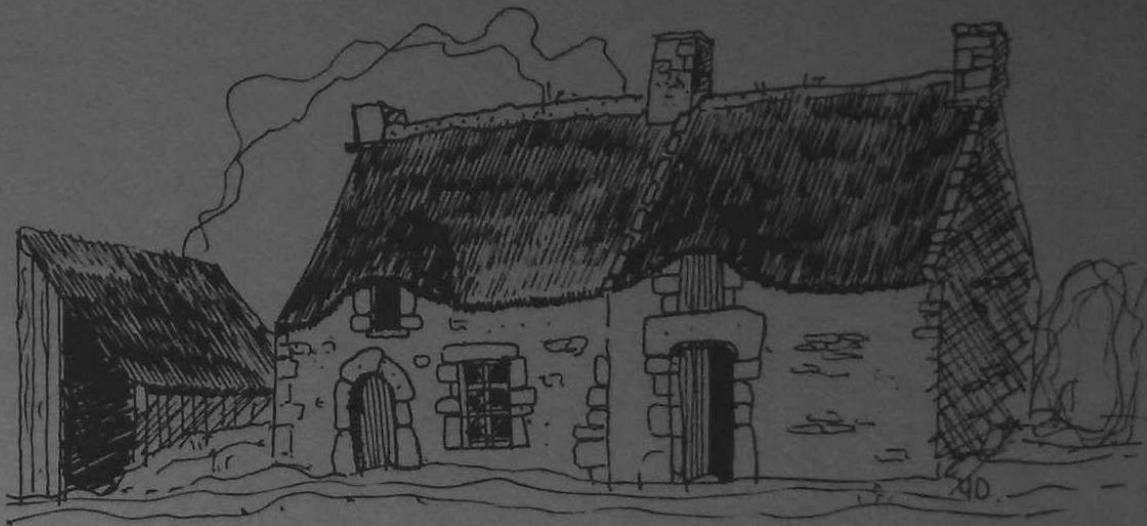


Tiez Breiz Maisons Paysannes de Bretagne



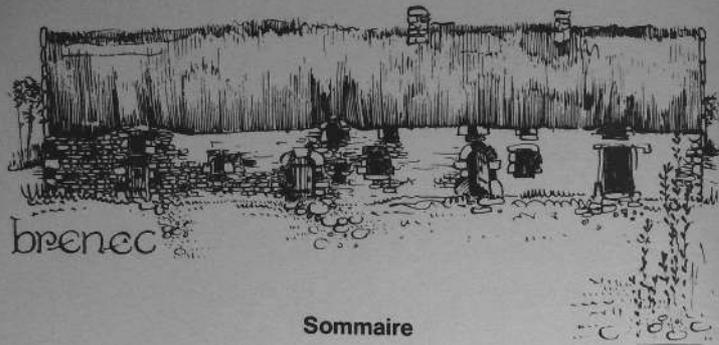


La ville - Stephan

Lizio

Directeur de la publication : S. FENARD
Photocomposition : Atelier Loïc RICHOMME, 16 rue Nantaise, RENNES.
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1983

Dessins de couverture et de page de garde d'Yves DUBOST



Sommaire

EDITORIAL PAR MARIE-CLAIRE BORDE

ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ANCIENNE

La lumière dans la maison, par Fons de KORT

La maison longue en Bretagne, par Gwyn IMAIRION-JONES

Les matériaux traditionnels de construction de Loire-Atlantique et du Morbihan, par Marie-Josée LE GARREC

RESTAURATION

Restaurer une maison ancienne en Bretagne, par équipe T.B.

Carte de situation des carrières susceptibles de fournir un sable non lavé pour

enduits à la chaux aérienne éteinte pour le bâtiment, par Marie-Josée LE GARREC

Le chaume en Bretagne, par Yves DUBOIS

Couvertures en chaume ou en jonc : législation.

Comment pouvons-nous vous aider dans la restauration de votre maison,

par équipe T.B.

Porte "à husset", par René DUVAL

Construire un four à pain, par Auguste et Germaine LE VEZOUET

Maison restaurée dans le "pays" de Rennes, par André LE GAL

A SAUVEGARDER... URGENCE

Projet de sauvegarde de l'habitat rural sur le Canton de Plouay, par S. FENARD

Dossier Opile LE REST

Le Pays d'accueil, par Opile LE REST

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Construire en terre, par Jean-François JOSSELIN

Conditions pour une architecture solaire, par Bernard POUQUJEN

Un lotissement communal à Cancale, par Souvik CAMPAN et Marie-Françoise PELLETIER

Les dispositifs financiers des lotissements communaux, par François COUTEL

ENVIRONNEMENT

Le marais, par Robert JULIENNE

Les aides au reboisement, par LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE (I & V)

Un jardin de campagne, par Yves LEBOUIC

LES ENFANTS ET L'ARCHITECTURE

Les maisons paysannes et l'école, par Marc LEBRIS

VIE DE L'ASSOCIATION

Bilan d'activités 1981-1982.

Interventions de T.B.

Projets 1982-1983.

COURRIER DES LECTEURS

BIBLIOGRAPHIE

C'était une vieille maison dans la campagne de Bruz (I & V).

Bulletin d'adhésion.

Directeur de la publication :

Suzanne FENARD

Présidente de TIEZ BREIZ

Comité de rédaction :

A. du Beaudrez, J.P. Duval, S. Fenard,

M.J. Le Garrec, O. Le Rest, R. Julienne.

M.F. Pelletier

Dessins de :

S. Campion, Y. Dubois, R. Durat,

F. de Kort, E. Le Bars, Y. Leboic,

M. Leloux, H. Le Gal, G. Imaïrion-Jones,

M.F. Pelletier

Cartes de :

M.J. Le Garrec, B. Poulquien

M. J. Le Garrec, M. Golben, T. Lorel

S. Fenard, M. Golben, T. Lorel

L. Richomme, Rennes

Atelier de photocomposition :

L. Richomme, Rennes

L'association "Tiez-Breiz - Maisons paysannes de Bretagne" est agréée au titre des

articles 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative

à la protection de la nature et L. 160 - 1 du

code de l'urbanisme dans un cadre inter-

départemental (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-

et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique)

La reproduction de tout ou partie des

articles est autorisée, sous réserve

expresse de citer l'association, son

adresse, le titre de la publication et de

l'article et le nom de l'auteur.

EDITORIAL

Des associations toujours utiles...

Nous nous promenions un jour, il y a de cela une vingtaine d'années, dans un vallott du Finistère qui débouchait sur la mer. Il y avait là, implantée juste où il fallait, une vieille maison toute simple. Il en sortit un jeune marin-pêcheur au visage intelligent et énergique. Comme nous lui faisons compliment de sa demeure, il se mit à rire : « Ça, dit-il, une baraque bonne à flanquer par terre - et il s'en alla trouvant sans doute bizarres les touristes que nous étions.

Je n'ai jamais osé retourner dans ce vallott voir s'il avait « flanqué sa baraque par terre ». Ce jeune homme était probablement de ceux qui font l'élite de sa profession. Sans doute aussi de ceux qui jouent un rôle dans la commune.

Il aurait peut-être suffi qu'une association d'amis des vieilles pierres fut fondée dans son entourage pour qu'il prit conscience de la valeur de son patrimoine.

Combien y en a-t-il, en Bretagne, depuis le début du siècle, de ces hommes et de ces femmes qui, parce qu'ils refusaient certaine fatalité économique, se sont vus obligés aussi de renier les valeurs esthétiques de leur culture : langue, façon de vivre, façon de sentir, façon de construire...

Les associations luttent contre cet abandon. Elles ne le font peut-être pas toujours avec la compétence voulue et avec la largeur de vue souhaitable. Mais même alors, elles jouent un rôle irremplaçable, en attirant l'attention sur ces biens que l'on désigne maintenant par le mot d'ENVIRONNEMENT.

Les biens naturels : l'eau pure des cours d'eau, le sable des dunes, les espèces menacées, mais aussi les biens nés d'un effort de l'homme pour humaniser la nature : ces chemins qui suivent les courbes géologiques, ces ponts placés juste où le cours d'eau est franchissable, ces maisons qui se fondent dans le paysage, ces églises modestes qui disent l'âme d'un peuple.

Je me rappelle un maire qui il y a une dizaine d'années, nous menaçait de son fusil, parce que nous voulions sauver du remembrement un très beau chemin creux qui avait une histoire. La DDA a bien voulu renoncer à la destruction du chemin. On l'a simplement nettoyé. Insérée dans le paysage, l'histoire n'en a pas été effacée. Victoire de l'association ? Peut-être... Mais surtout, victoire du bon sens, car les touristes viennent voir ce chemin, cela amène de la vie dans la commune.

Que l'avenir soit plutôt du côté de ceux qui conservent que de celui de ceux qui détruisent, ce n'est pas toujours évident. Il faut y croire pourtant, et travailler patiemment à faire qu'il en soit ainsi.

Susciter des associations là où elles n'existent pas est la première tâche. Il suffit parfois d'une personne vraiment passionnée par un problème local (et calvaire qui tombe, telle fontaine qui disparaît sous les ronces, telle façade admirable que l'on va jeter bas...) pour en entraîner quelques autres. Et comme l'eau appelle la pluie, ce petit groupe (qui suffit pour fonder l'association mais pas pour la faire vivre) appellera d'autres bonnes volontés. Il est profondément émouvant de voir ce qu'on pu faire de toutes petites associations de quartier, grâce à cette loi de 1901, si souple, et qui permet toutes les initiatives désintéressées, sur le plan pratique : on peut demander des statuts-types à l'Union de Mise en Valeur du Morbihan (UMIVEM-Bordlann, 56600 Lanester) ou à TIEZ BREIZ ou à l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement (URBE).

La deuxième tâche, une fois fondée l'association, est d'obtenir qu'elle soit lucide, mais non agressive, active mais non brouillonne. Pour cela, il est nécessaire de rappeler souvent à ses membres qu'elle doit jouer un rôle de critique constructive, et que, à la limite, son but devrait être de devenir inutile parce que les élus locaux, les pouvoirs publics et la population dans son ensemble auraient pris conscience du fait que les biens immatériels sont précieux, qu'économie sans écologie n'est que ruine à venir.

M.C. Borde

L'association TIEZ BREIZ-MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE est affiliée à
MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Diplôme Tiez-Breiz



L'association TIEZ BREIZ a remis un **DIPLOME le 10 Juin 1982** à

Monsieur et Madame LE GAL, pour la restauration de leur maison "Les Champs Huet" à Chantepie (Ille-et-Vilaine)

Messieurs BEAUPERE Jean-Louis et VINCENT Guy,

pour la restauration de leur maison "la Berrichère", à Bonnemain (Ille-et-Vilaine)

Madame FAURE Jacqueline,

pour la restauration de sa maison "la Boutais", aux Iffs (Ille-et-Vilaine)

Madame de FLIGUE,

pour la restauration de sa maison "Kercadore", à Locmanacher (Morbihan)

Monsieur GAUDIN Patrick,

pour la restauration de sa maison "Le Chêne au vent", à Malansac (Morbihan)

Monsieur LEVEAU,

pour la restauration de sa maison "la Ville Gohen", au Quiou (Côtes-du-Nord)

Monsieur RUELLAN - PHILIPOT,

pour la restauration de sa maison "Gouesmongle", à Saint-Jacut-les-Pins (Morbihan)

qui ont réussi d'excellentes restaurations et aux personnes suivantes citées, pour leurs très bonnes restaurations

Monsieur BARBEDETTE,

pour la restauration de sa maison "Fayelle", à Bourgbarré (Ille-et-Vilaine)

Monsieur BLANQUAERT Henri,

pour la restauration de sa maison "la Ville Piana", à Cardiac (Ille-et-Vilaine)

Monsieur CARRE Jean-Marc,

pour la restauration de sa maison "la Pommerais", à Saint-Juvat (Côtes-du-Nord)

Monsieur DANILO Alain,

pour la restauration de sa maison "la Quêlardi", à Peillac (Morbihan)

Madame HOMO, habitant "Tresoleill", à Tinténiac

pour la restauration de sa maison "les Tronchets", à Plouasne (Côtes-du-Nord)

Madame JOUVE - QUEMAREC Marie-vo

pour la restauration de sa maison 8 place de la Morandais, Port du Léguer à Plérin (Côtes-du-Nord)

Monsieur LE PERU François,

pour la restauration de sa maison "Pont ar Strivell", à Bégard (Côtes-du-Nord)

Monsieur SAUVEUR Bernard,

pour la restauration de sa maison "Limloch", à Grandchamp (Morbihan)

Madame TREMEDET Christiane,

pour la restauration de sa maison "la Boissière", à Nivillac (Morbihan)

maîtres d'ouvrages.

La FONDATION LANGLOIS - FONDATION POUR L'OUEST, s'est associée à TIEZ BREIZ pour récompenser les maîtres d'ouvrages diplômés. La Présidente, Madame LANGLOIS, a remis un chèque important à chacun.

Artisans ayant reçu diplôme et médaille

ARTISANS QUI ONT TRANSMIS LEUR CONNAISSANCE EN TECHNIQUES ANCIENNES DE CONSTRUCTION

HERVE EVEN - maçon tailleur de pierres
Membre de la Fédération Compagnonnique des métiers du bâtiment

Depuis 1979, montre les techniques d'utilisation de la chaux aérienne au cours de démonstrations programmées dans les différents départements de Bretagne

Son enseignement est recueilli dans la plaquette sur la chaux aérienne par TIEZ BREIZ, à monté de façon traditionnelle des murs faits de tous les matériaux utilisés en Bretagne pour la construction, sur lesquels TIEZ BREIZ réalise des essais de résistance d'enduits.

CHRISTIAN EVEN - maçon tailleur de pierres
Membre de la Fédération Compagnonnique des métiers du bâtiment

Depuis 1980, montre avec son frère les techniques d'utilisation de la chaux aérienne, au cours de démonstrations programmées dans tous les départements de Bretagne

à monté les murs sur lesquels TB réalise des essais de résistance d'enduits.

JEAN LORET - entrepreneur en maçonnerie
a construit en terre avec son père maçon.
A montré la technique de la construction en terre (pisé) par levées, au cours d'un chantier de construction d'un abri de jardin qui s'est déroulé au Calendrou, en Cesson-Sevigné

LOUIS LEGAULT - agriculteur à Montauban-de-Bretagne

a construit en pisé.
Sur le chantier du Calendrou il a montré une mise en œuvre différente de celle de la technique du pisé par levées, transmise par Monsieur LORET.

Les artisans-maçons, menuisiers, charpentiers ayant travaillé à la restauration des maisons récompensées ont reçu aussi un DIPLOME TIEZ BREIZ.

Vous êtes invités à nous signaler des maisons restaurées remplissant les conditions d'obtention du diplôme.



Maison de J FAURE, aux IFFS
Avant travaux, façade sud, toit de tuiles.
Façade sud après restauration la peinture, depuis, a été faite "rouge renaissance"

DERNIERE MINUTE

Au sujet de la chaux aérienne pour le bâtiment en Bretagne.

La DOLOMIE FRANÇAISE qui produisait la chaux BATIDOL a été rachetée par les Etablissements Balthazard et Cotte. Nous avons reçu de ces derniers l'assurance que la production de BATIDOL sera maintenue.

Par ailleurs, nous commençons des échantillonnages d'enduits avec la chaux aérienne SAINT-GAULTIER produite aussi par les Etablissements Balthazard et Cotte.

Après treize ans d'action en Bretagne et alors que l'association a acquis une audience régionale, il nous a semblé possible et opportun de lancer un DIPLOME qui récompenserait Maîtres d'Ouvrages et Artisans qui mériteraient à bien des restaurations - sauvegarde.

Chaque année ce sera aussi l'occasion de redire et de faire remarquer l'intérêt de l'architecture paysanne qui est partie intégrante du paysage

Au plaisir de récompenser des efforts tendant à sauvegarder l'essentiel de cet habitat, s'ajoute, pour l'association, l'intérêt de pouvoir montrer, ensuite, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

Nous déplorons pourtant chez certains, des restaurations réussies.

Un autre intérêt, et non des moindres, s'ajoute encore : connaître des artisans qui veulent restaurer et sauvegarder.

Tout n'est pas parfait mais l'essentiel est sauvegardé, les volumes respectés.

ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ANCIENNE

La lumière dans la maison

La fenêtre selon le Larousse «est une baie pratiquée dans un mur pour donner du jour et de l'air à l'intérieur d'un édifice».

Cette formulation un peu sommaire, sans le comment et le pourquoi et sans définir d'avantage l'édifice, ne peut satisfaire celui qui se préoccupe de l'habitat. Tant il est évident en effet qu'il y a une grande différence entre une maison, un hangar, une église, une auberge, etc. et qu'il est impossible de dissocier fenêtre et fonction précise.

Surtout en Bretagne où contrairement aux apparences, chaque élément, chaque détail, chaque «anomalie» a sa raison d'être.

S'agissant de la maison rurale, cet aspect organique et subtil est encore plus marqué. Cet habitat était construit de l'intérieur vers l'extérieur et était l'aboutissement de mille et mille observations, sans doute simples mais élémentaires pour que puissent cohabiter, selon les besoins du moment, l'homme, l'animal et le travail.

Il est donc tout à fait normal, et le contraire ne l'est pas, que la fenêtre soit placée et pensée selon la vie qui doit se dérouler à l'intérieur.

C'est le cas pour les maisons paysannes bretonnes jusqu'au milieu du XVIII^e siècle et l'observation rigoureuse de l'emplacement, de la dimension et de la conception de leurs ouvertures n'est pas seulement une leçon de savoir-vivre et de savoir-faire, c'est quelquefois un raisonnement.

Ce qui paraît maladresse devient idée judicieuse, ce qui semble être de l'indifférence à toute symétrie devient un art de la distribution, ce qui a l'air d'être une ignorance de toute mesure devient un jeu subtil de systèmes divers.

Un regard attentif et sans idée préconçue, ni dans un sens, ni dans l'autre, sur tel partie ou détail de ces constructions parfois si modestes est donc un enseignement précieux pour comprendre, connaître et apprécier les hommes qui y ont vécu.

Il va de soi que ce n'est pas dans le cadre d'un article qui est possible de faire l'histoire de l'évolution de la fenêtre ou l'inventaire de toutes les combinaisons possibles. Il s'agit ici simplement d'un regard et d'une réflexion illustrés par quelques planches.

Dans la maison «du guet» à La Martyre XVI^e s., tout est fait pour qu'aucun angle ne soit un obstacle à la pénétration de la lumière, pour qu'aucun coin d'ombre ne subsiste. Avec un minimum d'ouvertures, c'est presque un luxe de clarté. Et toutes ouvertures, le carré, le cercle, le rapport doré, la proportion pythagoricienne y règnent en maître.

C'est vers le milieu du XVII^e siècle que se construit la maison dite «des chanoines» en Kersaint Landuvez. Ici, les embrasements des fenêtres sont conçus de telle sorte que c'est le centre des pièces qui se trouve le mieux éclairé.

L'intérieur de Mesquien en Plovezcat (1603) étant complètement transformé, il n'est malheureusement plus possible de se rendre

«Je pars du principe que mieux on comprend, plus on aime. Plus on aime, mieux on admire, plus on est heureux»
Sacha GUITRY

compte de l'intelligence qui a dû guider le constructeur pour que le soleil pénètre dans la maison. Mais elle a dû être à l'image de l'extraordinaire réflexion qui a abouti à l'élevation de cette façade si simplement harmonieuse.

Si à Plumelin, Ty Castel ou au Maugan-Rihan, certains endroits restent à l'ombre, on y a pris grand soin de diriger la lumière vers le foyer et la table, nous appréciant que la vie familiale se concentrait autour de ces deux endroits et que le travail se faisait à l'extérieur.

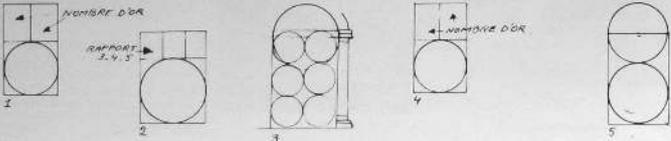
Sans conclure ce vaste chapitre qu'est «la lumière dans la maison» on peut faire les quelques constatations suivantes.

L'épaisseur du mur, loin d'être un inconvénient, devient le meilleur moyen pour «guider» la clarté vers l'endroit qui a la préférence du moment.

Relativement petites pour ne pas affaiblir le mur et pour protéger contre le froid, les ouvertures sont généralement au sud et en tous cas jamais face à face pour que la lumière ne puisse pas «fuir».

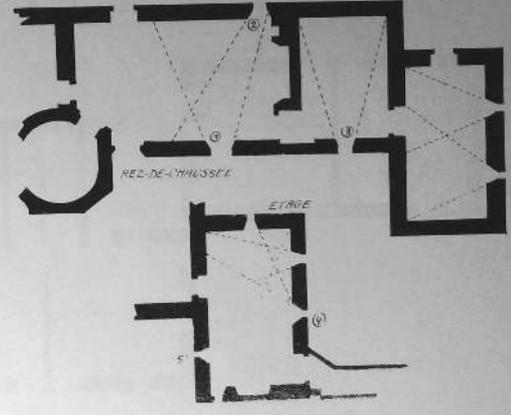
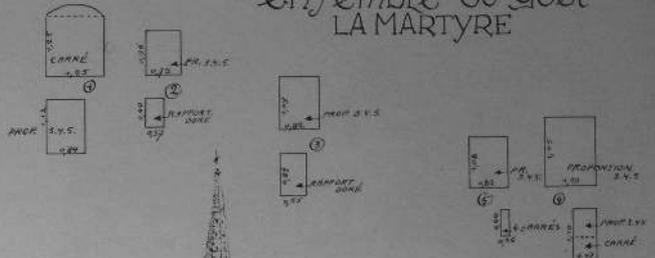
Enfin ce qui semble être un rejet de toute régularité ou de toute codification est en réalité un maniement délicat et adroit des différentes règles transmises de génération en génération.

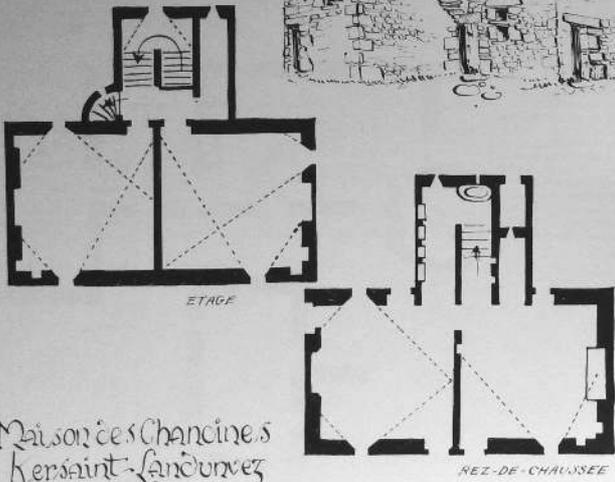
Fons de KORT



«Le carré, le cercle, le rapport doré, la proportion pythagoricienne y règnent en maître.»

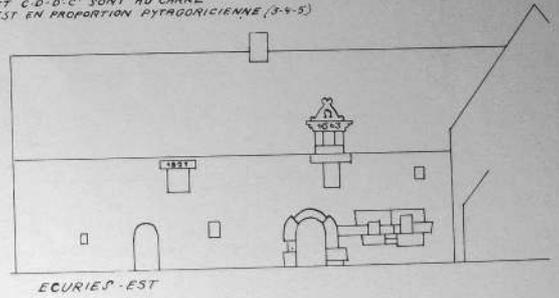
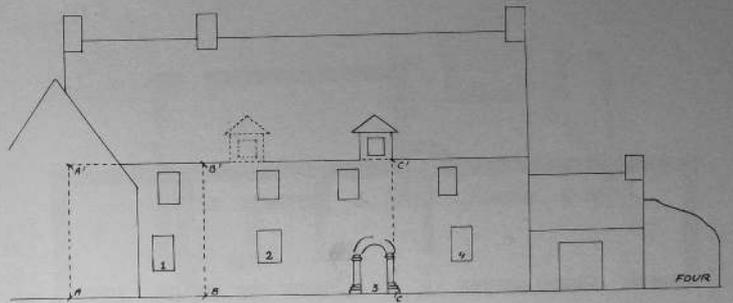
Ensemble du Guet LA MARTYRE



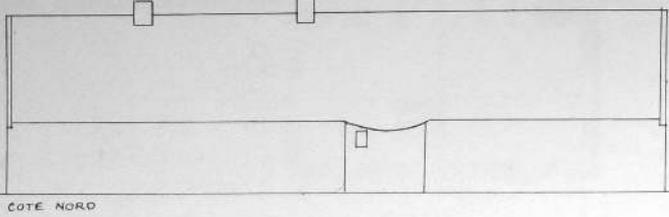
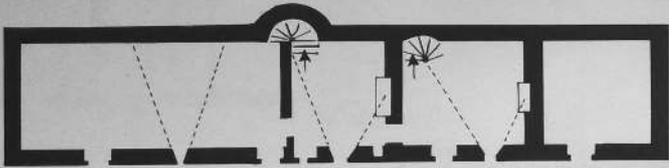


Maison des Chancines
à saint-Landunvez

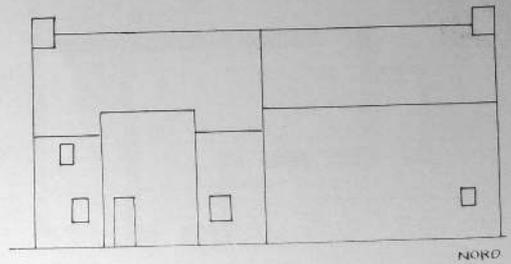
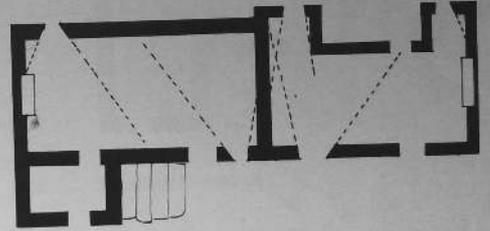
MERGUGN
PLOUEGAT

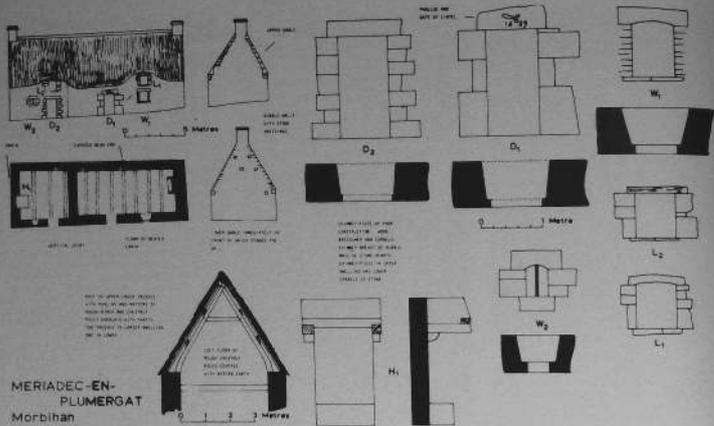


brenec
PLUMELIN



Ty-Castel en Sizun



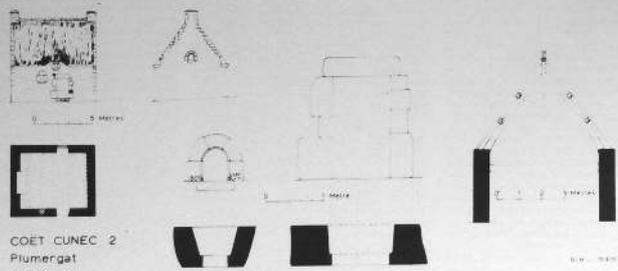


MERIADEC-EN-PLUMERGAT
Morbihan

Coët-Cunec en Plumergat (Morb.) est l'une des maisons-longues les plus courtes que nous connaissons (fig. 2). Le bâtiment est grossièrement rectangulaire et mesure environ 7,30 m de long sur 6,25 m de largeur (dimensions extérieures) : les dimensions intérieures sont de 5,75 m sur 4,80 m. Les murs ont environ 0,70 m d'épaisseur. La hauteur de la maison, du sol à l'avant-toit, est de 3,10 m à l'avant et de 2,65 m à l'arrière. Le faîte se situe à 7,20 m environ du niveau du sol. Les murs sont faits de pierre de granite liée par du mortier de chaux, les encadrements de la porte et de la fenêtre étant constitués de pierres appareillées. Les murs des pignons sont en saillie et supportent la toiture de paille liée par du mortier de chaux. Des blocs de granite grossièrement appareillés couronnent les murs. Le sol est fait de terre battue et le plancher du grenier formé, selon la coutume, par des perches de châtaigner, est soutenu par

deux poutres de 0,30 m de côté. Nous avons remarqué une ferme de type à pignon supérieur et faux-entrait, les chevrons étant à « croche » supérieur. La charpente est de bonne qualité et les pannes sont des poutres correctement taillées. On y voit également un faîtage serré de perches de châtaigner, liées par de la corde de paille, auxquelles vient directement s'attacher la paille de seigle de la toiture. Le faîte du toit est couronné de mottes de gazon. L'une des poutres du plafond traverse la façade et l'on en voit l'extrémité près de la porte. Ceci est très fréquent dans la région. Un âtre s'enfonce dans le mur du pignon, la hotte de cheminée, faite de petites pierres, repose sur un linteau de bois, qui, à son tour, s'appuie sur des corbeaux également en bois. Le conduit de

cheminée est lui aussi constitué de petites pierres de granite et, à l'extrémité inférieure de la maison se trouve un autre conduit de cheminée, mais faux croche. L'encadrement des portes et des fenêtres est de bonne qualité, mais, à l'exception d'une ouverture dans le pignon inférieur — dont le linteau, chaîné en forme d'arc, n'est pas décoré. La porte de derrière ainsi qu'une fenêtre octogonale dans le pignon inférieur sont, au contraire, très décorées. À l'origine, deux portes étaient disposées symétriquement aux extrémités d'un passage transversal embryonnaire, la salle commune se trouvant à gauche et l'étable à droite. Cette maison constitue donc une maison-longue extrêmement courte, pouvant abriter deux ou peut-être trois vaches, attachées au pignon. Rien ne permet de penser que la date de 1805 qui se voit sur le pignon inférieur n'est pas celle du premier bâtiment.



COËT-CUNEC 2
Plumergat
Morbihan

Les Landes de l'Étriac 2 à Lamballe (C.-du-N.) était, lorsque nous l'avons étudiée, une simple cellule ouverte bien que la présence d'une seconde porte à l'extrémité inférieure et d'une fenêtré aujourd'hui bouchée, dans le même pignon, nous porte à croire que la partie inférieure servait autrefois d'étable. On ne peut dire, cependant, si une cloison séparait la salle commune de cette minuscule étable. Il n'y a aucune trace de cette éventuelle structure et il est extrêmement probable que le bâtiment ne fut jamais formellement divisé en deux. Le bâtiment des Landes de l'Étriac est cependant une forme de maison-longue : il s'agit de la variante bien connue avec une deuxième entrée à l'extrémité inférieure (fig. 3). Cette deuxième porte correspond à un stade ultérieur du développement des maisons-longues. Les murs sont faits de torchis. Les fondations, peu profondes, et le soulèvement des murs sont constitués de grosses pierres sommairement appareillées qui ne montent pas à 0,25 m au-dessus du niveau du sol. On peut identifier poutres « lattes » de torchis dans le mur du pignon, chacun mesurant environ 0,65 m de haut. Le toit est recouvert d'ardoises et le faîte de tuiles rouges. Les por-

tes et l'encadrement des ouvertures sont faits de bois. Cette maison mesure extérieurement 7,50 m (longueur maximum) sur 4,75 m et les dimensions intérieures sont 6,50 m et 3,60 m. L'avant-toit est à 2,20 m du sol et le faîte à 4,60 m. Lorsque nous avons examiné cet édifice, il ne comportait qu'une seule pièce ouverte, avec deux portes, D1 et D2, et une fenêtré unique, W1. On remarque une fenêtré bouchée située assez haut dans le mur du pignon. Le foyer n'est pas empiété mais, jusqu'à une hauteur de 0,80 m, l'arrière de l'aire est constitué de petites pierres appareillées. La hotte de la cheminée est percée de deux trous destinés à placer des chevilles ou s'accrocher les ustensiles de cuisine. Ces deux chevilles sont restées en place. On voit distinguer, à l'arrière, des restes de planches. Un croûton permettait d'accéder à un four bâti contre le pignon supérieur de la maison. Toute trace de cette structure a aujourd'hui disparu et on peut penser qu'elle était également constituée de torchis. La fenêtré ne

possédait pas de vitre et on remarque quatre croûtes mureaux en bois. Le sol est entièrement constitué de terre battue. Les six poutres ont de 0,20 à 0,10 m de côté et elles portent le plancher du grenier, fait de planches clouées. Les poutres qui servent aussi d'entrées pour les fermes du toit sont légèrement plus longues que les autres et portent un décor simple aux extrémités. On remarque de grossières sablières, disposées par paires sur les faces extérieures et intérieures des bûches de murs. Un bloc de pierre, percé d'un trou de 0,08 m de diamètre, fait saillie hors du mur du pignon inférieur. Il servait certainement à passer la longe. Il y a deux fermes à entrait, qui portent la panne faîtière et deux pannes de pannes latérales reposant sur des tasseaux. Ces pannes soutiennent à leur tour des chevrons, faits de bois grossièrement sciés, sur lesquels sont cloués des rangées serrées de voliges qui portent les ardoises. Les ardoises, mesurant 0,15 sur 0,17 m de côté, sont tendus à leur extrémité et chevillés sur la panne. Les chevrons traversent les murs latéraux et sont visibles de l'extérieur. On accède au grenier par une porte placée dans le pignon inférieur.

LES LANDES DE L'ÉTRIAIC 2
Lamballe
Côtes-du-Nord

Il n'est sans doute pas impossible que certains auteurs aient donné la part belle, dans l'habitat rural breton, aux habitations du type « maison-longue », et particulièrement aux maisons-longues élémentaires, ou rien ne separe les gens des bêtes, on ne peut cependant que ces maisons ouvertes se rencontrent en nombre important dans certaines régions d'exemplaires état encore debout vers 1950. On rencontre encore en très grand nombre des maisons-longues pourvues d'une cloison de bois ou d'un mur de pierre, qui traverse une porte d'accès ; beaucoup de ces maisons ne sont plus habitées aujourd'hui, et dans un certain nombre de cas, on a délogé les animaux pour transformer l'ancienne crèche en pièce d'habitation ou de rangement.

La séparation physique entre les gens et les bêtes se fit d'abord par une cloison basse du type de celle représentée dans le travail de Gauthier (1936, 46) sur le pays de Guérande et dans celui de l'E.A.R. dans la Grande-Brière. On ne peut douter que cette structure ressemble à la « case légère » signalée par Cambry dans sa Finistère à la fin du XVIII^e siècle (Cambry, 1799, 33). Cette cloison limitait le passage transversal du côté des animaux, et comme nous l'avons montré, on avait l'habitude de déposer une mangrove le long de cette cloison, soit à l'intérieur même de la crèche, soit dans le couloir transversal embryonnaire.

Ce dernier servait aussi de couloir d'alimentation et dans certains cas une deuxième auge peut avoir été destinée au piégeage de l'urine, abritée qui se déversait habituellement dans un bâtiment secondaire. Cette cloison basse semble avoir évolué, en Haute-Bretagne, vers la cloison pleine que nous connaissons, des trous étant ménagés dans son épaisseur pour que les vaches, à l'attache la tête tournée vers le feu, puissent manger dans l'auge placée dans le passage transversal, le long de la cloison. Les cloisons pleines qui ont été signalées sont faites de bois ou de pierre et séparent invariablement la salle commune de la crèche en un endroit situé au-delà du passage transversal — celui-ci est donc limité du côté de la salle commune, mais reste ouvert du côté opposé. On ne connaît pas encore d'exemple de maison-longue dont le passage transversal serait bordé par des cloisons des deux côtés. Il est impossible de dater les cloisons de pierre et l'existence de joints droits dans un certain nombre de cas tend à montrer que ces cloisons sont postérieures au reste de la maison. Il est rare que l'on puisse affirmer en toute certitude que les cloisons de bois sont originales. Nous avons pu noter que de très nombreuses cloisons de ce type paraissent devoir être datées du XIX^e siècle — elles sont en effet clouées à la paroi de la maison, il semble donc que dans le pignon des maisons-longues la cloison de bois soit une insertion du XIX^e ou du XX^e siècle, et que sa pose soit due à de nouvelles exigences culturelles (intimité, confort) ou hygiéniques (danger de contamination). On ne sait pas non

plus, dans la plupart des cas, dater l'installation d'accès séparés aux crèches et étables, qui n'étaient cependant pas l'accès intérieur. Il est certain qu'il s'agit d'un autre stade du développement des maisons-longues, qui n'est pourtant peut-être pas postérieur au précédent. Il se rencontre fréquemment dans l'est de la Bretagne, mais est bien plus rare dans l'ouest et dans les régions conservatrices de l'intérieur. Nous connaissons quelques exemples dans lesquels tout accès interne entre la salle d'habitation et la crèche a disparu : c'est de toute évidence le dernier stade de l'évolution de la maison-longue, avant la séparation totale entre la maison d'habitation et la crèche.

Les terroirs agrestes et ruraux, la répartition des exemples encore conservés aujourd'hui, ne permettent pas de douter que la maison-longue ait été dans le passé le modèle standard de maison pour une famille possédant du bétail, et ce, dans toute la Bretagne. La séparation entre la salle commune et la crèche était bien plus mince que les cloisons de bois que l'on voit aujourd'hui dans les exemples qui n'ont pas été détruits.

Les chercheurs britanniques ont beaucoup insisté sur l'importance du passage transversal en tant que couloir d'alimentation et sur celle du logement du bétail, des vaches en particulier. S'il est vrai que ces remarques s'appliquent fort bien à certaines régions de l'Europe atlantique et particulièrement à plusieurs parties de l'Irlande et du Pays de Galles, « l'habitude de loger les animaux sous le toit familial... est née dans ces régions très pluvieuses où l'on s'attache plus aux produits laitiers qu'à ceux du soléil » (Evans 1939) - il ne nous semble pas possible d'associer exclusivement les maisons-longues à une économie pastorale. Il est fort possible en effet que les cultures céréalières aient fourni une part importante du revenu des petits paysans bretons, de ces familles qui étaient trop pauvres pour posséder plus d'une, deux ou trois vaches ; si l'on en juge à la taille de certaines crèches, elles ne pouvaient guère abriter plus d'un ou deux animaux. La maison-longue se rencontre en réalité dans des régions d'économie mixte et l'on ne peut guère douter que la crèche abritait autrefois non seulement l'unique vache de la famille mais également un

cheval sinon même, comme nous le rappelle Cambry, tous les animaux de la ferme.

Gwyn I. MEIRION-JONES

*traduction : Patrick GALLIQU
Université de Bretagne Occidentale Brest
Note *

Cet article est une version condensée d'une étude intitulée « La maison-longue en Bretagne », paru en trois livraisons dans Archeologie en Bretagne n° 26 (1980), pp. 41-57, n° 27 (1980) pp. 11-44 - n° 29 (1981) pp. 49-67. Nous conseillons à nos lecteurs de se reporter à ces articles - ils trouveront à la fin de la deuxième livraison, une bibliographie leur permettant de mieux comprendre les références citées dans le texte.

Ce sujet est enfin traité en détail et appuyé de nombreux exemples dans G.I. Meirion-Jones, The vernacular architecture of Brittany (Edinburgh, John Donald Publishers Limited, 1982).

Les matériaux traditionnels de construction de Loire-Atlantique et du Morbihan

Les remarques d'ordre général faites pour les matériaux traditionnels des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine (Bulletin n° 1) sont bien sûr applicables aussi au Morbihan et à la Loire-Atlantique, aussi ne sont signalées ici que quelques particularités.

LOIRE-ATLANTIQUE

Dans la région de Gueméné-Penfao existe un grès feldspathique micacé original par sa couleur « saumon » et qui se débite en dalles. Cette roche est exploitée actuellement surtout pour les dalles, cheminées.

Dans la région de Nort-sur-Erdre, en construction, c'est un calcaire identique à celui rencontré en Mayenne dans la région de Sauges-St-Pierre-sur-Erve par exemple.

MORBIHAN

Les granits de la partie sud du département sont souvent de teinte claire (leucogranites). Ce sont des granits à micas blancs.

Ces cinq cartes de répartition des matériaux traditionnels de construction :

- Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine - Bulletin n° 1
- Finistère - Bulletin n° 2
- Loire-Atlantique et Morbihan dans ce n°

ont été faites le plus souvent possible à partir d'observations sur le terrain, mais les limites tracées sont aussi largement inspirées des cartes géologiques. Ces limites ne sont que rarement franchies, plus souvent des zones de transition

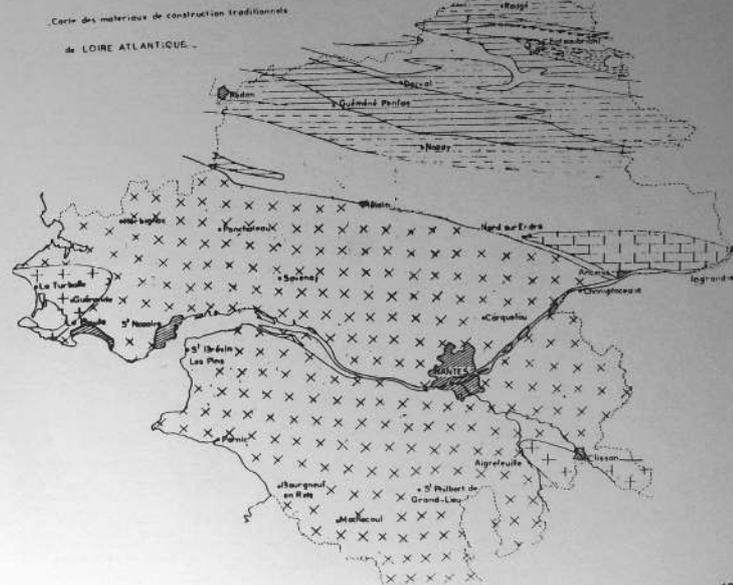
avec remplacement progressif d'un matériau à un autre, les matériaux mécaniquement résistants (grès, granit) débordant souvent largement sur les zones de roches moins résistantes (schistes...)

Ces cartes sont aussi très simplifiées compte tenu de leur échelle, bien des détails n'ont pu être représentés. Pour des documents plus précis nous restons dans la mesure du possible (problèmes de déplacements de temps) à la disposition des personnes intéressées.

M.J. Le-GARREC

Tiez Breiz

Une ligne de conduite : apprendre à voir, connaître et comprendre, chercher et diffuser des moyens de sauvegarde, donner des moyens pour agir, s'efforcer de convaincre.

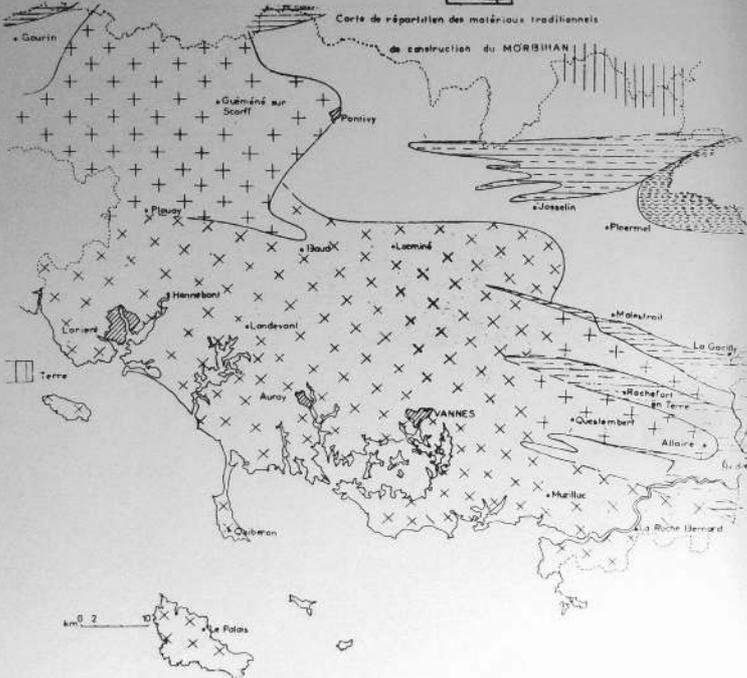


LOIRE-ATLANTIQUE

MORBIHAN

	Schistes		Schistes
	Schiste purpuré		Schiste purpuré
	Grès		Grès
	Grès et ou schistes		Grès et ou schistes
	Métamorphites (migmatites, aneiss et granites, mica-schistes)		Schiste et calcaire noir
	Granites		Métamorphites et granites
			Granites

Carte de répartition des matériaux traditionnels de construction du MORBIHAN



RESTAURER : DANS QUEL ESPRIT ?

Il est important de prendre son temps avant de décider comment restaurer.
Prendre son temps, pour observer la maison à aménager dans le «pays», la commune, voir les maisons de même époque, même en ruines, non encore modernisées, qui offrent des modèles pour les travaux à entreprendre.
Prendre son temps pour analyser les nouveaux besoins et les faire «cadrer» le plus possible avec la maison afin d'éviter de la bouleverser et d'engager des frais inutiles.
Même si les travaux doivent être étalés sur plusieurs années, en commençant, prévoir un plan d'ensemble.
Ne rien jeter, conserver matériaux, menuiseries, serrures, ferrures... pour les réutiliser ou comme modèles.
En restaurant, on doit apporter le confort. On ne vit plus comme au temps où à été construite la maison.
On souhaite plus de lumière : il faut prévoir un chauffage efficace tout en économisant l'énergie...

Mais quels que soient les travaux à entreprendre, il faut se pénétrer du principe qui évitera bien des erreurs.
UNE RESTAURATION BIEN MENEÉE DOIT RESTER INVISIBLE.
ON N'HABITE PLUS COMME PAR LE PASSE POUR AVOIR DES PIÈCES INDÉPENDANTES POUR CHACUN, ON AMÉNAGE COMBLES ET GRENIERS QU'IL FAUT ENSEITE ÉCLAIRER
Chaque pays, chaque commune presque, a des types de lucarnes différents, ce sont souvent des lucarnes dites «passantes» ou «gerbières».
Il faut conserver celles qui existent. S'il faut en créer d'autres, elles pourront souvent être semblables à celles existantes, ou copier sur des maisons anciennes du pays.
Si le toit ne permet pas la création de nouvelles lucarnes, ouvrir des «tabatières» qui apportent beaucoup de lumière et qui sont suffisantes dans les pièces où on ne se tient pas souvent.
Si vous voulez absolument un chéneau de toit, choisir la plus petite taille, exigez qu'il soit encastré, faire installer de préférence la plus grande longueur dans le sens de la pente du toit.
Si votre maison a déjà des gerbières passantes, éviter de modifier leurs dimensions, de réhausser le mur pour en faire des lucarnes.

RESTAURATION

Restaurer une maison ancienne en Bretagne

- Restaurer, dans quel esprit
- L'éclairage des combles
- Les percements en façades
- Les menuiseries
- Les couleurs des menuiseries
- Les enduits et les joints
- L'environnement des maisons : haies, portails...





Il est possible d'aménager des garde-tous obligatoires en utilisant le principe de la porte à husset pour ces fenêtres gervésiennes.

On peut aussi prévoir le garde-tou à l'intérieur de la pièce si elle est assez vaste.

Les balcons de fer forgé n'ont rien à faire en Bretagne.

Dans certains cas, on peut percer en pignon mais toujours en créant au plus, des ouvertures de taille assez réduites. Par exemple en copiant la dimension de la plus petite ouverture existant déjà dans la façade.

Si les portes sont larges, réaliser des portes à deux vantaux inégaux dont le plus étroit reste le plus souvent fermé.

ON N'HABITE PLUS COMME PAR LE PASSE : ON VEUT DAVANTAGE DE LUMIÈRE DANS LES PIÈCES.

On est ainsi amené à créer des ouvertures nouvelles, en façade.

En taille, il faut les harmoniser avec les ouvertures existantes.

Toujours plus hautes que larges, et en évitant la symétrie.

Veiller à ce que la surface du mur plein reste plus importante que la surface totale des ouvertures.

Sur certaines façades on ne peut rien ouvrir en raison de la grande qualité de la construction ou parce que la façade est déjà très équilibrée.

Dans ce cas, d'autres solutions d'éclairage sont à chercher.

ouvrir des ouvertures obstruées, ou en créer à l'arrière de la maison, percer un pignon.

Savoir qu'un « jour de souffrance », haut placé sur le mur, largement évasé vers l'intérieur, apporte une lumière de qualité intéressante et importante. Ce système a souvent été utilisé dans des maisons anciennes.

Cf. article de A. de Kort.

Garder toujours en mémoire que des percements nouveaux excessifs risquent de modifier et même de dénaturer complètement le caractère d'une maison.

que les percements sont onéreux ; qu'ils affaiblissent les murs.

POUR LES MENUISERIES

Si les menuiseries sont en mauvais état, chercher d'abord, dans le pays, un menuisier qui acceptera de réparer celles qui sont récupérables.

Même si elles sont irrécupérables, les garder comme modèle ou prendre modèle sur les menuiseries anciennes du pays.

Éviter les petits carreaux « à la mode » mais inutilés, qui prennent de la lumière et sont bien difficiles à nettoyer.

D'ailleurs, si votre maison ancienne est respectée, vous n'aurez que faire du subterfuge des « petits carreaux » pour « faire rustique et ancien ».

Si les portes sont larges, réaliser des portes à deux vantaux inégaux dont le plus étroit reste le plus souvent fermé.

Penser à la « porte à husset », modèle fréquent en Haute-Bretagne et dans une partie de la Basse-Bretagne ; solution pratique à la campagne, elle préserve l'intimité des habitants, permet d'aérer largement et d'éclairer.

Pour fermer le haut vitre ; un volet mobile à accrocher ou un volet intérieur. Pour éviter les volets aux portes et aux fenêtres, volets qui « mangent » la façade, une solution possible : des volets intérieurs.

COULEURS DES MENUISERIES

La Bretagne est, par excellence, terre d'harmonie. Dans les maisons très anciennes, les menuiseries ne semblent pas avoir été peintes.

Dessins de Emmanuel LE BARS



Dans les maisons anciennes, on trouve des couleurs différentes selon les pays.

Par exemple un « rouge renaissance » dans le bassin de Rennes, des verts sombres dans le pays de Paimpont.

Au bord de la mer, on a sûrement utilisé la même peinture pour le bateau et les volets.

Utiliser la couleur donc, mais en gardant une harmonie avec les couleurs du pays.

Éviter le blanc qui fait tâche sur les menuiseries anciennes le plus souvent sombres des constructeurs traditionnels.

L'ENVIRONNEMENT DES MAISONS

Pour les clôtures

La solution la plus discrète... et la plus économique selon les pays et les matériaux disponibles sur place ; des poteaux de bois, du grillage et une haie vive aux essences variées mais aussi peut-être un mur de pierres sèches double ou pas d'une haie vive.

Pour les portails :

Prendre modèle sur les plus anciens du pays.

Toujours choisir la simplicité et la discrétion.

NE CIMENTEZ PAS LE PATRIMOINE REGIONAL ARCHITECTURAL PROSCRIVEZ LE CIMENT APPARENT (voir le montage sur la chaux)

Depuis le début du siècle et jusqu'à ces dernières années, on a cimenté de nombreuses maisons de pierres.

Actuellement, la mode est à la pierre apparente et souvent, même à l'intérieur.

Dans certains cas (pierres de mauvaise qualité ou sans intérêt architectural, meubles tout venant) les murs extérieurs étaient enduits. Si vous devez enduire de nouveau, il faut des enduits à la « chaux aérienne éteinte pour le bâtiment ».

La mode incite à mettre la pierre apparente à l'intérieur des pièces. Il faut savoir que c'est plus poussièreux, plus sonore, plus froid, plus sombre, que si vous laissez enduire les murs en exigeant la chaux aérienne et des sables clairs.

Un enduit intérieur à la chaux dégagera et mettra en valeur les plus belles pierres de taille, cheminées, niches, portes.

Inconvénients du ciment en joints et enduits : il est laid et il faut le peindre ; il fissure et laisse entrer l'humidité qui a du mal à s'évaporer ensuite ; il empêche la respiration du mur de pierres ou de terre qui assure la régulation thermique.

Carte de situation des carrières susceptibles de fournir un sable non lavé pour enduits à la chaux aérienne éteinte pour le bâtiment (C.A.E.B.)

Informations complémentaires : Les sables pressés de * sont ceux avec lesquels nous avons réalisé des échantillons d'enduit. Nous en connaissons la courbe granulométrique.

CÔTES-DU-NORD

- St-Brieuc - les Villages Etablissement Rault 41, rue de Penfrière - BP 422 - 22007 St-Brieuc tel. 94.96.02 / Sable de concassage
- Société des carrières de Bellevue 22570 St-Gelven / * Concassage d'un grès rose
- M. le Bihan Aimé Karléon 22160 Maei-Pestivien tel. 43.43.64
- M. le Bastard Noël Kerigo 22180 Maei-Pestivien tel. 43.44.45
- Carrières Lessard Le Pont de Pierre L'Impas
- Brehand-Moncontour / Sable ocre
- Société des carrières Morel « Les Chemins » Lanvalis
- 22100 Dinan
- Société des carrières de Vauriffres 22830 Plouasne
- S.A.R.L. COUNAN 22480 Lanrivain
- Entreprise Lefevre 25-1 km 22210 Ploemeur tel. (96) 28.61.57 / grès concassé bleu, gris, beige.

ILLE-ET-VILAINE

- Société des carrières de Vauriffres St-Bridaire 35120 Dol-de-Bretagne (carrières concassées)
- Société des carrières Sogetrap Darancé St-Missard-sur-Ile 35250 St-Aubin-d'Aubigné
- Société des carrières Pensa Bagueur-Picard 35120 Dol-de-Bretagne
- Société des carrières de St-Guinoux 35430 Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine / grès concassé
- Société des carrières de Montserrat St-Malo-de-Phily 35480 Messac tel. 57.43.13 Bureaux : 11 allée Lannoul du Lac Rennes St-Jacques tel. 50.41.11 / sable de grès concassé * sables marins fossiles argileux ou lavés sables alluvionnaires
- Entreprise le Visage rue de Vanves 35600 Redon (sable de concassage du grès d'Aucles ou de la diorite de Guenroult sables alluvionnaires ocre jaune)
- Entreprise Letournel La Chapelle Bouxac Société des carrières de la Meillerie Lecousse Fougères / cornéliennes concassées grès sombre à beige
- Entreprise Renaudin rue du Châlonne Rosignol 35150 Janzé tel. 47.00.93 / sable de grès concassé et sable marin fossile lavé ou non (sable de Retiers)

FINISTÈRE

- Entreprise Lagadec Pen Allen Plouedern 29220 Landerneau / sable gris
- Entreprise Lizard route de Rhuil 29220 Landerneau tel. (98) 85.15.56 / sable très argileux
- Carrière Cabon Kesgogan 29262 Ploudalmézeau tel. (98) 89.26.69 / grès concassé pour le secteur de Brémilles Louarnet - carrière granitique Di. Morzhan - entreprise le Corré Gouin

NORD

- Carrière Lesnard M. Joseph Rolland Le Margy 44110 Soudan / sable alluvionnaire poreux jaune
- Entreprise Blaricoll Z.I. de Clisson carrière de la Touche-Montrevaud 44190 Clisson tel. (40) 78.01.60 / sable gris blanc non lavé

SUD

- Carrière Jeannes Kerveven-Lagadec 29145 Eliant / sables blancs, gris, ocre

LOIRE-ATLANTIQUE

- M. Thomas Paul La Camoufère St-Faulron (Vandée) tel. carrière : (40) 78.72.95 domicile : (51) 68.11.11
- S.E.T.M.I. Les Rochettes Blain Ms. 79.10.17 / sable tertiaire parfois gravilleux, ocre jaune
- Entreprise Chasse - Morlais carrière du Gros Buisson 44320 St-Vaud St-Père-en-Retz Carrière de Ennerie - Chauve 44320 St-Père-en-Retz tel. 21.32.25
- Entreprise Raincard carrière de la Coche rue de la Marche 44680 Ste-Pazanne tel. 54.40.34
- Entreprise Aubron et Mechineau Gorges 44190 Clisson tel. (40) 78.07.55 / carrière de sable non lavé
- Entreprise Gratton Frères carrière de la Fautrière 44690 La Haie Fouassière tel. (40) 54.83.75
- M. Jardin Rouge tel. 61.83.01 / grès concassé
- Carrière Carbay M. Joseph Rolland Le Margy 44110 Soudan / sable alluvionnaire poreux jaune
- Entreprise Blaricoll Z.I. de Clisson carrière de la Touche-Montrevaud 44190 Clisson tel. (40) 78.01.60 / sable gris blanc non lavé

Entreprise Louazel Cheviré La Boussière 35340 Liffre tel. 62.62.86 / grès concassé sable clair peu argileux

Entreprise Pipeault La Bruère 35480 St-Malo-de-Phily / * sable marin fossile

Entreprise Brochard La Bruère 35480 St-Malo-de-Phily / * sable marin fossile

Entreprise Moulet La Gue de Galle Médreac / * arène granitique

La Naine Heuzandière La Ffléau * sable marin fossile souvent très fin, parfois granuleux

- Carrière Gaillard
44850 Le Cellier
- Carrière de la Clarté
44410 Herbignac
tel. (09) 90 61 57
- Carrière Berthaud
44420 La Turballe
tel. (40) 23 30 60
- Entreprise Clenet
Appréhaille-sur-Mairie
44140 Montbert
- Carrière à Ste-Pozanne
Sable marin fossile intéressant pour sa couleur ; parfois graveleux, donc prévoir tamisage s'il ne peut se faire en carrière

MORBIHAN



- Simura
Radencac /sable marin fossile beige
- Cleguerec
* zone granitique
- Le Soum
* sable pliocène

- Entreprise Gaudier
Les Rochelles
Rieux
- Etablissements Borager
56110 Gourin / sable de gres concassé beige à gris pâle
- Trehorenteuc
carrière de Pompei / schiste pourpre concassé
- Carrières non situées sur les cartes parce que situées dans des départements limitrophes

VENDEE

- Entreprise Nouel
carrière de Vouguenais
85660 St-Philbert-de-Bouaine
tel. (51) 94 91 20 / sable argileux

MAINE-ET-LOIRE

- Carrière Hervé
La Bouvraie
49123 Ingrandes-sur-Loire / sable alluvionnaire
- F030 - Entreprise Charrier
Les Foumeaux
49530 Lire /sable alluvionnaire

Les sables de concassage sont argileux et doivent être mélangés à un sable alluvionnaire pour faciliter la mise en œuvre du mortier. Leur pouvoir colorant est fort pour le sable de concassage d'un gris rose, très fort pour le sable de Trehorenteuc (concassage du schiste pourpre), faible pour les autres.

Ariane granitique : sable résultant de l'altération de granit, pouvoir colorant très variable. Grains souvent anguleux (moins cependant que les sables de concassage). A mélanger avec des sables alluvionnaires qui, eux, sont à grains ronds.

Sables marins de dragage : sables très peu argileux, à grains ronds. Doivent être bien lavés. Peuvent être utilisés pour corriger les défauts des sables de concassage et des arianes granitiques à grains anguleux, des sables trop argileux.

Sables marins fossiles souvent très argileux. Au-dessus de 5 % d'argile, prévoir éventuellement un mélange avec des sables alluvionnaires propres. Pouvoir colorant variable, souvent intense.

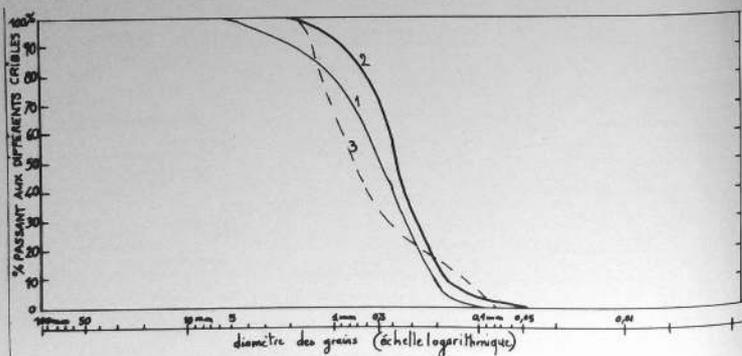
Les sables non précédés d'un avertissement ne nous sont pas connus. Les adhérents qui peuvent nous en faire parvenir un échantillon (1 à 3 kg) nous permettront de savoir s'ils sont ou non intéressants pour des enduits à la CAEB. Nous tenons à remercier vivement les ingénieurs subdivisionnaires TPE qui nous ont beaucoup aidé pour établir cette liste.

M.J. Le GARREC

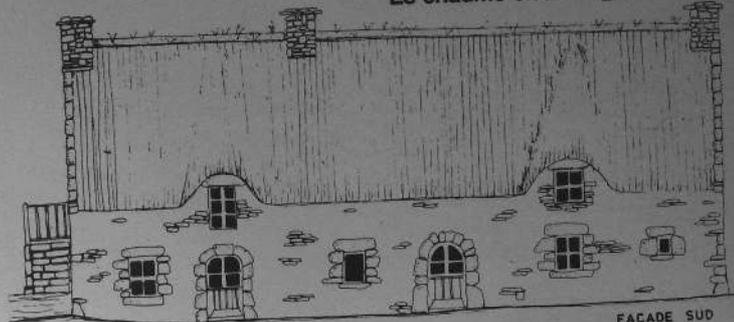
-ANALYSES GRANULOMETRIQUES -

- Exemples de bons sables pour le gobelet et le corps d'enduit

- 1: sable marin lavé 95 (St Jacques de la Lande) (sable marin Fossile)
- 2: sable marin fossile (Peters teinte claire)
- 3: sable normal (définissant Les sables à utiliser pour les mortiers de ciments)



Le chaume en Bretagne



FAÇADE SUD

I - Le chaume : première approche

Le chaume est assurément l'un des matériaux le plus anciennement utilisé par l'homme pour s'abriter, abriter les bêtes et engranger les récoltes.

Depuis la simple cahute composée d'une ossature de branches jusqu'aux maisons de pierres portées, charpentes et chevonnages, le chaume a assuré à l'homme la protection des pluies, du vent et du froid.

1 Chaume et ardoise

En Bretagne, le chaume est demeuré pendant des siècles le matériau de couverture quasi exclusif, même dans les secteurs présentant un sous-sol schisteux. Les régions granitiques (partie occidentale du Morbihan) et les zones de marais (autour du golfe du Morbihan et dans les pays de Vaine)

en voient encore mis en œuvre ou fait au moins on provéda à l'entretien des couvertures chaumes existantes.

Dans d'autres secteurs (pays de Plémeur, Sèren, Maennac, St-Jacut) le schiste affleurant au long des gres en des filons divers, fut très tôt exploité. L'histoire des villages nous révèle la présence dès le XVIIe siècle à la fois des couvreurs en ardoises et des couvreurs en paille.

L'extraction du schiste, effectuée à ciel ouvert et sa taille en ardoises faissés l'objet d'un métier particulier dont les traités se nomment en Morbihan Gallo des Penneurs.

La préparation du matériau, plus robuste et plus étanche que le chaume, nécessitait donc une technique particulière : extraction des pierres, taille en ardoises (enfilage et gabari) puis charriage vers les charnières.

En revanche, la couverture en chaume pouvait être préparée sur place par les propriétaires eux-mêmes. Son emploi était ainsi plus économique.

2 Définition

Sous l'appellation habituelle du chaume, on cache divers matériaux, dont la présence dépend du site.

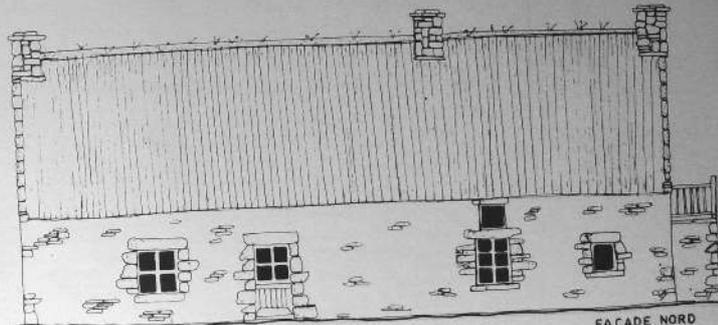
Il faut citer en premier la paille de seigle, dont l'utilisation pour la couverture est la plus répandue à l'exception des zones humides.

Celles-ci occupent en effet des superficies localisées mais parfois importantes (golfe du Morbihan, presqu'île de Rhuys, pays de Vitré) où sont souvent abondamment récoltées et prises, tous les deux exploités pour réaliser les couvertures.

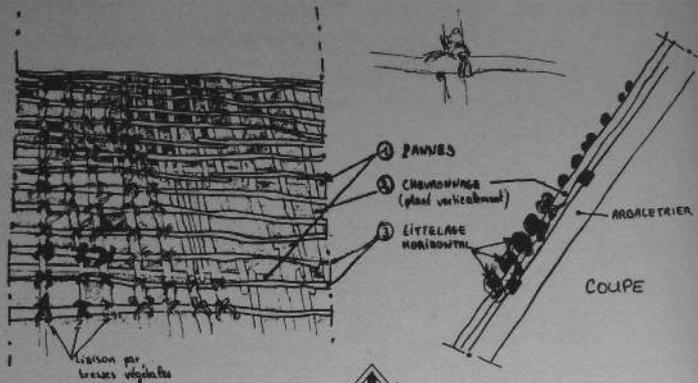
En outre, le germe vert, appelé balai, était d'un emploi plus rare : couvrait autrefois des habitations, on le rencontre encore quelquefois sur des remises.

II - Présentation technique

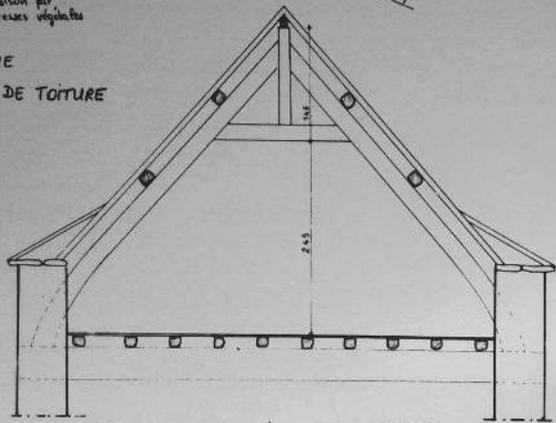
Evoué la mise en œuvre d'une couverture en chaume, en présentant successivement la composition du support, la mise en place du chaume proprement dit, et l'évaluation des détails de raccordement et d'étanchéité.



FAÇADE NORD



Vue perspective d'un rampant de toiture



Coupe sur la charpente 1/50'

1 Composition du support

Au principe de la couverture se trouve la charpente, constituée dans sa plus simple expression de 2 pièces de bois inclinées (arbalétriers) jointes en partie haute et reposant en partie basse sur 1 pièce de bois horizontale (poutre d'entrail).

Au cours des temps, et selon la grandeur de la maison s'ajoutent diverses autres pièces (poignon, entrails retroussés, etc.).

Les 2 arbalétriers reprennent les efforts du toit, se composent de son poids propre, et des efforts du vent, et les transmettent sur les murs.

La poutre servant d'entrail bas de la charpente permet de retenir les pieds d'arbalétriers, régularisant ainsi les poussées horizontales vers l'extérieur.

Cet ensemble s'appelle une ferme et se renouvelle tous les 3 à 3,50 m environ.

A noter ici que l'inclinaison de l'arbalétrier

détermine la pente du toit et par conséquent l'aspect final du bâtiment.

L'ensemble des fermes reçoit une véritable frame ainsi composée :

- pannes horizontales directement reçues par les arbalétriers écartés à cet effet.
- chevonnage vertical toujours constitué autrefois de perches de châtaigner, écorcées ou non.
- litellage horizontal en branches de châtaigner (ces branches étaient souvent retendues) et les sont liées aux chevrons par des fresses végétales.

2 Le chaume

La paille de seigle si couramment employée autrefois devient aujourd'hui un matériau difficile à s'approvisionner.

Sa coupe se fait avant moissonnement des grains, elle ne peut être moissonnée mécaniquement, la paille doit être rebattue manuellement au fléau.

Seule la coupe peut être mécaniquement effectuée, mais elle présente alors l'inconvénient de diminuer la longueur des brins, les coupeaux étant placés assez hauts.

Une fois battue, la paille est rouverte en bottes.

Celles-ci sont alors mises en place sur le treillage ci-dessus évoqué, fortement serrées les unes contre les autres et liées aux lattes par des fresses.

La nature même du matériau explique la forte pente presque toujours donnée aux toits des maisons couvertes en chaume.

Contrairement à l'ardoise, matériau dur et étonné sur lequel une happe d'eau glisse même par pente douce, le chaume n'oppose pas à la pluie une surface lisse.

Les eaux de pluie ne doivent pas y stationner, mais au contraire s'évacuer rapidement afin d'éviter toute pénétration, d'où les pentes plus accusées des toitures.

3 Détails

Si les parties centrales de la couverture ne posent pas de problèmes particuliers, il y a lieu de traiter avec soin certains détails notamment les jonctions entre le chaume et les parties maçonnées, les unes étant souples, les autres rigides, afin d'éviter les infiltrations ou les soulèvements par les vents.

Les rives de pignons sont particulièrement vulnérables, aussi le bord extérieur des rampants de pignon est-il surélevé pour recevoir la rive du chaume et éviter au vent de le soulever et à la pluie de s'infiltrer.

Un soin réalisé au moyen de chaux ou d'argile calcinée l'insistera restant.

Souche de cheminée.

Le chaume est protégé par la saillie de pierre qui écarte ainsi l'eau de pluie ruisselant au long de la souche.

Falçage.

Le falçage est recouvert d'une motte d'argile et de terre. L'herbe souvent y pousse et ses racines empêchent la motte de craquer par temps sec.

III - Caractère d'un habitat et son évolution
Restauration - passage du chaume à l'ardoise

Notre propos ici n'est pas d'évoquer le maintien ou la restauration de couverture en chaume - les techniques ont été présentées ci-dessus dans leurs grandes lignes.

Redonner à un bâtiment le toit de chaume qu'il a toujours eu est assurément le meilleur parti à adopter en matière de restauration et nous allons voir pourquoi.

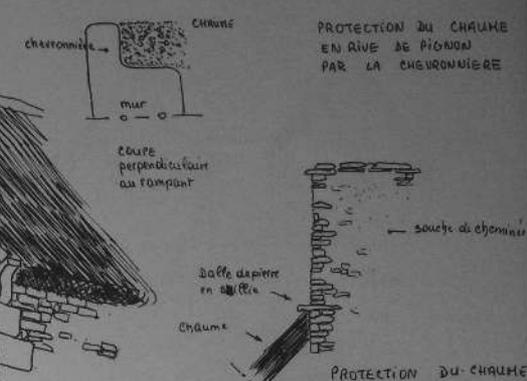
Toutefois, certaines réalités empêchent quelquefois le maintien de ce matériau de couverture. Nous allons alors soulever les problèmes divers qui posent cette transformation d'un bâtiment.

1 Caractère d'un habitat

Le caractère d'un édifice, si modeste soit-il, relève de plusieurs éléments qui tous sont liés et contribuent à l'harmonie de l'ensemble du volume.

Il y a bien sûr l'insertion au site.

Il y a les dimensions des divers éléments qui composent une façade : hauteurs, largeurs...



Il y a le rapport de ces dimensions entre elles qui s'équilibre.

Chaque élément (porte, fenêtre, pan de mur) possède son propre équilibre. Tous doivent aussi être en rapport les uns avec les autres.

En second lieu il y a le toit qui couvre l'ensemble et apporte par sa forme et par sa pente une grande part de l'expression à l'édifice.

Une forte pente donne à une maison un caractère marqué.

Enfin il y a le matériau dont la forme et la nature sont liées à la fonction.

Le chaume est un exemple probant, courant au long des pentes au gré des fermes quelquefois irrégulières, présentant en rive basse une épaisseur affirmant au toit son rôle de couverture, de protection et d'isolant, se soulevant ça et là par des lignes douces et élégantes pour laisser place à la gerbière, créant ainsi un rythme sur la façade.

2 Evolution

De tout temps le patrimoine bâti a subi des transformations. Certaines ont été plus ou moins radicales, mais dans la plupart des cas ou bien le caractère du bâtiment était conservé ou bien une expression nouvelle lui était donnée.

On ne peut que déplorer les restaurations récentes qui, détruisant l'organisation et l'expression d'un bâtiment, présentent des éléments disparates, sans liens de formes ni de matériaux et sans proportion.

Le dessin, la composition ont une très grande importance et ils doivent être peaufinés avec le matériau.



3 Passage du chaume à l'ardoise

Le passage du chaume à l'ardoise est assurément l'une des transformations les plus radicales que peut subir un bâtiment.

Des exemples anciens XVIIe/XVIIIe se rencontrent relativement fréquemment dans les régions où le schiste fut très tôt exploité.

Des cas plus récents se rencontrent également ; la transformation avait souvent pour origine la nécessité d'augmenter le volume du comble pour augmenter sa capacité.

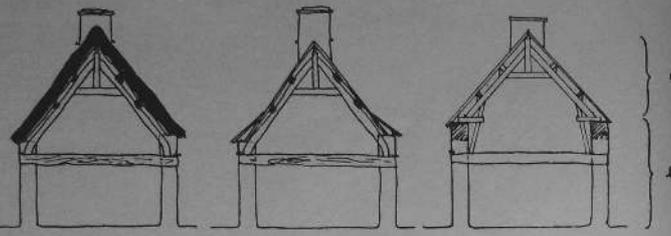
Deux cas se présentent :

1° la pente du toit est inchangée ; un coyaux est alors constitué en partie basse par l'apport de nouveaux chevrons reposant en biseau sur les anciens ou sur la première panne.

2° la pente du toit est modifiée ; ou bien cette modification supprime simplement le coyaux ; ou bien cette modification est occasionnée par le ravalement du dénivellement, avec apport de maçonnerie également en pignon.

Ce deuxième cas, surtout réalisé au XIXe et jusque vers les années 1950 n'est pas guère mis en œuvre. Il est dans la plupart des cas, désastreux pour l'équilibre de la maison (équilibre esthétique d'une part, et équilibre technique d'autre part, les charpentes étant souvent mal recomposées). Il est à proscrire pour restaurer un bâtiment, c'est-à-dire pour remettre au jour son caractère, soit expression visuelle et fonctionnelle.

Le premier cas conserve au bâtiment une grande part de sa physionomie. La pente du toit n'étant pas modifiée il laisse toutefois entier le problème du traitement des lucarnes.



4 Détail
 Nous avons vu plus haut le lien étroit qui existait entre la nature du matériau et son utilisation, autrement dit entre la forme et la fonction.

L'ardoise, matériau rigide, diffère totalement du chaume, matériau souple. Il est évident que le couvrement des lucarnes ne peut et ne doit être réalisé de la même manière.

La solution la plus traditionnelle, la moins coûteuse et de loin la plus élégante est la lucarne rampante.

Les jambages de la lucarne peuvent être quelque peu relevés tout en respectant l'équilibre.

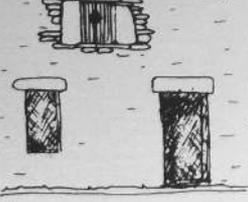
Les croquis ci-contre présentent les différentes dispositions possibles et les ossatures à donner aux lucarnes.

Les parties basses des gerbières, intérieures à 1,00 m, posent le problème de la sécurité. Selon l'utilisation et la dimension de la baie, plusieurs options se présentent :

- * baie entièrement fixe, avec verre de sécurité ou garde-corps
- * partie basse fixe idem ci-dessus (intérieure à 1,00 m) et partie haute ouvrante
- * ensemble ouvrant à soufflet avec blocage et verre de sécurité.

Si la proportion de la gerbière dans son ensemble doit être étudiée avec soin, certains détails ont également leur importance et ne doivent en aucun cas être écartés : dimension des bois, profil des pièces d'assemblage ou garde-corps, largeur des poteaux bois, etc.

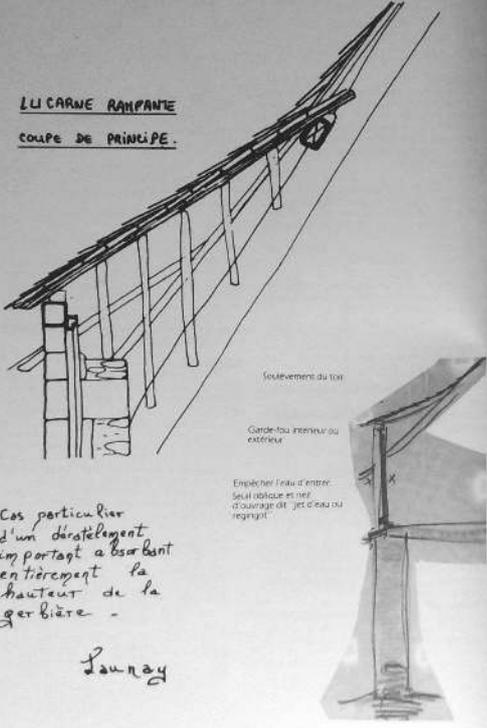
Ces éléments dits de détail sont aujourd'hui d'autant plus importants qu'ils peuvent permettre d'intégrer élégamment sur une façade une ouverture dont la dimension s'écarte quelque peu de la tradition.



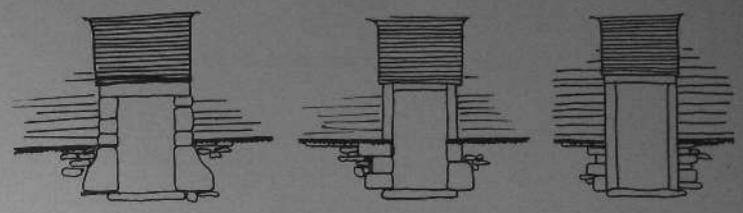
Ces particularités d'un détail important à considérer entièrement la hauteur de la gerbière.

Lauzay

LUCARNE RAMPANTE
COUPE DE PRINCIPES



Soulevement du toit
 Garde-tou intérieur ou extérieur
 Empêcher l'eau d'entrer. Si la toiture est en tôle, l'ouvrage dit "jet d'eau ou rengaing".



JAMBAGES PIERRE

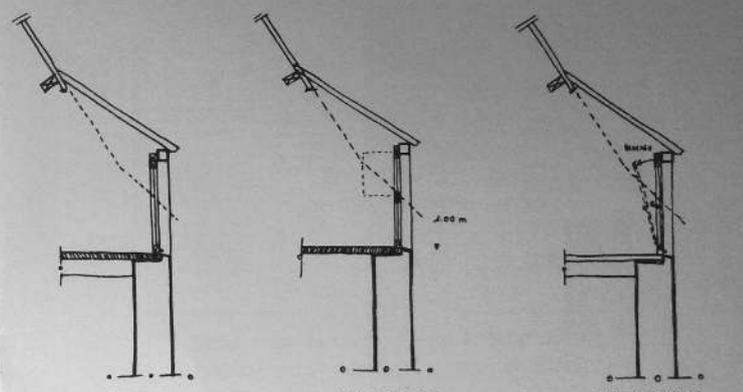
LE LINTEAU est soit en pierre, soit en bois.

JAMBAGES BOIS

Au dessus du mur

Jusqu'au seuil en pénétration dans le mur.

OSSATURE DES LUCARNES RAMPANTES



CHASSIS FIXE VERRE DE SECURITE

PARTIE BASSE FIXE AVEC VERRE DE SECURITE, PARTIE HAUTE OUVRANTE

CHASSIS OUVRANT A SOUFFLET AVEC BLOCAGE (e < 14 cm à 1,00 m)

COUPES SCHEMATIQUES PRESENTANT LES DISPOSITIONS DE MENUISERIES SANS GARDE-CORPS.

Article et dessins d'Yves DUBOST

Couvertures en chaume ou en jonc

Bravo et merci, Monsieur le Préfet du Morbihan, pour l'arrêté pris à la suite de la présentation du dossier "Projet de sauvegarde de l'habitat rural sur le Canton de FLOUAY" à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Environnement.

LEGISLATION

Circulaire Préfectorale du 15 décembre 1980

Les couvertures et sous-couvertures en chaume ou en jonc se trouvent interdites, pour les constructions neuves, dans le département du Morbihan, par un arrêté du 8 août 1968.

Cet arrêté a été modifié et complété par des arrêtés préfectoraux en date des 9 mars 1966, 24 janvier 1968 et 1er septembre 1969, qui permettent sous certaines conditions, de déroger à la mesure d'interdiction inscrite.

Un examen de la situation en ce domaine a fait ressortir, compte tenu d'une part, de l'expérience acquise, d'autre part, du fait que l'efficacité des centres de secours s'est accrue dans des proportions satisfaisantes, tant au plan de la technicité qu'à celui de la rapidité d'intervention, que de gens de couverture ne présente pas plus de risques que les autres modes utilisés.

D'autre part, il est apparu qu'il serait intéressant d'autoriser, sinon de favoriser, sous certaines conditions, l'utilisation de ces matériaux, ainsi cette mesure présenterait un double avantage : celui de permettre la conservation d'intéressants témoins du passé, mais aussi celui de perpétuer un artisanat rural qui tend à disparaître.

Il a donc décidé, en fonction des avis formés par les services compétents, de modifier la réglementation applicable jusqu'à présent à cet égard dans le département.

Il a l'honneur de vous adresser sous ce pli deux exemplaires de l'arrêté que je viens de prendre, qui abroge les arrêtés antérieurs, et institue de nouvelles dispositions en matière de couvertures et sous-couvertures en chaume ou en jonc.

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à son application.

LE PREFET
Jacques MONESTIER

ANNEXE COUVERTURES EN CHAUME OU EN JONC Arrêté Préfectoral du 15 décembre 1980

ARTICLE 1er

Les couvertures et sous-couvertures en chaume ou en jonc pourront être autorisées sur toute l'étendue du département sous réserve qu'elles répondent aux spécifications techniques suivantes :

Elles seront dotées d'une sous-couverture coupe-feu en matériau offrant un degré de résistance au feu d'une demi-heure ; ce degré de résistance est porté à une heure lorsque la construction se situe en terrain broussailloux ou planté de résineux.

Dans le cas où les maisons seraient groupées ou jumelées, un écran coupe-feu d'un degré de résistance de deux heures sera réalisé entre les constructions ; sa hauteur dépassera la toiture de 0,30 mètre.

ARTICLE 2

Les demandes d'autorisation seront obligatoirement soumises à l'avis de M. le Chef du Service Départemental de l'Architecture.

ARTICLE 3

Les arrêtés préfectoraux des 8 août 1968, 9 mars 1966, 24 janvier 1968 et 1er septembre 1969 sont abrogés.

ARTICLE 4

MM. le Secrétaire général de la Préfecture, les Sous-Préfets, les Maires, l'Inspecteur Départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie, le Directeur Départemental de l'Equipement, le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmes du Morbihan, le Directeur Départemental des Polices Urbaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs.

VANNES, le 15 DECEMBRE 1980
LE PREFET
Jacques MONESTIER
B.I.D. du 15 DECEMBRE 80.

En 1980, un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et un représentant de TIEZ BREIZ, laissent une démarche auprès de l'Inspection de l'Enseignement Technique pour demander une formation technique à la couverture en chaume. Voici la réponse reçue en 1982 :

La création d'un C.A.P. pour la couverture en chaume ne se justifie pas. Par ailleurs, il paraît difficile d'obtenir une formation complémentaire après un C.A.P. traditionnel de couvreur.

Cependant, il serait possible de se référer à la circulaire n° 79-219 du 16 juillet 1979 (B.O. n° 30 du 26 juillet 1979) qui prévoit l'organisation de séquences éducatives en entreprises pour une durée globale maximale de dix semaines par an, répartie en trois ou quatre périodes.

L'Inspecteur de l'Enseignement Technique
R. TROUCHET

Etablissements possédant une section de couvreurs

CÔTES-DU-NORD
Lycée Eugène Freyssinet
Rue Mansart
5 P 53
22023 SAINT-BRIEUC
Téléphone (96) 61 80 97

FINISTÈRE
Lycée d'Enseignement Professionnel
Dupuy de Lôme
Rue Dupuy de Lôme
29283 BREST Cedex
Téléphone (96) 45 03 81

ILLE-ET-VILAINE
Lycée Technique du Bâtiment
34, rue Bahon-Rault
35000 RENNES
Téléphone 53 60 62

MORBIHAN
Lycée d'Enseignement Professionnel
Rue Charles Gouind
56300 PONTIVY
Téléphone 25 35 40 et 25 30 58

Comment pouvons-nous vous aider dans la restauration de votre maison ?

En vous donnant les coordonnées d'artisans de votre région avec référence de travail réussis (ils nous trouvent autour de FLOUAY-VEZ).

Si vous adhérez à TIEZ BREIZ, en vous faisant bénéficier du service conseil, réservez aux adhérents un architecte adhérent, dont nous connaissons la compétence en restauration, visite la maison, donne avis et conseils, pour un prix forfaitaire.

En vous faisant connaître les publications de l'association : Bulletins, plaquette technique sur la chaume aërien.

En vous situant des maisons bien restaurées et en vous donnant l'adresse de maîtres d'ouvrages qui s'étaient efforcés de sauvegarder en restaurant.

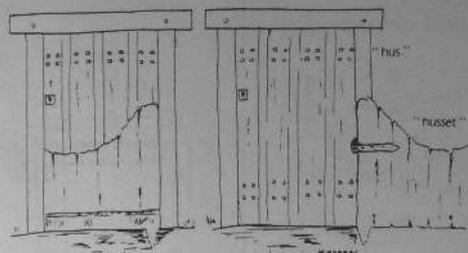
Si vous nous envoyez des photos de votre maison (photos que nous vous rendrons), en vous donnant notre opinion sur les caractères à conserver impérativement sous peine de dénaturer.

TIEZ BREIZ
10 rue du Général Nicolet à Rennes
(bus 9 - arrêt Nicolet)

En vous conseillant d'utiliser de la chaux aërienne et en mettant à votre disposition une plaquette sur la mise en œuvre de ce produit. Cf. en visionnant au local 1 montage audio montrant la technique.

En vous conseillant à notre local, 10, rue du Général Nicolet, à RENNES, lors d'un de vos passages. Si vous vous munissez de documents concernant votre maison, nous en discuterons avec vous en étudiant ainsi les solutions d'aménagements qui conservent le caractère de l'édifice tout en lui apportant le confort souhaité.

Porte "à husset"



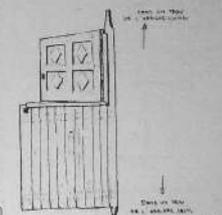
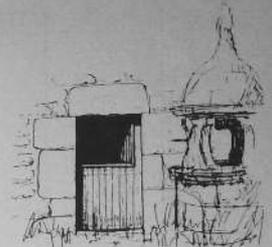
Le vantail de la porte principale (appelée "hus") est doublé par une contre-porte qui monte à mi-hauteur de la première et qui on nomme "husset" (dans le sud des Côtes-du-Nord et de l'île-et-Vilaine) et "contre-hus" (vers Antrain, Dol, Saint-Malo et Dinan) ; ce "contre-hus", à la différence de la porte, reste généralement fermé, on le "coule" avec une barre de bois ou on le "coule" à l'aide d'un loquet.

Henri-François BUFFET
"En Haute-Bretagne", Librairie Galignani, rue de Rennes, PARIS

Plusieurs types de "portes-à-husset" (selon des noms différents) se trouvent dans toute la Bretagne.

Celui de MEDREAC correspond au modèle décrit par Henri-François BUFFET dans son livre "En Haute-Bretagne" - Dessins A. du Rivard.

Un autre type, très courant, est illustré par le modèle de "Ker-en-Penchek en Pont-Aven" - dessins H. Barzic.



(Finistère sud)



Maison restaurée dans le Pays de Rennes

Monsieur et Madame LEGAL ont reçu des mains de Monsieur CREPEAU, Ministre de l'Environnement, une médaille d'or à l'occasion du concours "La Maison paysanne" la maison restaurée. Ils nous présentent leur réalisation.



"Tiez-Breiz" va publier son bulletin régional n° 3 et il nous faudrait un article sur votre maison, demande Madame FANARD, alors je vous présente notre "vieille ferme".

Vieille, elle l'est en effet puisque après bien des recherches et notamment aux Archives Départementales j'ai retrouvé des contrats de location dont le plus ancien est daté de 1634. Cette maison a donc plus de 300 ans. A cette époque le lieu s'appelait les Champs Jouéres... les différentes transcriptions en ont fait les Champs Huet.

Nous l'avons achetée en 1971 et entrepris sa restauration qui n'est pas complètement terminée.

La tâche était importante puisque le bâtiment principal mesure 50 mètres de long. Rien n'a changé à l'aspect extérieur : aucun percement, aucun agrandissement de baies mais remise en valeur des jambages et linteaux de bois. Remplacement des portes verrouillées par des portes à huis coupés.

ment en ciment imitant des pierres grises a été refait à la chaux avec sable jaune pour retrouver la blancheur d'origine (aucun colorant). Les petites fenêtres de l'étable, d'un style très particulier, au nombre de 10 et en partie obstruées par du bourrage au ciment, ont retrouvé leur aspect d'origine. Les poteaux de soutien des fils électriques allant d'un bâtiment à l'autre ont disparu, tant sur le bâtiment principal que sur les annexes. Les 5 000 m² de terrain dénudé qui entouraient notre maison ont été boisés d'arbres régionaux mais là il faut être patient. A l'empierrement du tas de fumier une petite pièce d'eau a été creusée.

A l'intérieur les travaux étaient également importants pour redonner vie et confort à des pièces devenues annexes, des débarras.

La salle commune a retrouvé sa fonction d'origine et là encore la chaux a été le matériau d'enduit. L'ancienne latrine est devenue salle de bains, la chambre du valet chambre d'amis, la chambre des maîtres cuisine.

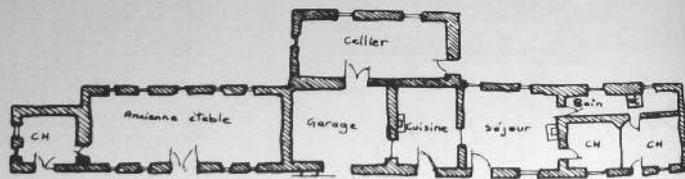
Tous ces travaux (et ce n'est pas terminé) nous les avons entrepris pour nous donner du confort bien sûr mais en ayant toujours le souci de conserver l'âme de cette demeure.

Quelques erreurs ont été commises, mais

nous n'avons pas voulu de "tape à l'œil". La plus belle compliment est peut-être de m'avoir entendu dire : "le premier prix... je suis un peu déçu, on ne dirait pas que cette maison a été rénovée".

Pour terminer un problème particulier : le percement d'une porte intérieure pour faciliter les déplacements. Faire ce travail dans un mur de pisé de 60 cm d'épaisseur en bon état est facile et cependant délicat. J'ai d'abord fait un tracé sur le chemin puis démolis à l'emplacement du linteau d'un côté puis de l'autre. Ces deux pièces de pierre en place, j'ai démolis en dessous, posé les 4 jambages fixés aux deux linteaux par tenons et mortaises chevillées, les jambages retenus entre eux par 4 pièces de bois chevillées. Ensuite bourrage de maçonnerie car il faut démolir un espace plus grand que l'ouverture souhaitée pour pouvoir jouer avec tenons et mortaises. C'est facile à dire mais tout de même délicat et surtout agir avec prudence, la sécurité étant également un maître mot pour le restaurateur.

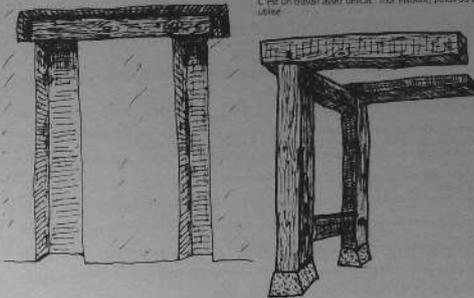
Voici comment j'ai procédé mais je ne peux que conseiller la lecture du livre de René Fontaine "La maison de Pays".



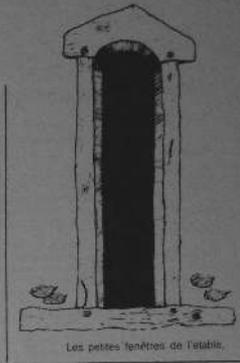
"TIEZ-BREIZ" a réalisé un chantier de construction d'un bâtiment en pisé. La reconnaissance de cette technique peut permettre de réaliser le "bourrage" en terre comme le mur d'origine.

PERCEMENT DANS UN MUR PIERRES ET TERRE

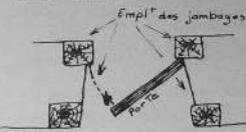
Schema 1
— Avant d'entreprendre le travail, s'assurer que le mur est solide.
— J'ai tracé l'emplacement de la porte et troué l'enduit du côté de l'intérieur sans traverser le mur.
— Ensuite, j'ai fait le même travail de l'autre côté du mur, et maintenu les linteaux entre eux.



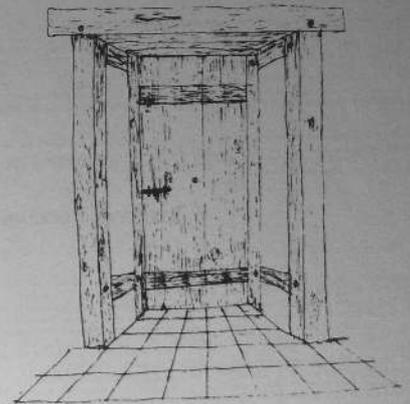
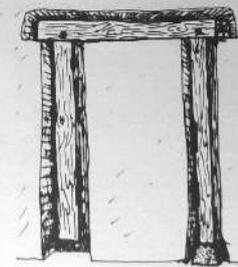
Schema 4
— Ensuite, j'ai commencé à démolir l'intérieur. Il m'a fallu rester attentif aux jambages de façade avec ceux situés à l'autre côté du mur, les retenir les chevilles pour proposer à cette prise en place.
— Je me suis réglé les pierres et tenu au minimum au-dessus de la boussole au fur et à mesure de la démolition et de la mise en place des différentes pièces de bois pour assurer la stabilité du mur.
— J'ai creusé progressivement et soigné les pierres dans le sol. C'est un travail assez délicat, mur fissuré, poids du bois, linteau.



Schema 2
— J'ai creusé l'emplacement de jambages et les ai mis en place en les chevillant provisoirement.



Schema 3
— Au pied de chaque jambage, j'ai fait un trou dans le sol qui viendrait les pierres de soutènement.
— J'ai rempli au mortier autour des bois et paré les pierres de façon à renforcer le mur avant de démolir l'intérieur de l'ouverture. Il est important de laisser prendre pendant plusieurs jours.



André LE GAL



Dessins de Hervé LE GAL

A SAUVEGARDER... URGENCE

Projet de sauvegarde de l'habitat rural sur le canton de Plouay

En 1977, nous avons eu l'occasion d'évoquer la disparition du chaume en Bretagne avec Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles.

Sur son conseil, nous avons même demandé une subvention à la Charte Culturelle pour mener à fond une étude de ce problème. Sans attendre la décision de la Charte Culturelle à ce sujet (nous avons du depuis que notre demande n'était pas retenue) nous avons choisi, moi même écrivain, de passer nos vacances dans un secteur sensible et d'essayer une approche du problème.

A partir d'Inguiniel donc, nous avons sillonné tout particulièrement le canton de Plouay et fait ainsi la découverte d'un pays merveilleux.

L'aspect de l'habitat, pourtant d'une rare qualité architecturale, est dans l'ensemble navrant : parure du Morbihan, le chaume est aussi cause de ruines.

Nous avons beaucoup parlé de gîtes ruraux lors de nos visites : les habitants, dans l'ensemble, ne connaissent pas ; les élus n'y croient pas faute de moyens financiers.

Des élus, navrés par les ruines qui se multiplient sur leur commune, faute de moyens financiers, inchoient à vendre à des résidents secondaires.

Nous avons remarqué cet été, dans ce secteur, un nombre important de touristes étrangers, qui apprécient beaucoup cet habitat.

Il ne faut pourtant pas laisser faire en Bretagne ce qui est déploré dans d'autres régions « colonisées » : Cévennes, Haute-Provence,...

Une opération de gîtes groupés, dans un secteur d'habitat remarquable, laisserait la maîtrise aux habitants et serait une solution de sauvegarde. Est-elle envisageable ?

Pourquoi pas une opération « pays d'accueil » dans le canton de Plouay ?

Déjà l'exemple de Poul Félan, en Quistinic, y sert d'exemple technique même si toutes les restaurations, par la suite, n'étaient pas réalisées avec couverture de chaume. La qualité architecturale de l'habitat du canton est telle, qu'il aurait encore grand intérêt, même couvert en ardoise.

Dans ce canton agricole peu éloigné de la côte, la fréquentation des gîtes serait assurée, tout en laissant, là aussi, la maîtrise du tourisme aux habitants du pays. Actuellement, pour quelque 460 gîtes dans le Morbihan, on enregistre une demande du triple de la capacité d'accueil.

Accompagnés d'une promotion du chaume et d'une formation sur chantiers à cette technique, elle pourrait permettre la transmission, à des jeunes, d'un savoir qui va se perdre.

Nous avons pris contact avec des responsables de l'enseignement technique afin de trouver des solutions à l'apprentissage et au C.A.P. de couvreur de chaume.

S. FENARD

Le pays d'accueil

l'exode ;

- favoriser par le biais du tourisme, l'équipement du milieu rural.

- **Les objectifs socio-culturels :**

- améliorer et développer les loisirs locaux ;

- accroître les échanges ville-campagne et développer les loisirs de proximité ;

- intéresser le monde agricole au développement global de l'espace rural.

- **Les objectifs touristiques :**

- assurer une meilleure cohérence dans les programmations d'équipement ;

- favoriser la concertation entre les responsables d'équipement pour une meilleure valorisation de ces derniers ;

- regrouper l'offre.

- **Actions envisagées**

- Valoriser les potentialités existantes en matière d'équipements et de loisirs, et les développer en fonction des besoins et de la volonté locale ;

- Les orientations conseillées à cet effet sont les suivantes :

- éviter les concentrations d'équipement, lourdes, onéreuses et mal intégrées, et favoriser les formules d'hébergement et d'animation

légers et diffusés, afin d'assurer un aménagement contrôlé du pays d'accueil pour une rentabilité optimale ;

- éviter un saupoudrage des équipements, et prévoir un aménagement par unités touristiques afin d'associer hébergement et loisirs ;

- développer les formules d'hébergement et d'animation accessibles à tous les revenus ;

- **L'hébergement**

- Utilisation maximale du bâti existant qui, parfaitement intégré au paysage, mérite d'être sauvegardé ;

- Privilégier l'accueil chez l'habitant ;

- gîtes ruraux ;

- village de gîtes écologiques ;

- chambres d'hôtes ;

- camping à la ferme ;

- Favoriser :

- l'hôtellerie rurale ;

- les initiatives communales ;

- **Les équipements de loisirs et d'animation**

- Coordination ;

- des animations existantes ;

- des possibilités d'hébergement et des équipements de loisirs et d'animation ;

- Création d'activités et d'équipements utilisables

bles toute l'année dans le but de stimuler la vie locale ;

- aménagements diffus et légers (sentiers, abords de canaux ou de plan d'eau...) ;

- circuits et sorties à thème pour découvrir le pays ;

- faire connaître l'artisanat local : maison de pays ;

- **Information**

- Définir les besoins en fonction des lieux et des moyens d'information existants ;

- Créer une image de marque du pays d'accueil ;

- travail coordonné des organismes de tourisme existants et à venir ;

- édition de documents (guide...) ;

- signalisation des équipements d'hébergement et de loisirs, des sites et monuments ;

Aides financières

Des aides financières intéressantes peuvent être dispensées dans le cadre d'un pays d'accueil par l'Etat, la région et les départements.

Aides de l'Etat :

- Ministère de l'Agriculture ;

- Ministère du temps libre ;

- Office National des Forêts ;

- F.I.D.A.R. ;

- F.I.C.

Aides régionales et départementales :

- Conseil régional ;

- Conseils généraux ;

- Chambres consulaires ;

à cela s'ajoutent les subventions ou crédits accordés par des organismes bancaires ou à caractère social ;

- Crédit Agricole ;

- Crédit d'Équipement des P.M.E. ;

- Crédit hôtelier ;

- Associations de tourisme social ;

- Comités d'entreprises ;

- C.A.F. ;

Ces différents types de financement dépendent évidemment de la qualité du maître d'ouvrage ;

- exploitants agricoles ;

- propriétaires privés, agriculteurs et non agriculteurs ;

- collectivités locales ;

- associations...

* Les documents de référence sont réalisés par la DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME BRETAGNE.

Etude préliminaire du canton de Plouay, en Morbihan

Le canton de Plouay, situé dans le département du Morbihan, nous incite, étant donné la qualité architecturale de l'habitat rural traditionnel, à proposer un programme de sauvegarde, afin que le phénomène de dégradation des constructions anciennes ne se poursuive pas.

Le canton de Plouay comprend six communes : Plouay, Inguiniel, Sibiry, Lanvaudan, Car-

lan et Quistinic, situées en zone intérieure agricole, à environ 20 km du littoral.

La population était en 1968 de 12.364 habitants et tombait en 1975 à 11.758 habitants, une variation absolue négative en sept ans qui représente en valeur relative : - 4,9 %, dont :

- 9,2 % pour les communes rurales. Nous constatons le dépeuplement des zones rurales

vers, d'une part, le chef-lieu de canton dont la population passe de 4.130 habitants en 1975 à environ 4.500 en 1980 et, d'autre part, vers les pôles d'attraction de plus de 10.000 habitants, tels Pont-Scorff et Lorient.

Actuellement, la population de la commune de Plouay est toujours en hausse et les autres communes semblent se stabiliser.

1962 Exploitations agricoles	Spécialisées	Non-spécialisées
1 hectare	0	24
1 5 hectares	1	177
5 10 hectares	3	401
10 15 hectares	3	401
15 20 hectares	0	249

Mais, zone essentiellement agricole, le canton de Plouay comportait en 1962 des exploitations d'une superficie moyenne de 5 à 15 hectares ;

D'après la superficie des exploitations s'étend, et couvre en moyenne de 15 à 25 hectares, alors que d'autres exploitations disparaissent. Ainsi à Carlan, commune de 1.205 habitants, il en subsiste 37, contre 45 dix ans auparavant.

Par le fait, le nombre de bâtiments agricoles n'assurant plus leur fonction première augmente constamment.

Ceci donne en variation absolue une diminution de 434 immeubles et 504 logements en huit ans. Ces transformations sont dues principalement au départ en retraite d'agriculteurs, mais aussi à des changements d'activité qui occasionnent à vente ou la location des terres.

Fermes - Bâtements agricoles	1962	1968	1975
Nombre d'immeubles	1.426	1.179	745
Nombre de logements	1.527	1.288	784

Ainsi, on ne s'étonnera pas de la mutation des catégories socio-professionnelles.

Les exploitants agricoles, majoritaires parmi les actifs en 1968, n'occupent plus que la seconde place en 1975 ; leur nombre a diminué de moitié en treize ans. La part des ouvriers continue à progresser et atteint 34,7 % de la population active en 1975, alors que celle des agriculteurs est tombée à 32 % et que la population active du canton est en baisse.

L'évolution du secteur agricole a donc entraîné la migration de la population rurale vers les zones urbaines, favorisant ainsi le phénomène des migrations alternantes. Ce phénomène est actuellement en hausse dans la partie

Catégories socio-professionnelles	1962	1968	1975		
0 Agriculteurs exploitants	3.085	2.324	46 %	1.480	32,4 %
1 salaires	401	280	5,5 %	144	3,2 %
2 Patrons de l'industrie et du commerce	624	560	11,1 %	540	11,8 %
3 Professions libérales et cadres supérieurs	54	36	0,7 %	70	1,5 %
4 Cadres moyens	127	172	3,4 %	261	5,7 %
5 Employés	102	152	3 %	292	6,4 %
6 Ouvriers	1.149	1.356	26,8 %	1.582	34,7 %
7 Personnel de service	101	92	1,8 %	126	2,9 %
8 Autres catégories d'actifs (artistes, clergé, armée, police)	109	80	1,6 %	69	1,5 %
Total actifs	5.742	5.052		4.564	

aud du canton, semble-t-il, puisque la plupart des nouveaux résidents effectuent rapidement le trajet entre leur lieu de travail, comme Hennebont ou Lorient, et leur résidence. En 1975, un tiers des habitants travaille hors de la commune.

Les mutations des activités agricoles sont telles que l'habitat rural s'en ressent. On assiste à l'abandon des bâtiments d'une grande richesse architecturale qui ne sont plus habités ou dont on ne voit plus l'usage. La Commission régionale de l'Inventaire général des Richesses artistiques de la France, il y a une dizaine d'années, a d'ailleurs fait un travail de recensement d'une aide précieuse. Mais, alors que quatre-vingts permis de construire ont été délivrés depuis six ans sur la commune de Ploisy, il n'y a à priori, de résidences qu'une dizaine de réhabilitations d'habitat ancien. Les aides financières dispensées aux agriculteurs pour la solution habitat neud sont, semble-t-il, plus intéressantes. Depuis dix ans, sur la commune de Calan, trente-six maisons particulières ont été construites, alors que sur les dix maisons abandonnées, trois ont disparu et quatre ont été restaurées, en résidences secondaires le plus souvent.

Il est navrant de constater que des hameaux quasiment entiers sont laissés à l'abandon et menacés de disparaître comme lant d'autres.

La construction des maisons paysannes du canton a échelonné probablement de la fin du XVIIe siècle au XIXe siècle, avec des périodes de ralentissement, telle la Révolution, et des périodes de conditions économiques favorables aux pays Anis, sur la commune de Ploisy, il existe des traces d'habitat rural pendant toute la durée du XVIIe siècle avec une importance plus grande pendant la seconde partie, liée à la prospérité de la production textile.

Les matériaux exploités sont ceux de la région : les granites gris beige de Beghin, de Guéhenné et d'autres carrières voisines; sont allégués en moyer, grand appareil ou petits moellons irréguliers. Sur la commune d'Inguiniv, les trois appartements sont visibles, alors qu'en Lanvaudan, on rencontre essentiellement du petit appareil irrégulier en façade.

Les pierres de taille plus importantes sont réservées aux baies et souches de cheminées décorées et sculptées. Ces ouvertures sont brées en des formes variées : arcs en plein-cintre, en arcs de panier, arcs brisés ou en linteaux droits, fréquemment moulurés et accolés, double accolés, feston. Certaines baies ont conservé leurs mureaux simple ou double.

Le décor évolue suivant les époques, mais il est difficile de situer précisément la construction, à moins qu'une date ne soit gravée sur un linteau de porte ou de fenêtre. Au lieu-dit de «Kermic», photo n° 3, la date, 1650, est visible. Cette maison aux ouvertures étroites correspond bien à cette moitié du XVIIe siècle où apparaît l'usage de symétrie dans l'architecture rurale.

Les fermes, généralement groupées en villages, sont disposées en longues ou autour d'une cour plus ou moins fermée. Dans le cas d'une disposition alignée, stable et maison d'habitation sont mitoyennes, alors que sur des exploitations plus importantes, les communs sont perpendiculaires ou parallèles à la maison, délimitant ainsi la cour.

L'implantation de la maison (orientation sud, à l'abri des vents dominants) est issue d'un bon sens traditionnel.

Les bâtiments au plan rectangulaire comprennent en général un seul niveau, mais aussi parfois deux ou trois niveaux, le second étant desservi par une échelle ou un escalier extérieur appuyés sur la façade principale ou sur un pignon.

La promiscuité fréquente de ces habitations

Migrations allemandes	1975	pour actifs ayant un emploi
Ensemble	4 362	
Résidant et travaillant dans même commune	2 996	68,7 %
dans 2 communes différentes du même département	1 242	28,5 %

rurales entraîne une certaine vie communautaire : les puits richement décorés et les fours en hémicycle en témoignent.

La charpente traditionnelle à arbalétriers gauches ou à entrail retroussé, fortement penché, était couverte en chaume. Elle est fréquemment remplacée par l'ardoise ou la tôle, faute d'artisans chaudriers et de seigle utilisable.

La niche à chien, sous les escaliers ou formant un adoube sur la façade principale, fait partie intégrante de la maison et de son décor.

Cet habitat, où se combinent les trois éléments fondamentaux : l'abri des hommes, l'abri des bêtes, le stockage des récoltes, est aujourd'hui menacé de destruction. Les causes en sont variées : un exode rural récent, par exemple : Carnac, en Bubry, où vivaient 120 personnes en 1954, n'en compte plus que 20 en 1968. La superficie des exploitations augmente et le nombre d'exploitants diminue; il s'ensuit l'abandon de bâtiments agricoles menacés d'écroulement, de vente, de transformations défigurantes (photo n° 6).

Il s'agit, face au déséquilibre de l'intérieur du pays morbihannais, de promouvoir toute activité économique nouvelle susceptible de seconder l'agriculture.

Le Morbihan est l'un des premiers départements touristiques français. Il faut éviter de continuer à saturer la zone littorale tout en augmentant la capacité d'accueil du département en visant une concentration très modérée des touristes. D'où la nécessité de développer les zones intérieures rurales et de favoriser ainsi la mutation économique sans nécessité d'exode.

Un recyclage de l'opération au lieu même de l'habitation, par adaptation de l'habitat traditionnelle aux besoins locaux saisonniers du canton.

Cette mise en valeur du patrimoine immobilier pourrait se faire en adoptant la formule des gîtes ruraux ou communaux; des gîtes d'étape et des chambres d'hôtes. Mais la demande des propriétaires est quasiment nulle dans le canton.

Situation touristique

La capacité d'accueil du canton de Ploisy en 1970 était de 1 625 places. Il n'existait alors aucun gîte rural privé ou communal. Cette capacité est en hausse avec 2 964 places, mais il n'est, par les Gîtes de France, proposé que quatre gîtes ruraux privés pour la saison 1980, sur 460 gîtes dans le Morbihan. Ce type d'hébergement n'est toujours pas favorisé dans la région, bien qu'un gîte d'étape communal se soit ouvert récemment en Quistinic.

Cette carence est quelque peu comblée par les cinq hôtels, les meilleurs touristiques, une trentaine de demandes sur la commune de Ploisy pour quinze locations privées disponibles. L'accueil des touristes en zone rurale n'est pas suffisant. Il n'existe qu'une possibilité de gîte d'étape et de camping à la ferme (10 places). De plus, fermes-auberges ou chambres d'hôtes ne sont pas encore créées.

Ceci est donc préjudiciable au développement de la fréquentation touristique, surtout quand on sait que la commune de Plouhinec, située en zone littorale, possède à elle seule quarante gîtes.

La solution gîte permet d'utiliser les bâti-

ments pendant une longue durée (intéressant pour la commune, les commerçants), de maintenir le patrimoine familial, tout en sauvegardant le patrimoine architectural régional.

Les potentialités touristiques du canton

Il est limité à l'est par la rivière canalisée du Blavet et à l'ouest par le Scorff, actuellement valorisée par l'organisation d'un circuit qui sera mis à la disposition du public pour la saison 1981. Cette initiative de la commune de Ploisy comprend aussi la vallée d'Élé.

Le canton offre, en effet, un certain potentiel touristique avec :

- ses monuments et sites : châteaux - églises - chapelles - calvaires - habitat traditionnel - mégalithes,
- ses étangs,
- des animations sportives : canoë-kayak - tennis - équitation - pêche - chasse - sentiers balisés,
- des distractions : cinémas - fêtes folkloriques, - son artisanat.

La promotion de ces activités est faite par le Syndicat Intercommunal du Pays de Baou d'Aménagement du Bassin versant du Scorff, le Syndicat d'Initiative d'Hennebont, du Faouët. De plus, Ploisy, dès le printemps prochain, assurera la promotion touristique de la commune par la création d'un Syndicat d'Initiative.

Il est donc souhaitable de promouvoir «le tourisme vert». Il faudrait que les élus informent les habitants sur les conséquences de l'abandon de l'habitat traditionnel et prennent en main un programme de sauvegarde du milieu humain et naturel. Ceci permettrait de développer simultanément d'autres équipements de loisirs.

Cette action favorisant un séjour calme et reposant en Bretagne intérieure aboutirait à la protection du patrimoine naturel local.

Comme exemple d'aménagement réalisé sur le canton récemment, nous avons le village de «Poul-Felan» en Quistinic. La réhabilitation de ce hameau par la localité offre l'intérêt de sauvegarder, dans son cadre de vie passé, un habitat typique de la région, aménagé en gîte d'étape et bientôt en éco-musée. Souhaitons qu'un tel travail sensibilise les habitants et les élus à la conservation du patrimoine et aux techniques de restauration.

«Poul-Felan» ne concerne qu'une action ponctuelle communale. Les propriétaires et les communes pourraient se concerter et constituer une Société d'Intérêt Agricole afin de réaliser un village de vacances écote.

Le premier exemple de ce village de quarante gîtes à Bazouges-la-Pérouse, en Ille-et-Vilaine, est une réussite, tant aux niveaux économique et financier qu'à ceux de la fréquentation et de la satisfaction des propriétaires et des utilisateurs. Pourquoi ne pas tenter une telle opération à Ploisy ?

Pour cela il est nécessaire de trouver un financement pour recenser les bâtiments utilisables et leurs propriétaires, intéresser les habitants, dresser un cahier des charges pour mener à bien une restauration simple mais fidèle.

Un autre financement servirait à déterminer la solution financière la plus intéressante pour la réalisation de ce type de gîtes.

Odile LE REST
Historienne d'Art
Géographe



Lornelec
en
Lanvaudan

Kerhaec
en
Lanvaudan



Poul-Fetan en Quistinic

«... un escalier ou une échelle sur la façade principale ou en pignon...»



Rosmelec-Bras en Larvaudan

«La charpente traditionnelle était couverte en chaume.»



Kerriec en Larvaudan

«abandon de bâtiments agricoles menacés, d'écroulement...»



ou de transformations défigurantes.»



Poul-Fetan en Quistinic

«Sauvegarder dans son cadre de vie passé un habitat typique de la région.»



Texte et Photos O. LE REST -

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Construire en terre

Les raisons pour lesquelles l'homme a construit en terre depuis des siècles sont multiples. Par contre, les motivations qui ont vu naître ces constructions que nous voyons encore en Bretagne sont beaucoup plus restreintes en nombre.

Essentiellement, nous pouvons penser qu'en certains lieux, c'était le seul matériau de construction disponible et assez bon marché pour être utilisé par le plus grand nombre (la pierre ou autres matériaux dits «nobles» étant réservés aux classes les plus aisées).

D'autre part, sous l'ancien régime, des régions entières de Bretagne se trouvaient sous l'empire du domaine congéable, qui par ses dispositions même et sa réglementation interdit de fait l'emploi de matériaux trop chers, pour l'extension et la mise en valeur de l'exploitation agricole.

Enfin, dans d'autres régions, le matériau terre semble passé dans les mœurs et ne souffrir d'aucune discrimination, puisqu'il sert même à la construction bourgeoise ou de petite noblesse, ainsi que pour des édifices «publics» (comme des cours de justice).

L'implantation géographique de la construction en terre ne présente guère d'originalité, si ce n'est qu'elle coïncide presque partout avec la répartition géologique des «vies à bâtir» (c'est-à-dire des roches d'alluvions, présentant une courbe géométrique optimale pour la réalisation et la tenue d'un bâtiment). C'est ainsi que l'on trouve des constructions en terre, bien sûr dans tout le bassin d'Ille-et-Vilaine, mais aussi dans le marais Doléais, la région de Collinée, Yffiniac, Lanvollon et jusqu'à Paimpol, la moindres «lentilles» de terre à construire étant exploitée puisque apparaissent ponctuellement de ces constructions dans des régions d'exploitation traditionnelle de la terre.

Jusqu'à ce jour, la terre connaît une certaine désaffection du public, et pourtant de nombreux arguments plaident en faveur de son réemploi, ormis l'enthousiasme que l'on peut éprouver à travailler avec un tel matériau.

- Le pétrole, l'une des sources essentielles de notre énergie, diminue en quantité, et croît en prix en raison inverse.

- La consommation annuelle de granulats ne cesse de croître (9 tonnes/an/habitant en 1979) entraînant des problèmes d'environnement par le recyclage de ces carrières et des surconsommations d'énergie par leur extraction et leur transformation.

- Le problème du liant (en général le ciment) peut s'énoncer dans les mêmes termes, ne serait-ce qu'au niveau de la consommation d'énergie.

- La terre apporte des réponses plus que satisfaisantes à ces différents problèmes.

- La terre «coute peu» à l'extracteur, car elle ne requiert ni carrière, ni mine. Les engins utilisés sont maintenant répandus en France.

- La terre se met en œuvre telle quelle, directement extraite, sans avoir à subir de modifications. Le traitement éventuel qui pourrait lui être infligé est un «pourissement», par définition non consommateur d'énergie.

- Même dans sa stabilisation (comme nous verrons plus loin), elle est plus économique en énergie primaire.

La terre crue (en Bretagne très souvent le pisé) a fait ses preuves de durabilité, mais aussi a révélé ses faiblesses, face à un futur habitant, à juste titre de plus en plus exigeant sur son confort et sa qualité d'habiter.

Il faut donc faire un milieu soit les meilleures que celles de la terre crue, tout en conservant les qualités acquises, sans qu'elles puissent être remises en question.

Pour cela, il faut STA-BILISER. Pour comprendre la stabilisation, il faut savoir que la «terre à bâtir» très hydrophile, absorbe l'eau, et même l'humidité. Cette eau immiscuée entre chaque grain, aussi intime soit-elle (0,2 %) organise, entre ceux-ci une couche de glissement liquide. Les grains se comportent alors comme des billes lubrifiées qui roulent les uns sur les autres, et coulent ainsi à la terre cet aspect pâteux et parfois fluide lorsque la quantité d'eau est vraiment importante.

Stabiliser la terre revient à renforcer ces liaisons inter-grains, et donc reculer plus loin le seuil de maleabilité à quantité d'eau égale absorbée, et donc faire en sorte qu'elle conserve son intégrité géométrique.

On augmente ainsi la résistance du matériau en intervenant sur son indice de vide, et donc sa densité, sa T.E. et un compactage mesuré.

On peut aussi avec des produits appropriés protéger l'intérieur du capillaire par où pénètre l'eau, et ainsi limiter la quantité d'eau à rentrer, sans pour autant que la terre perde ses qualités de régulateur hygro-métrique. Par le jeu des pressions internes et externes, l'eau ainsi pénétrée plus ou moins facilement plus ou moins vite, et donc en plus ou moins grande quantité dans le matériau sans qu'il s'en trouve affecté.

Un tel comportement de la terre remet en question l'utilisation de certaines techniques comme les enduits, ou tout au moins leur nature, puisque les techniques actuellement employées non seulement freinent la libre migration (et donc régulation) de l'humidité dans le mur, mais encore opposent des barrières à cette libre circulation (respiration), entraînant des dégradations marquées jusqu'à destruction non seulement de l'enduit, mais aussi de la surface porteuse en terre.

Ces considérations nous rapprochent singulièrement du problème des vieux bâtiments de terre aux structures parfois affectées et aux murs souvent abîmés, avilés par différents agents comme l'eau, le vent ou les oiseaux.

Dans le cas de structures et de désordres patents (le plus fréquemment faiblesses des chaînages verticaux façade/pignon) nul n'est besoin d'essayer de redresser le mur (risque de brisure) ou de boucher la faille (l'adhérence serait pratiquement nulle et de toute façon la terre travaille très mal à la traction).

«Cependant dans un meilleur rapport à la compression que le béton (avec $T/C = 1/3$ béton $T/C = 1/10$).

Mais plutôt, il est la question une nouvelle fois de stabiliser le désordre par tous les moyens que les techniques modernes nous donnent, puis de remettre le mur en état.

Dans d'autres cas plus graves, la démolition pure et simple de tout ou partie du pan de

mur s'impose, suivie d'une reproduction avec des techniques traditionnelles améliorées, puisque de nombreuses recherches sont entreprises en ce sens (collectage de témoignages) suivies d'expérimentations in situ (chantiers expérimentaux).

Pour les murs simplement abîmés en surface, une série d'essais en place vont être entrepris pour mettre au point le matériau de revêtement à base de terre qui présente les meilleures garanties de tenue mécanique (sans grillage), la meilleure fidélité de ton au matériau original, la mise en place la plus efficace, tout en assurant la pérennité des qualités sus-décries du mur de terre.

Ceci se fera bien sûr en assurant aux techniques anciennes l'apport des résultats expérimentaux de laboratoire.

En quelques mots, nous avons pu constater que la terre est un matériau aux qualités multiples dont l'emploi peut avoir des répercussions dans des domaines aussi divers que :

- **L'économie** : en dégageant partiellement les entreprises de bâtiment des produits chers, gros consommateurs d'énergie (parpaing, béton, briques, etc.) et en maintenant dans une région et pour cette région l'argent gagné, non seulement par l'utilisation mais la production de ce matériau (production qui peut se faire au niveau de la plus petite entreprise). Cette production ne nécessitant pas d'installation et d'infrastructure coûteuses.

- **La bioclimatique** : la terre est un matériau bioclimatique qui dans certaines conditions de mise en œuvre peut se passer d'isolation, créer un milieu sain (humidification, ionisation de l'air, milieu alcalin...), n'émet pas de gaz toxiques comme le béton. De plus, la terre est excellente pour le stockage de chaleur d'origine solaire ou autre puisque sa courbe de captage et de restitution est beaucoup plus intéressante (plus grande latence) que celle des autres matériaux communément utilisés pour cette fonction.

- **L'architecture** : à l'heure où de grands concours à l'échelon régional (PAM Ouest par exemple) sont lancés pour inciter à une réflexion sur l'architecture bretonne, il est indispensable que revienne à la terre la place qui lui incombe, non seulement à cause de son histoire passée, mais aussi et surtout pour la qualité de l'habitat qu'il est possible de créer en l'utilisant. Opérer l'osmose du bioclimatique et de la construction en terre ne peut que déboucher sur une architecture réellement régionale, réellement bretonne, prenant en compte l'économie du bâtiment, dans sa construction et son exploitation.

Plus de problèmes d'intégration au site, puisque le matériau est l'extracteur même du sol. La Forme est largement suggérée par les possibilités mécaniques du matériau qui en inspire d'autres (pourquoi ne verrions-nous pas ressurgir au XXI^e siècle en Bretagne la voûte tant admirée dans d'autres régions ?).

Comme les plantes qui nées de la terre adaptent leur forme à leur environnement et à ses variations, l'architecture de terre est de nature et se doit d'évoluer en conséquence.

J.F. JOSSELIN

"L'habitat bioclimatique dans le bassin de Rennes"

Conditions pour une architecture solaire,

L'échelle régionale

Bâti avec le soleil nécessite une connaissance approfondie des conditions d'insolation sur une région comme dans un lieu.

A l'échelle régionale, l'étude fréquentielle du rapport quotidien d'insolation R permet de mesurer et d'estimer la durée du rayonnement. R est le rapport de l'insolation mesurée d'un jour

considéré sur la durée maximale du même jour. Il (R) varie de 0 à 1. Quand R = 0,5, la journée a été ensoleillée durant la moitié du jour. Quand R = 0, le temps est couvert et nuageux en permanence.

A partir des données recueillies par les stations météorologiques, il est possible de dresser des cartes fréquentielles des rapports d'insolation, traduisant selon les mois et les lieux, la fai-

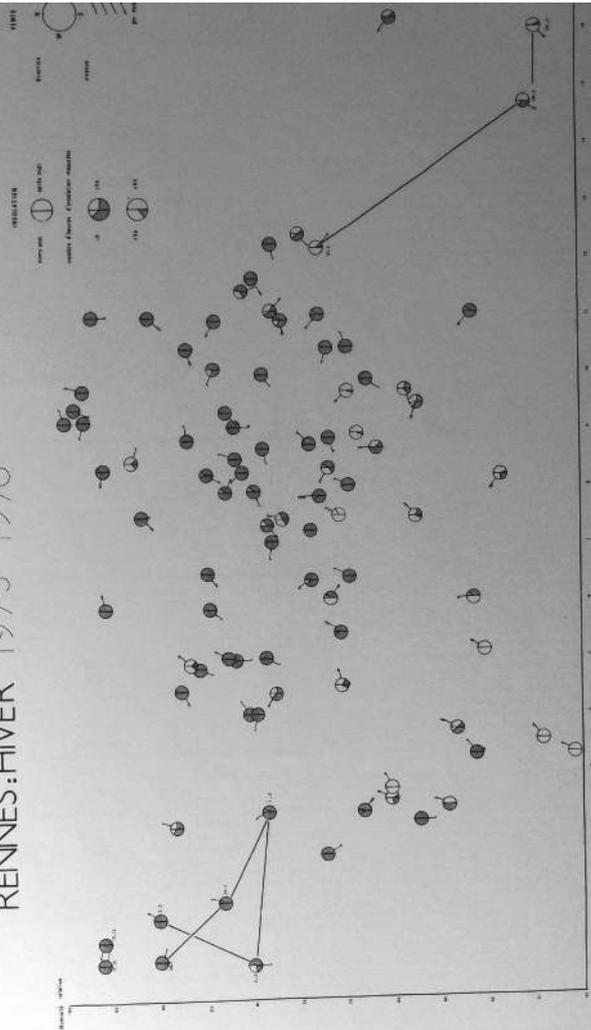
blesse ou l'importance de l'apport solaire. Si cette cartographie ne traduit pas la quantité d'énergie reçue sur les régions (1), elle présente les variations spatiales et temporelles de l'énergie solaire sur nos régions.

(1) par des formules mathématiques et à partir du rapport d'insolation, on peut calculer la quantité d'énergie reçue.

cartographie des fréquences d'insolation pour $R \geq 0,5$



RENNES: HIVER 1975 1976

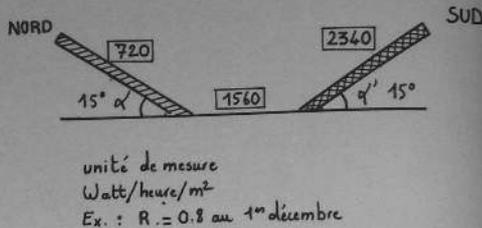


L'échelle locale

En un lieu donné, le constructeur ou l'aménageur se doit de prendre en compte de nouveaux paramètres, impossibles à saisir précédemment.

Si l'on cherche à estimer la quantité d'énergie rasque au sol en un lieu, cette dernière sera subordonnée aux facteurs géographiques comme géométriques. La latitude, la pente et son orientation modifient les conditions du rayonnement.

L'apport solaire en hémisphère nord est maximal pour des terrains exposés au sud. Un sol bénéficiant d'un rayonnement important valorise les ambiances extérieures à l'habitat, notamment en période hivernale.



Cependant d'autres facteurs locaux d'intégration au site sont à prendre en considération.

Tout usager se doit de tenir compte des contraintes liées au vent. La disposition des constructions, leur forme, ajoutées aux conditions locales donnent parfois naissance à des effets de vent contraignant et défavorable au confort intérieur des habitations.

Les terrains côtiers ou situés en altitude, tout comme les fonds de vallées, ne forment donc pas des lieux appropriés à l'implantation d'un bon habitat bioclimatique.

Le bâtiment ne doit en aucun cas laisser ou favoriser les effets du vent. Les décrochements de façade, les plans écaillés ou les murs en saillie sont donc à exclure au profit d'une architecture compacte, épannelée. Les orientations des ouvertures (portes et fenêtres) sont à prévoir en conséquence, comme tous les éléments constitutifs des façades.

Dans la constitution d'un habitat bioclimatique, l'exploitation du végétal, passive comme active, permet de réduire les schémas climatiques.

Le végétal assure une protection contre les vents sous forme de bande boisée faisant fonction de brise-vent ou encore en couverture murale en atténuant le refroidissement des parois.

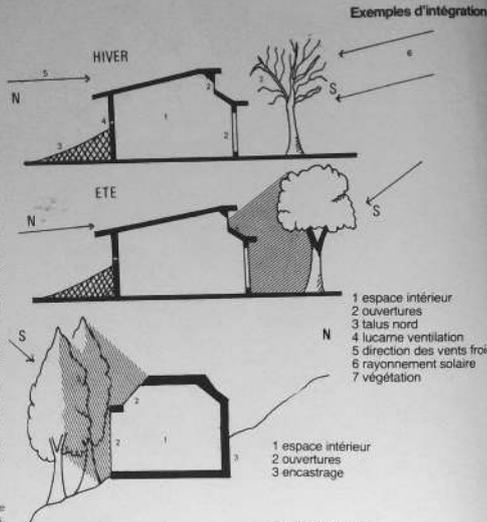
Les arbres à feuilles caduques jouent un rôle actif dans le confort des habitations. Ajoutée à l'ombrage, l'émission de vapeur d'eau produite par le végétal produit de la fraîcheur en été. De plus, la frondaison occulte les ouvertures en période estivale tandis qu'en période hivernale, l'énergie solaire profite largement aux façades et ouvertures Sud.

L'implantation d'un habitat bioclimatique implique l'observation de règles minimales. Bien souvent, ces principes se heurtent à la réalité de l'aménagement municipal.

Pour une commune désireuse de construire « bioclimatique », le choix de la localisation des zones constructibles doit être fait dès l'élaboration du plan d'occupation des sols. En effet, les terrains exposés plein nord s'exposent aux vents contraignants et limitent selon le degré de pente le rayonnement solaire (effet de masque).

Une fois effectué le choix du terrain, de nouveaux difficultés peuvent contester un projet. Les formules proposées aux élus les amènent à relancer l'élaboration de lotissements communaux, généralement viabilisés. La réglementation existante régissant leurs constructions semble à bien des égards incompatible avec le projet bioclimatique.

De toute évidence, c'est à travers des opérations d'habitat groupés que seraient le plus facilement prises en compte les conceptions bioclimatiques (unités architecturales et dégroupement d'espaces collectifs - tampons).



Connaitre le climat local

Cette élaboration du projet bioclimatique nécessite une bonne connaissance des climats locaux. La multitude des données recueillies par les stations météorologiques impliquent un travail de synthèses préliminaires. Les informations climatiques seront ainsi accessibles aux professionnels (architectes), et directement utilisables à l'élaboration du projet. La notion de type de temps, c'est-à-dire « l'état de l'atmosphère vécu par l'homme et défini par une combinaison de différents éléments atmosphériques observés », répond à cette demande.

A partir des paramètres classiques utilisés : température, insolation, force et direction du vent, il est possible de caractériser les journées par exemple hivernales en fonction de la simultanéité d'apparitions de ces facteurs. Apparaissent ainsi les jours contraignants pour l'habitat ou au contraire appréciables pour l'habitat.

Carte d'insolation

Référence : "Atlas des fréquences de l'insolation journalière dans la France de l'ouest", C.N.R.S., PIRDES 1982.

Type de temps Action simultanée des variables climatiques

Référence : Archi bio, Jean Louis Izard, éditions Parenthèses

Article réalisé à partir d'un mémoire de maîtrise et d'une étude commanditée conjointement par l'association des maisons paysannes, la DDE et SDA. Bernard FOULIQUEN

Un lotissement communal à Cancale

Solizick CAMPAN et Marie-Françoise PELLETIER ont choisi de vivre pendant un an à CANCALE, ont sillonné toutes les routes et les chemins, étudié l'habitat ancien typé et le mode de regroupement des villages.

Leur projet, diplôme d'architectes, tient compte de ces observations et nous propose, mieux qu'un lotissement, UN GROUPE D'HABITATIONS, en harmonie avec l'existant.

S.F.

Dans le cadre d'un diplôme d'architecture, le problème de l'insertion d'un lotissement communal dans une petite ville a particulièrement retenu notre attention. L'approche d'un problème concret, la collaboration avec une équipe municipale ont principalement motivées.

Cancale (Ille-et-Vilaine) est une ville de 4 700 habitants dont la vie économique repose essentiellement sur l'ostréiculture, l'agriculture et le tourisme.

Sa physionomie générale reste très marquée par son histoire : la ville était autrefois constituée de deux bourgs distincts unquement reliés par un sentier creusé dans la roche : La Houle, village de pêcheurs adossé à la falaise et sur le plateau le bourg des notables et des commerçants.

Une urbanisation progressive le long des voies a relié ces pôles préservant toutefois le caractère propre de chacun. Actuellement l'actuel croisement de la ville tend à noyer cette structure initiale dans un épaulement de constructions (initiatives individuelles, lotissement, petits groupés) au gré des possibilités foncières et des pressions touristiques.

Le caractère de Cancale encore marqué jusqu'à un passé récent (1950) est, peu à peu, érodé par l'importance et le nombre des opérations ponctuelles qui ne s'insèrent dans aucun schéma urbain d'ensemble. Les logements neufs sont dispersés et empiètent progressivement sur l'espace agricole.

Prenant conscience de l'importance de ces problèmes d'urbanisation la municipalité a décidé de tenter une meilleure maîtrise de la croissance de la ville. Face à des réalisations médiocres de lotissements privés, elle envisage la création d'un lotissement communal, espérant par ce biais contribuer à une amélioration de l'urbanisme.

Le terrain retenu pour la réalisation de ce lotissement est situé en limite d'agglomération, proche cependant du centre historique de la ville. Dans la zone où il s'inscrit, s'enchevêtraient des constructions récentes (résidences principales et secondaires) et les restes du paysage rural traditionnel : ce quartier dénotait par l'extension nous semble être un exemple représentatif des problèmes de croissance de la ville.

L'insertion d'un lotissement communal dans cette zone représente un sujet d'étude intéressant dans la mesure où il permet de considérer le lotissement comme un outil support de la reconstruction d'un quartier. Comment, par le biais d'un lotissement communal, enrichir cette limite de la ville dont l'identité tend actuellement à disparaître ? Comment le faire participer à la vie et à l'évolution de la cité ?

Avant de définir ces moyens d'action, il nous a semblé indispensable de connaître et d'analyser le contexte urbain, paysagé, architectural et social. Il nous est donc apparu important d'élargir le champ de la réflexion sous forme

d'une étude de l'ensemble des facteurs constituant le patrimoine de la commune : analyse du paysage urbain et agricole - étude du contexte architectural (la ville et les réseaux environnants) - contexte social.

Un paysage... une transition entre urbain et rural

La zone des Champs Mèze, intermédiaire entre la ville et la campagne, nous semble devoir servir de transition entre ces deux aspects du site.

Le paysage y est hétérogène composé de la juxtaposition d'éléments divers. Proche de la ville on y retrouve des traces du passé le long des voies principales : l'habitat ancien est implanté suivant une orientation Nord-Sud optimale profitant des recis de terrain pour se protéger du vent.

Dans les vides laissés par l'habitat ancien sont venues s'encastrer des constructions récentes, bouleversant complètement les schémas traditionnels d'implantation : généralement des lotissements privés ont accéléré la disparition de toute ligne structurale (La Verrie, la Ville es Pénaux) n'apportant que monotonie et répétitivité.

Le paysage agricole est bocagé, structuré par des haies et des talus, au Nord du terrain, une zone de végétation plus dense, prolongée par un chemin côtier, semble vouloir marquer la limite naturelle du terrain.

Dans cette zone d'implantation des sous-ensembles existents déjà, des terrains de sport et de CEG à l'Ouest, et au Sud un bâtiment communal (le Bel Air) actuellement sous-employés, n'attendant qu'un gîte d'étape.

Contexte architectural

L'élaboration d'un lotissement constitue l'occasion de réfléchir sur la nature des constructions qu'il convient d'implanter. La recherche d'un vocabulaire architectural contemporain et local nous a semblé prioritaire d'une connaissance préalable des références régionales.

Les constructions traditionnelles se sont toujours implantées et groupées en fonction de critères climatiques et sociaux.

Les contraintes de climat (ensauvagement maximal et protection contre le vent) demeurent inchangées ; les récentes recherches en matière d'habitat solaire et bioclimatique sont un moyen de prolonger la tradition en y introduisant de nouveaux éléments.

Les modes de groupements des habitations relèvent une vie sociale particulière (à Cancale : principalement un habitat de marins-paysans) et ils engendrent un paysage urbain caractéristique.

Actuellement la juxtaposition des maisons accolées au centre de leurs parcelles n'apporte plus que monotonie et banalité. Il est donc important de retrouver la notion d'espace public qui définissent les différents types de regroupements des constructions.

Une grande part de notre étude a donc été d'observer les villages et hameaux voisins de Cancale : ils constituent en effet de petites unités d'habitants à l'échelle d'un quartier.

Ces villages sont généralement structurés par des constructions orientées Nord-Sud et groupées en bande le long des voies ou autour d'espaces et de services communs : places d'îlots, etc.

Les protections contre le vent et le froid marquent le paysage : des murs ou des haies prolongent la maison, ses pignons sont décalés pour couvrir le vent, des appentis s'accroient au Nord de l'habitation encadrant le volume principal.

Relier les points intéressants déjà existants Retrouver des composantes du paysage agricole

Prenant en considération la dispersion de ces éléments, l'aménagement de ce lotissement a été conçu comme une articulation entre les différents composantes du site.

un axe principal relie les équipements sportifs à la zone de végétation. Le lotissement se trouve alors intégré à une promenade pédestrienne de la ville vers Fort-Biac, il n'est plus isolé mais déborde de son cadre et participe à la vie du quartier. Cette liaison se fait sous la forme d'un mail d'arbres entre lesquels peuvent s'inscrire des zones de détente ou de jeux.

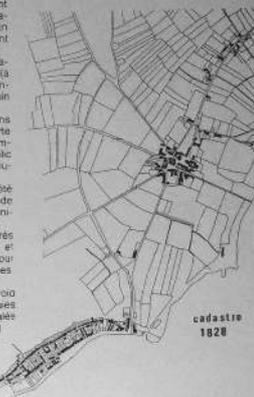
une place à l'entrée du lotissement, incluant le bâtiment du Bel Air, marque la jonction entre la ville et le nouveau quartier. Sur cette place pourraient s'implanter de petits équipements.

une liaison avec le lotissement voisin de La Verrie pourrait de plus être envisagée.

Cette organisation générale repose de plus sur l'intégration de certains éléments du paysage bocagé à l'intérieur du lotissement. Une trame végétale structure cet ensemble : des haies protègent et assèntent les groupements permettant l'identification de « micro-quartiers », elles assurent une continuité du paysage.

Le sol apporte aux plantations, la recherche d'essences régionales détermine une grande part de l'ambiance exaltée par le lotissement. En particulier le choix de types d'arbres différents pour chacun des groupements peut accentuer leur identité.

Le bâti est caractérisé par une différence très nette entre l'avant et l'arrière de la maison. Au Sud, la maison s'ouvre sur un espace de cou (prolongement de l'habitation), alors qu'au Nord le bâtiment est complètement fermé, seul un accès vers le potager y est aménagé. Au Nord, une succession de toitures émergeant du paysage contrastant avec l'aspect beaucoup plus urbain des façades Sud.



Contexte architectural

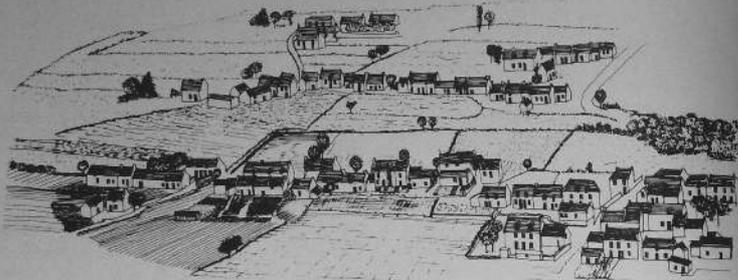
Les villages et hameaux voisins de CANCALE : des maisons ouvertes au sud, fermées au nord

Terrelabouet est un village de pêcheurs situé en bordure de mer. Schématiquement, il se constitue de trois longues bandes de bâti Nord-Sud. Ces bandes implantées perpendiculairement aux voies de communication principales du hameau sont reliées entre elles par les champs et les potagers et s'implantent le long des chemins secondaires.

Les maisons conforment une rue bordée de petites cours ensoleillées. En arrière des maisons se trouve un espace privatif délimité par une parcelle étroite, c'est la limite de la bande organisant le rapport d'opposition du village avec la campagne. Toute croissance au-delà des jardins paraît bloquée.

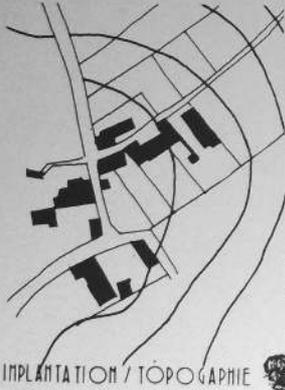
La protection du vent est primordiale, l'orientation est systématique Nord-Sud. A proximité de la mer il y a double protection par des bâtiments en équerre qui amènent à la création d'une cour fermée.

Les appentis jouent un rôle de signal en changeant d'orientation et en annonçant le croisement des chemins.



Contexte architectural

LES VAUX : des groupements d'habitations avec la maison de maître au centre du hameau



Le hameau des Vaux s'est installé dans un creux, abrité par la végétation, légèrement à l'écart de la route qui mène à Port-Briac et à la mer. Il illustre le principe d'un groupement autonome d'exploitation avec la maison de maître au centre du hameau : cette habitation cernée de hauts murs possède un grand jardin d'agrément. Son architecture reprend les grands principes classiques des malouinières de la région : toit à quatre pans, percement symétrique, alignement en hauteur et diminution de la proportion des fenêtres, lucarnes ouvragées.

Autour de ce bâtiment s'organisent les dépendances avec le fournil, le moulin, le four à pain, les granges, les appentis, les logements de fermiers ces « pennts », petites chaumières d'une pièce ou deux accolées d'un appentis ou crèche prolongées par un potager.

D'une manière générale, les bâtiments sont implantés Nord-Sud le long de la voie. Des annexes perpendiculaires à la façade principale encadrent une cour fermée par un mur bas.

Quand les habitations ne sont pas Nord-Sud elles se retournent en s'orientant Est-Ouest, alignant le pignon à la voie et créant ainsi une cour privativisée, abritée des vents devant la façade.

A l'abandon de l'exploitation, les bâtiments d'exploitation ont été réutilisés comme habitation et actuellement certaines de ces maisons se sont transformées en résidences secondaires.

Ce hameau intéressant car unique est remarquable par l'homogénéité et la hiérarchisation de ses bâtiments ainsi que par la richesse et la diversité de ses espaces, les cheminements et les découvertes visuelles qu'il implique.



Contexte architectural

Les protections contre le vent et le froid marquent le paysage : des murs, des haies, des pignons décalés, des appentis accolés au nord de l'habitation



SEQUENCES DE MURS



Ici le schiste intervient jusque dans la confection des clôtures. L'artisan compose avec un désordre de pierres sans forme définie. Le mur joue un rôle architectural très important : sauvegarde l'intimité, délimite la propriété, protège du vent tout en ayant un rôle de composition dans le paysage. Il peut relier deux corps de bâtiment, assurer la continuité et l'alignement d'une rue, marquer un angle, amorcer un chemin, former une série de séquences, s'ouvrir pour un portail ou servir d'appui à un bâtiment. En général assez haut il peut se décrocher pour permettre une vue, s'infléchir pour suivre la pente d'un toit, se raccorder à un pignon ou continuer la façade.



UNE COUR ARRIERE AU NORD

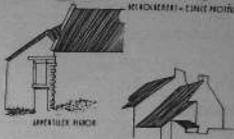
Les appentis



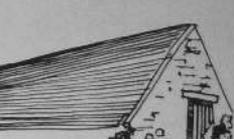
APPENTIS = Mur nord
Zi ou pignon
de protection contre le vent



APPENTIS 2 BARRIÈRE NORD
DE RENFORCEMENT



APPENTIS SUR PIGNON NOIR
REINFORCEMENT - ÉLÉMENT PROTECTOR



APPENTIS LIAISON ENTRE
DEUX BATIMENTS

Retrouver des espaces publics

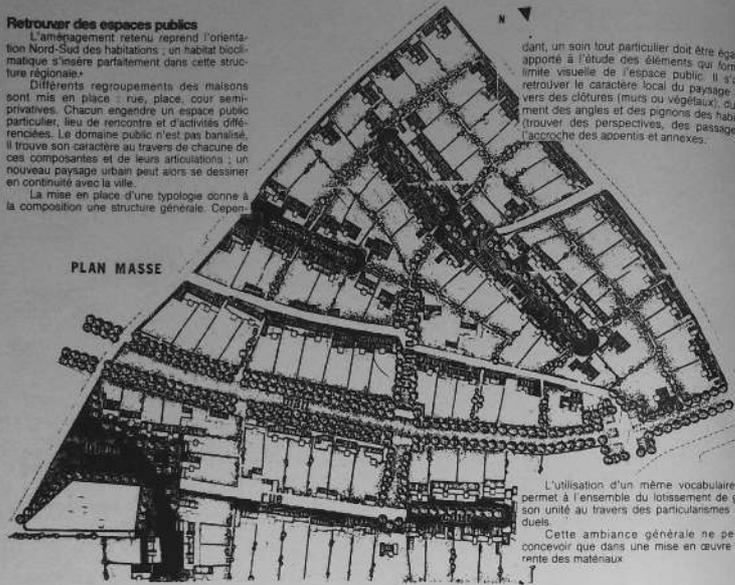
L'aménagement retenu reprend l'orientation Nord-Sud des habitations : un habitat bioclimatique s'insère parfaitement dans cette structure régionale.

Différents regroupements de maisons sont mis en place : rue, place, cour semi-privatives. Chacun engendre un espace public particulier, lieu de rencontre et d'activités différenciées. Le domaine public n'est pas banalisé. Il trouve son caractère au travers de chacune de ces composantes et de leurs articulations ; un nouveau paysage urbain peut alors se dessiner en continuité avec la ville.

La mise en place d'une typologie donne à la composition une structure générale. Cependant,

un soin tout particulier doit être également apporté à l'étude des éléments qui forment la limite visuelle de l'espace public. Il s'agit de retrouver le caractère local du paysage au travers des clôtures (murs ou végétaux), du traitement des angles et des pignons des habitations (trouver des perspectives, des passages), de l'approche des appentis et annexes.

PLAN MASSE



L'utilisation d'un même vocabulaire local permet à l'ensemble du lotissement de garder son unité au travers des particularismes individuels.

Cette ambiance générale ne peut se concevoir que dans une mise en œuvre cohérente des matériaux.

Matériaux

Le schiste et le granite marquent l'architecture locale ; actuellement ils ne sont bien souvent utilisés qu'en inclusion décorative éparpillée sur la façade principale. Cette mise en œuvre n'est plus qu'un pastiche sans signification et détruit complètement le caractère régional. Le coût de ces matériaux est souvent trop élevé pour une utilisation plus importante.

On peut cependant considérer l'aspect durable du matériau et l'entretien limité qu'il faut y apporter. Ces facteurs permettent d'envisager un emploi plus large de la pierre considérant sa bonne évolution dans le temps.

L'introduction d'un matériau tel que le bois peut s'intégrer également au registre traditionnel. Sa mise en œuvre légère (pouvant être

effectuée par les habitants eux-mêmes) permet d'imaginer une évolution de la maison dans le temps : construction d'annexes et de clôtures. Il nous a paru intéressant de poursuivre une tradition de matériaux bruts : utilisation du béton brut, du bois, introduction du verre (serres) ; et ainsi de retrouver au travers de ces matériaux l'esprit et le caractère local.



profil rue du Herpin

Participation des habitants

Cette étude s'est déroulée à chacune de ses étapes en liaison constante avec la main. La collaboration avec une équipe municipale nous a permis de mieux appréhender le contexte social dans lequel s'insère l'opération.

Au cours des échanges avec les élus la réflexion s'est élargie pour s'ouvrir sur d'autres problèmes d'urbanisme à Carcassonne. Une des vocations de ce lotissement pourrait être de sensibiliser la population aux problèmes de la ville ; faire sortir les habitants du simple rôle de consommateur pour passer à celui de concepteur de leur habitat, leur assurer une appartenance

au quartier. Ces intentions pourraient concrètement se traduire d'une part dans une campagne d'information (exposition et débat) et d'autre part lors du suivi de l'opération par une aide architecturale aux acquéreurs sous forme de rencontres et conseils particuliers. La phase finale de cette étude nous semble donc ne pouvoir se dérouler qu'en collaboration avec les futurs habitants.

CONCLUSION

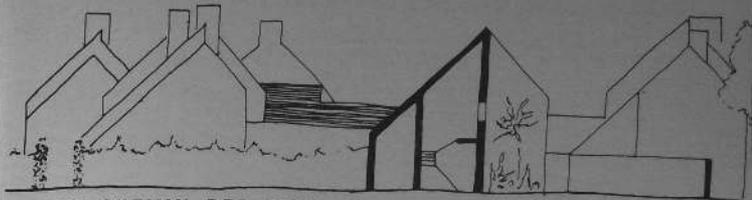
Notre réflexion s'est donc portée vers l'histoire et l'évolution de la ville, vers l'appréhension du paysage agraire et vers l'observation

d'une typologie et d'une architecture dénuée de toute gratuité.

Une connaissance très précise de l'environnement doit précéder toute intervention. L'élaboration d'un lotissement nous a permis de travailler avec une équipe municipale, de mieux cerner le rôle qu'un architecte pourrait jouer au sein d'une commune. Cette méthode de travail pourrait s'étendre aux autres problèmes de la ville (tourisme, aménagement des villages, circulation) et permettre une meilleure maîtrise de l'urbanisation.

Solizick CAMPAN
Marie-Françoise PELLETIER

projet de lotissement de Carcassonne. Coupe.



PROFIL CHEMIN DES PRES



Dessins de S. CAMPAN et M.F. PELLETIER



BASSE-CARCASSONNE, ÎLE DE FRANCE
CETTE ARCHITECTURE EST UN TRAVAIL COLLECTIF

Les dispositifs financiers des lotissements communaux*

"Constitue un lotissement toute division d'une propriété foncière en vue d'implantation de bâtiments qui a pour objet ou qui, sur une période de moins de dix ans, a eu pour effet de porter à plus de deux le nombre de terrains issus de la propriété d'origine."
(art. 375 - 1 du code de l'Urbanisme)

Introduction

Au-delà de la stricte définition juridique rappelée plus haut, le lotissement - tout le monde en convient aujourd'hui - doit être une véritable opération d'urbanisme. Hélas! En dépit des efforts importants de la part des pouvoirs publics et des professionnels, notamment depuis la réforme des lotissements de 1977, nous sommes souvent obligés de faire le constat que dans ce domaine, la somme des intérêts individuels l'emporte souvent sur l'intérêt collectif. C'est la raison pour laquelle le développement de la formule de lotissement communal nous paraît particulièrement souhaitable à plusieurs égards :

- elle permet aux collectivités locales - qui doivent bientôt devenir compétentes dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement - une meilleure maîtrise des extensions urbaines et villageoises intégrant notamment des équipements publics (écoles, salles de réunions et de rencontres, terrains de jeux, commerces) ;
- elle permet théoriquement tous les assemblages possibles - comme un "mécano" - en combinant des programmes d'individuels et de collectifs, des habitations en accession et en location, des logements adaptés aux besoins des jeunes célibataires comme des groupes de logements pour les personnes âgées.

Notre propos ne vise pas ici à décrire les subtilités encore souvent exploitées de la procédure de lotissement, à fortiori du lotissement communal - c'est l'objet de l'article qui précède - mais plutôt de présenter des différents modes de financement plus adaptés au contexte des collectivités locales. Pour plus de commodités, on distinguera dans ce qui suit :

- le financement des études préliminaires,
- le financement des réalisations.

I Le financement des études préliminaires

A Les subventions de l'Etat

Les circulaires de levier¹ (1979) relatives aux "opérations greffées sur les villages existants" et de juin 1980 sur les études préliminaires à l'urbanisation permettent aux collectivités locales qui en font la demande par le biais des Directions Départementales de l'Équipement de bénéficier de subventions de l'Etat d'un montant égal à 50 % du coût de l'étude. Ce montant est automatiquement abondé de 30 % par des financements du Ministère de l'Intérieur dans les cas où il y a un regroupement de communes.

B Les aides diverses

A ces dispositions permettant aux communes d'avoir recours à des professionnels qualifiés - urbanistes, paysagistes, architectes - il convient de signaler qu'il est toujours possible pour les collectivités locales qui le souhaitent - de demander l'assistance technique des services de l'Etat qui sont à leur disposition : ateliers départementaux ou régionaux du Ministère de l'Agriculture, cellule conception des lotissements des Directions Départementales de l'Équipement ou du Service Départemental de l'Architecture, Agences d'Urbanisme et d'Aménagement intercommunales, Comités d'Expansion et, dans les cas où ils sont mis en place, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement qui sont des organismes financés par les Conseils Généraux et dont l'objectif essentiel est, précisément, d'appuyer "sur demande" l'aide sollicitée par les communes.

II Le financement des réalisations

La réalisation des lotissements communaux peut se financer à partir des sources suivantes :

- la revente des lots,
- les prêts octroyés par les collectivités locales
- les prêts octroyés par les organismes prêteurs spécialisés,
- les subventions de réalisation.

A La revente des lots :

Si ce mode de financement est évident même, il suppose de déterminer le prix de vente définitif en tenant compte de l'ensemble des postes, sans omettre les frais financiers liés aux emprunts contractés, les coûts de libération des terrains et les frais afférents (indemnités de réemploi, frais de notaires...) sans sous-estimer les prestations en nature ou en personnel, et en tenant compte aussi d'un rythme de commercialisation raisonnable. Le régime de la TVA dans le cas particulier, la possibilité de demander aux acquéreurs 10 % du prix de la parcelle dès la signature de la promesse de vente avec caution ban-

*On supposera dans ce qui suit que les précautions ont été prises avant de décider le lancement d'une opération de lotissement communal et que, à défaut d'une étude de marché classique et complète, les responsables locaux auront réfléchi à la pertinence de la localisation, qu'ils auront une bonne connaissance de l'offre concurrente et qu'ils auront procédé à une évaluation aussi précise que possible de la demande

caire, la possibilité de différer les travaux de finition (couche de roulement définitive, bordure de trottoirs, s'il y en a, matériaux de revêtement des espaces publics, mobilier urbain) sont autant d'éléments à intégrer au bilan qui permettent de limiter au strict minimum le recours à l'emprunt. Les études préalables, en tout état de cause, doivent comporter ce volet financier. Sinon, nous ne pouvons que suggérer avec insistance de faire appel aux services spécialisés des Administrations ou de demander les avis des communes qui en ont l'expérience.

¹De ce point de vue, beaucoup de communes du district de Rennes connaissent bien ces problèmes, notamment Le Rheu dont le développement depuis 1955 se fait exclusivement par le moyen de lotissements communaux.

B Les prêts des collectivités locales

Afin de favoriser la création de lotissements communaux, certains départements ou régions accordent des prêts sans intérêt ou à très faible taux (2,5 % à 6 %) et pour des durées courtes (2 à 6 ans). Ces prêts, en règle générale, peuvent être utilisés, soit pour la constitution d'un capital foncier, soit pour la réalisation des équipements nécessaires au projet.

C Les prêts des organismes spécialisés

Si en théorie, tous les organismes financiers peuvent prêter aux communes - à condition qu'ils respectent les taux limites très chaque trimestre par le Ministère de l'Intérieur - (pour les emprunts des collectivités locales) - on constate, dans la pratique, que la très grande majorité des prêts émane des organismes suivants :

- Le rôle du Crédit Foncier de France et des Crédits Coopératifs reste en effet très occasionnel et mineur.

- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Crédit Agricole
- Le Crédit Mutuel

Les règles d'attribution des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations sont contenues dans la Circulaire Interministérielle n° 79-43 du 4 mai 1979. Les taux varient, bien entendu, selon la durée du prêt : on peut obtenir, en ce moment, des prêts pour 6 ans à 10,5 % avec une possibilité de bonification et un éventuel différé d'amortissement de 3 ans. Les Caisses d'Épargne locales peuvent également accorder des prêts "lotissement" dans les mêmes conditions que le C.D.C. sur les contingents MINIJ2.

Tous les prêts, ainsi que ceux du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole, sont subordonnés à un accord préfectoral. En règle générale, il doit être garanti par la commune ou dans certains cas - par le Département, l'appréciation du risque incombant soit à une Commission Départementale dans le cas des Caisses d'Épargne et du Crédit Mutuel, soit à la Caisse Régionale du Crédit Agricole après avis du Directeur Départemental de l'Agriculture, pour les prêts octroyés par ces organismes.

L'appréciation d'opportunité des prêts et l'appréciation du risque encouru par la collectivité locale demanderesse reposent, bien entendu, sur l'intérêt public de l'opération envisagée. Les taux sont ceux en vigueur pour les emprunts des collectivités locales avec un éventuel différé d'amortissement allant jusqu'à trois ans. Le Crédit Agricole ne peut prêter qu'aux communes rurales, c'est-à-dire :

- moins de 20000 habitants
- moins de 75000 habitants en zone de rénovation rurale ou d'économie de montagne.

Le Crédit Mutuel ne prête, de fait, qu'aux communes sur le territoire desquelles sont collectés des fonds par une caisse locale de Crédit Mutuel.

D Les autres subventions de réalisation

Signalons ici, pour mémoire, que tant que les nouveaux dispositifs financiers des collectivités locales (trouvant une dotation globale d'équipement et une dotation globale de fonctionnement) ne sont pas encore mis en place, les communes ont toujours la possibilité de solliciter des collectivités territoriales de niveau supérieur, des subventions pour la réalisation d'équipements d'infrastructure et de superstructure incluse dans des lotissements, dans la mesure où ils sont destinés à rester la propriété de la commune (écoles, terrains de jeux, centre de rencontres, voirie et espaces plantés...). Comme pour les études, ces subventions sont abondées systématiquement de 30 %, en cas de regroupements communaux, par le Ministère de l'Intérieur. Il faut indiquer que certains Conseils Généraux accordent des subventions aux acquéreurs de lots dans des opérations menées par des communes - notamment rurales - de manière à faciliter l'accession à la propriété de certaines catégories sociales à faible revenu.

Naturellement, que les communes ont la possibilité de mener une politique sociale en matière d'actions foncières et d'octroyer elles-mêmes des subventions d'acquisition prélevées sur le budget communal. Cette formule vaut mieux que la sous-estimation de certains postes du bilan en argent, en nature ou en personnel communal, qui, au détriment, hausse considérablement le coût réel de l'opération.

Conclusion

Permettez-nous, en conclusion, d'insister encore auprès des élus et des techniciens communaux pour qu'ils considèrent comme

une de leurs responsabilités essentielles toutes les décisions relatives à l'aménagement de leur commune : vous êtes les garants et dépositaires, l'espace d'un mandat, de l'espace communal.

La complexité des problèmes que soulève une opération de lotissement communal est telle qu'il y a tout intérêt à constituer une équipe de montage, intégrant élus, techniciens, professionnels (urbanistes, architectes, paysagistes) ainsi que les Administrations compétentes.

Cette équipe aura d'abord à définir les objectifs et le programme du projet.

En second lieu, sa réflexion pourra porter sur les moyens les mieux adaptés pour les atteindre : Quelle procédure ? quels financements ? quels opérateurs ? quelle information pour les futurs habitants ?

Enfin, elle devra s'organiser pour assurer la coordination de suivi avec les intervenants opérationnels - notamment les concessionnaires des réseaux - et, quelque temps plus tard, avec les acquéreurs et constructeurs d'habitations. En matière de lotissement communal, il s'agit surtout de s'assurer de la qualité de réalisation des espaces publics, encore trop souvent réduits aux seuls besoins de la desserte automobile.

Pussions-nous en France, et encore plus en Bretagne, être les plus nombreux à partager ces idées si communément répandues chez nos voisins britanniques ou hollandais. La qualité de l'espace et, par voie de conséquence, la qualité de la vie et des relations y gagneraient aussi, sans aucun doute.

François COUTEL, architecte et urbaniste

*Un lotissement
n'est pas seulement
un dessin sur un plan,
c'est un morceau de paysage.*

*Moins cher aujourd'hui,
plus coûteux demain.*

*Les voiries coûtent cher en
surface et en argent...*

*La qualité d'un espace
d'usage public dépend
de son animation et de
sa fréquentation,
donc de sa polyvalence.*

*Un espace pour tous,
mais où chacun peut
s'exprimer :
jouer, s'isoler, se voir,
se rencontrer.*

Guide Technique des lotissements
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT

1982 - et le merisier ?

Il y a quelques années, **TIEZ BREIZ** s'est inquiétée de la rareté du merisier en Bretagne, alors que ce bois est particulièrement recherché pour l'aménagement. Contrairement à ce qui se passe dans les régions de plaine et les collines de l'Est de la France, le merisier est naturellement peu abondant dans nos forêts feuillues - taillis ou futaies - et on le trouve principalement dans les haies ou sur les talus du bocage. On sait le sort que les agrandissements de parcelles et le remembrement ont fait aux bois de haies, la cadence des arasements s'établissant aux environs de 5 % par an (dans le Morbihan, entre 1961 et 1980, la longueur haies et talus boisés est passée de 63 000 km à 23 250 km, soit de 142 m à 47 m par hectare agricole).

La tendance est heureusement en train de se renverser et dans des départements comme l'Ille-et-Vilaine et le Finistère, sous l'impulsion des conseillers agricoles et forestiers, les agri-

culteurs reconstituent des brise-vent en utilisant de plus en plus de feuillus divers - arbres et arbustes - . Ces plantations ou replantations recouvrent d'ailleurs des aides financières et techniques encourageantes, et sont plus prometteuses que les distributions gratuites de graines qui se poursuivent assez inconsidérément en certains départements.

Une récente enquête a permis d'établir que dans le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, entre 1977 et 1981 (5 ans), 69 propriétaires avaient planté près de 41 000 merisiers en plein (parcelles de 0,5 à 1 ha) ou en lignes soit l'équivalent de près de 38 ha. Sachant que les Côtes-du-Nord ont fait un effort comparable, c'est pratiquement une centaine de propriétaires qui ont planté plus de 50 000 arbres depuis 5 ans.

Certes, c'est encore très modeste - et pour le bocage cela ne représente guère qu'une vingtaine de kilomètres - mais c'est significatif et cela représente déjà près de 15 000 pieds

pour nos ébénistes dans quelques dizaines d'années.

En effet, il ne faut pas se leurrer : le déficit sera considérable ; d'abord faute d'entretien, beaucoup d'arbres jeunes seront étouffés, déformés ou abandonnés ; produira une longue patience - mais aussi parce que la qualité des arbres plantés est incertaine, alors que les vieux merisiers proviennent de souches sauvages aux fruits minuscules et peu intéressants, mais au bois souvent remarquable. Top de nos plants actuels sont encore issus de noyaux de confitures. Ces cerisiers à fruits ou un patrimoine génétique particulièrement hétérogène, leur bois est parfois très médiocre et la ressource de récolter des cerises li ou oléagineux.

C'est une raison de plus pour être exigeant avec les fournisseurs : ne pas se précipiter et planter encore plus.

R. JULIENNE

Exposé fait à l'Assemblée générale de « Maisons Paysannes » à RENNES le 14.03.1976.

Le merisier

Le merisier, c'est le cerisier des bois (*Cerasus avium*). Les merisiers sauvages étaient, originellement, les fruits utilisés pour la fabrication du kirsch.

Le merisier a donné naissance à certaines variétés de cerisiers cultivés, notamment les bigarreaux et les guignes, qui sont des merisiers améliorés.

Mais il faut savoir que d'autres cerisiers à fruits acidulés, les « gnottes » et les « anglaises », ont pour origine une autre espèce, le cerisier acide (*Prunus cerasus*), un grand arbrisseau de 5 m de haut au maximum, aux rameaux grêles au port globuleux.

Ce qui vient tout compliquer encore, c'est qu'on utilise comme porte-greffe, pour obtenir des arbres de basse tige peu vigoureux, un autre « cerisier », typiquement méditerranéen, le cerisier de Ste Lucie ou cerisier « Mahaleb » (ou faux merisier) (*Prunus mahaleb*).

Le merisier est un bel arbre de nos forêts feuillues : sa hauteur peut dépasser 20 m et son diamètre exceptionnellement 1,50 m.

Dés, dans les Géorgiques, Virgile signalait sa facilité de rejeter vigoureusement ; en réalité, il drageonne, c'est-à-dire qu'il émet des pousses nouvelles à partir des racines superficielles. Lucullus, le croyait originaire d'Orient, mais il est très probablement indigène en Europe de l'Ouest.

Son écorce jeune est rosée et tomenteuse, vieillie, elle devient grise et se détache en lamelles horizontales.

Les forestiers pensent que lorsque l'écorce reste longtemps lisse et non exfoliée, cela indique une station favorable et de bonnes conditions de croissance.

Les feuilles du cerisier sont ovales, doublement dentées, et caractérisées par la présence de 2 petites glandes rosées à la base du limbe (caractère constant).

Quand il est sur le retour, le merisier se crée une gomme collante et montre des trous de pervers, ce qui indique que son bois est intérieurement atteint de pourriture.

Ecologie

On le trouve dans toute la France, à l'exception de la région méditerranéenne et des montagnes.

Il pousse sur des sols meubles, bien structurés, frais, profonds, assez riches ; il peut même s'accommoder de cotreaux calcaires, même crayeux (mais moins facilement que le Ste Lucie). Il supporte mal les terres humides et lourdes et les sols acides (pH 5) ; c'est pourquoi les landes et mauvais talus acidifiés de Bretagne lui conviennent mal.

On le trouve facilement dans les vallées alluviales ou sur les limons des plateaux, dans les forêts de chêne, de charme et de hêtre au milieu desquels il est disséminé.

« Disséminé », c'est sa caractéristique principale ; il ne forme jamais de peuplements purs, ce ne trouve pas de forêts de merisiers. On dit que ce n'est pas une essence « sociale ». Cela tient à 2 causes :

- Il est exigeant sur la qualité et la richesse du sol, et supporte mal la concurrence de ses congénères ;

- C'est une essence de pleine lumière, qui demande du soleil et ne supporte qu'un couvert léger ; ses semis disparaissent rapidement sous le couvert.

Sa croissance est rapide, surtout dans la jeune âge (à 15 ans, il a les dimensions d'un chêne de 50 ans), mais il ne vit pas vieux et ne dépasse guère 80 à 90 ans.

Sa régénération est facile car il fructifie bien et on a vu que, si on le coupe au ras du sol, il drageonne vigoureusement ; il se maintient donc très bien en taillis et dans les haies.

Tout cela explique la facilité avec laquelle il s'installe et se maintient dans les haies.

Evolution

Le merisier a été très strictement protégé par la sylviculture du Moyen-Age qui était à « fratriers ». Ensuite, malheureusement, on en a abattu massivement et cela se poursuit jusqu'à nos jours.

conservés à l'occulte (Viellette). Il était aussi apprécié par les tourneurs, les sculpteurs, les tabletiers, les luthiers (claviers), les tonneliers pour les douves, la marquetterie, les ancres de bureau ou le dessin, la fabrication des rouets, des bobines, des porte-pennets. On en a même fait des cercles de tonneaux et des échelles. Mais les pipes d'illes de merisier (St Claude, Baumé des Darnes) sont faites avec du bois de Mahaleb ; plus dur, odeur de camoufle.

Dans les temps anciens, les laboureurs se contentaient d'une souche de pain et de merisier. Actuellement, on sait encore les vertus d'usage de l'inclusion de queues de cerise, et la finesse du kirsch de merisiers sauvages.

Quant à son bois, il est de plus en plus recherché, mais utilisé seulement en ébénisterie et de plus en plus, après tranchage, dans l'industrie des panneaux pour le lambrissage des revêtements ou la fabrication des meubles (panneaux lattes, panneaux agglomérés, panneaux contre-plaqués).

Si ce bois est devenu très rare et très cher, pourtant il se reproduit aisément.

Si on l'écoule, les noyaux germent au printemps suivant ; on peut s'en servir pour la stratification dans le sable.

Les semis de 1 an sont transplantés en février. Et on peut les planter en place - en forêt ou dans les haies - à 2 ou 3 ans.

Mais il est aussi expédient et plus rapide d'employer des drageons (rejets issus de racines superficielles) qui on repique 1 an ou 2 en pépinières.

Sylviculture

La sylviculture du merisier est facile. On peut le planter en plants ou drageons repiqués, âgés de 2 à 3 ans au maximum, hauts de 50 cm à 1 20 m, et dont le collet a 20 à 40 mm de tour. Les espacements sont compris entre 2 et 3 m en tous sens. Le démarrage est rapide. Les forts espacements exigent un élagage artificiel ou un bourrage intermédiaire.

L'élagage des branches vivantes prédispose à la gommose.

Le peuplement doit être cultivé en taillis clair, par petits groupes de quelques ares ou par pieds disséminés dans les trouées du taillis ou des jeunes chênaies. Le merisier convient encore mieux sur les isarières ou en alignement sur les talus, dans les haies, les brise-vent.

Une difficulté toutefois, les jeunes brins de merisier sont souvent victimes du gibier : du lapin d'abord qui en affaiblit les pousses, mais aussi des chevreuils, et des cerfs qui alimentent y froter leurs bois et en arrachent l'écorce ou bruler les bourgeons.

On le récolte vers 50 à 70 ans, quand il a atteint 120 à 150 cm de tour ; il peut, en forêt moyenne, vu son prix élevé, c'est donc une production exceptionnellement intéressante et rémunératrice.

En haies, talus boisés, bouquets épars, la sylviculture est très voisine ; l'accroissement en grosseur peut être plus rapide et la hauteur un peu plus faible (5 à 8 m), la récolte plus précoce (30 à 60 ans). L'élagage sera plus soigné, plus prudent et plus fréquent.

grosseur peut être plus rapide et la hauteur un peu plus faible (5 à 8 m), la récolte plus précoce (30 à 60 ans). L'élagage sera plus soigné, plus prudent et plus fréquent.

Aides

Depuis quelques années, le Fonds Forestier National donne des subventions pour encourager les plantations feuillues lorsque le terrain leur est favorable.

Par le système des « bons-subventions », les services de la Direction départementale de l'Agriculture, après instruction de la demande délivrent des bons qui sont remis par le propriétaire à un pépiniériste agréé, en contrepartie du prix de vente des plants (franc de livraison exclus).

Actuellement cela représente, pour 100 plants :

Hauteur (mm)	Diamètre (mm)	Tarif
40 cm	5 mm	77,00 F
60 cm	7 mm	92,40 F

Il faut planter au moins 1 000 plants, sur une surface d'au moins 1 hectare et dans la limite maximale de 3 000 F (de subvention par an), ce qui représente de 1 ha 50 à 4 ha de plantation, selon les densités.

Des difficultés

Mais planter et soigner des merisiers, même si c'est assez facile, ce n'est pas suffisant pour assurer le succès.

D'abord, tous les merisiers sauvages ne donnent pas uniformément des bois de qualité excellente. Certains sont doux, d'autres nerveux, d'autres ont une progression à la pousse lente ou à la pourriture. Cela peut venir de mauvaises conditions de station (sol pauvre, acide, humide ; dégâts de gelées, climat trop sec, etc.).

Mais cela peut aussi venir d'un patrimoine héréditaire défectueux : une mauvaise lignée génétique, une mauvaise famille.

Si on veut bien se rappeler qu'il existe plusieurs espèces de cerisiers, il ne faut pas s'étonner non plus que les cerisiers acides (gnottes, anglaises) ou le Ste Lucie donnent un bois sans valeur ; il faut les éliminer.

Mais il y a plus complexe. Les cerisiers élevés en haute tige sont généralement greffés sur un sauvageon ; c'est-à-dire mécaniquement un merisier. En effet, on sait que si on sème le noyau d'un très beau bigarreau ou d'une guigne énorme et sucrée, on n'obtient pas un cerisier qui redonne les mêmes fruits. Chaque des arbres obtenus sera presque toujours, très différent, avec des fruits plus petits, plus amers, moins sucrés. Le noyau tend à redonner un arbre qui a les caractères de l'un des ancêtres sauvages du bigarreau ; culture. Or ces ancêtres ont été sélectionnés hybrides ; greffes multiples non pas en raison de la qualité de leur bois, souvent médiocre, mais en raison des qualités exceptionnelles de leurs fruits.

Si donc on plante des merisiers issus de noyaux de bigarreaux on ignore totalement quelle sera leur aptitude à donner un bois de qualité.

Et si parfois, et même encore souvent, la tige d'un cerisier greffé (le porte-greffe) donne un bois de qualité, les noyaux de ses cerisiers, qui ont une toute autre origine, peuvent fort bien donner des descendants médiocres.

Les hybridations naturelles, par le vent et

les insectes, favorisent encore des hybridations et ajoutent à l'incertitude.

Même dans les haies et dans les bois, maintenant, beaucoup de sauvagons sont assés, non pas de merisiers sauvages, de merisiers « forestiers », aux qualités technologiques plus sûres, mais de noyaux de cerisiers cultivés transportés par les oiseaux ou les hommes.

Et voilà le problème ne s'est pas résolu de sélectionner des merisiers en fonction de la qualité du bois : c'est peu important sur le marché par rapport au chêne, au pin ou à l'épicéa. Les pépiniéristes eux-mêmes ne fabriquent des cerisiers de merisier que comme porte-greffes, portant seulement intérêt à leur santé et à leur vigueur.

Alors que faire ?

Il semble malheureusement que, pour longtemps encore, on en soit réduit à l'empirisme :

- ou bien planter ce qu'on croit les pépiniéristes - ou bien repiquer, en forêt ou dans les haies, bien choisies, de beaux merisiers, isolés ou en petits groupes, récupérer des drageons sur les racines et les repiquer en pépinière 1 an ou 2 pour les fortifier et les élever.

D'autres difficultés apparaissent encore.

En forêt même, l'allongement de la vie des taillis dévalorise le merisier par rapport au hêtre, au sapin ou même au chêne ; car il supporte mal le couvert et une concurrence prolongée, et ses semis sont étiolés.

Dans les haies, il ne peut être sauvé que si on vient exprès le dégager souvent de ses concurrents ; et la main-d'œuvre est rare et chère.

Et dans les haies, il est, comme les chênes ou les châtaigniers, la victime conçoit de l'exploitation agricole moderne, du Code civil et du statut du fermage. En effet, l'agriculture moderne suppose de plus en plus mal les arbres qu'elle accuse de porter l'ap d'ombre, de concurrencer les cultures dans le sol, et d'occuper un terrain qualifié d'« improduttif ».

Mais dans un pays où plus de 50 % des terres sont louées par fermage, la loi attribue les arbres de future des arbres de « haut jet » au propriétaire de la terre, et les « bois taillis » seulement au fermier.

Le fermier tolère plus facilement un noyer dont il dispose des fruits, qu'un merisier qui ne rapporte que les oiseaux, et il ne fait rien pour l'entretenir, pour le conserver ou pour le remplacer.

Perspectives peu optimistes sans doute, dans les conditions actuelles. Heureusement, le merisier est une espèce vigoureuse et prolifique qui continuera à coloniser bois et haies. Il lui suffit d'un peu d'attention et de tolérance et de quelques soins, pour revenir en force, à la première occasion. C'est ainsi que, depuis 2 ou 3 ans, sa plantation est vivement encouragée comme celle du sycomore pour constituer des rideaux boisés après remembrement, quand les haies ont été trop éparpillées et arasées.

Cela pousse, dans une trentaine d'années, à réapprovisionner l'artisanat et l'industrie en bois nobles et rares.

Mais en matière d'arbres et de forêts, la patience est de règle.

R. JULIENNE



Les aides au reboisement dans le département d'Ille-et-Vilaine

Le Cas du Merisier

Ce document comporte un certain nombre d'adaptations propres au Département d'ILLE-ET-VILAINE et il est possible qu'elles ne soient pas tout à fait conformes aux méthodes appliquées dans les autres départements de la Région de BRETAGNE.

Il s'agit d'une part, de la tolérance appliquée dans les communes nouvellement remembrées en ce qui concerne la surface minimale de plantation, et d'autre part, des modalités de subventions des plantations en ligne qui sont décrites au niveau départemental (notamment le forfait linéaire).

Tous les autres éléments sont valables sur l'ensemble du territoire, mais il serait sans doute opportun de conseiller aux lecteurs de s'assurer auprès de chaque Direction Départementale de l'Agriculture des modalités d'application des textes généraux.

Comme de nombreuses essences feuillues ou résineuses, la plantation de merisier est susceptible de bénéficier d'aides du Fonds Forestier National (F.F.N.) ou de l'Etat.

1 - Cas général - Plantations en plein

Ne peut être adéquat qu'une plantation d'une ou plusieurs essences, couvrant une surface minimale de 1 ha d'un seul tenant. Dans tous les cas, l'aide est calculée sur le montant de l'investissement diminué de 20 % du produit de la coupe du peuplement antérieur.

1 - 1 Surfaces de 1 à 10 ha :

Le propriétaire bénéficie d'une bonne subvention lui permettant d'obtenir gratuitement les plants auprès d'un pépiniériste agréé par les F.F.N. Les travaux de mise en place des plants restent à sa charge.

A toutes les époques, les hommes ont eu le goût de la nature et du jardin.

Concilier ces aspirations naturelles avec les sujétions de la vie moderne, voilà une nécessité vitale qui n'est plus seulement d'ordre sentimental ou alimentaire.

C'est maintenant un besoin physiologique et psychologique très important.

BRISON et COLIN "JARDINS D'AGREMENT"

1 - 2 Surfaces supérieures à 10 ha :
Le propriétaire peut obtenir soit une prime à l'investissement forestier (subvention), soit un prêt à taux réduit.

1 - 2 - 1 Prime
Elle peut atteindre 40 % du montant subventionnable des travaux de boisement, y compris des travaux annexes (routes, fossés, ...) dans la limite de 25 % du total.

1 - 2 - 2 Prêt en numéraire
Montant : en général 70 % du montant des travaux (après éventuellement éventuel de 20 % de la valeur de la coupe préalable), y compris également 25 % au maximum des travaux annexes.

Taux : 0,25 %
Durée maximale : 20 ans

2 - Cas particulier des communes remembrées

2 - 1 Plantations en plein

Durant les sept ans qui suivent la clôture des opérations de remembrement, soit approximativement durant les cinq années qui suivent la fin des travaux subventionnés, les conditions d'obtention des bons subventionnés sont assouplies par suppression du plafond de 1 ha afin de favoriser le reboisement. A cette occasion, de toutes les fractions de parcelles peu favorables à l'agriculture. Toute petite surface plantée en plein peut donc bénéficier de ce type d'aide.

2 - 2 Plantations en ligne

Dans le cadre des travaux annexes au remembrement, les plantations en ligne (brise-vents), où le merisier est une essence de grand intérêt, bénéficient d'une subvention forfaitaire qui atteint actuellement (saison 1982-1983) 4,30 F par mètre linéaire de rideau boisé. La

demande doit être présentée, à la fin du remembrement, au Président de l'Association Foncière de Remembrement. Les travaux de mise en place sont réalisés par le propriétaire. S'agissant le plus souvent de plantations en limite de parcelles, il convient toute d'accorder avec le propriétaire voisin de respecter les dispositions du Code civil qui prescrit un recul de 2 m de la limite séparative.

Les propriétaires intéressés auront avantage à se regrouper de façon à obtenir des prix plus intéressants pour la fourniture des plants dans le cadre de l'Association Foncière de Remembrement.

3 - Conditions techniques

3 - 1 Plantations en plein : écartement de 3 m entre les plants
- en cas de plantation de merisier par la surface est limitée à 1 ha
- en plantation d'enrichissement la proportion de merisier ne doit pas dépasser 25 % (en surface).

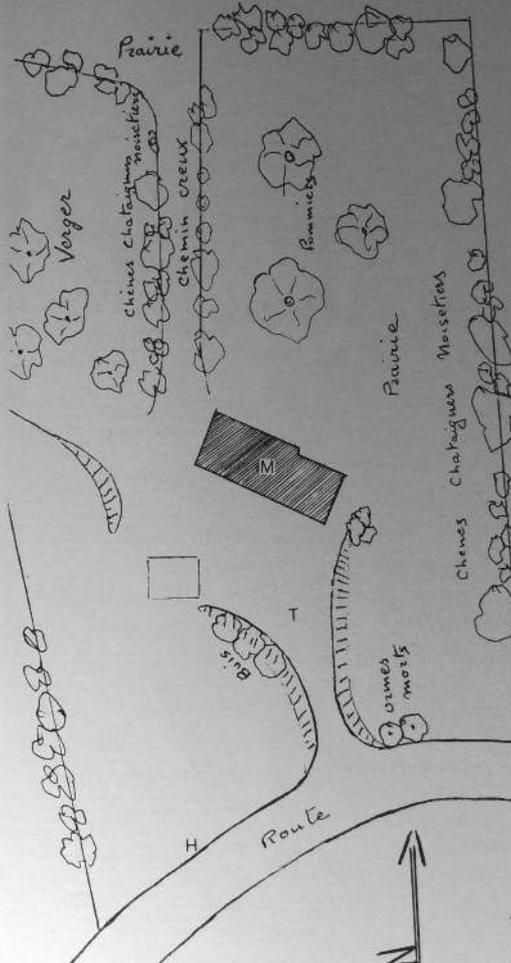
3 - 2 Rideaux boisés :

Ecartement des plants de merisier : 6 mètres. Comme ces rideaux doivent jouer, entre autres, un rôle de brise-vent, un trouage est indispensable, par plantation de copeaux et de buissons buissonnants entre les arbres de haut jet.

Pour tous renseignements d'ordre technique ou administratif les propriétaires intéressés peuvent contacter le Service de l'Aménagement Foncier et Forestier de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE - 15 avenue de CUILLE - 35047 RENNES - Téléphone : 38 25 25, ou des informations sont données. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE

NDLR : l'équipe de "jardiniéristes" s'efforcera de répondre au courrier que nous lui transmettrons de votre part. Nous publierons, dans le prochain bulletin, questions et réponses susceptibles d'intéresser un assez grand nombre de lecteurs.

Un jardin de campagne



Suite à notre article "Jardins-parc" dans le bulletin régional n° 2, nous abordons ici un problème pratique de conception de l'environnement végétal de l'habitat en zone rurale. Le propriétaire concerné se situe dans le département des Côtes-du-Nord.

M. et Mme X. restaurent depuis quelques années une petite ferme très typique formée d'une surface de 10 m x 6 m et d'une annexe (grange) d'environ 20 m².

Le paysage général est celui du bocage courant dans la région. Les essences qui le composent sont le hêtre, le châtaignier, le merisier, l'orme. Ce dernier est d'ailleurs en voie de disparition complète suite à l'expansion de la frêne caducée malade dite "gaulthière".

Le projet qui nous préoccupait actuellement est la plantation de végétaux autour de la maison sur les talus près de la grange et enfin la création d'une zone en bordure de la voie communale située au sud de la propriété.

Le premier principe sera de conserver la végétation existante qui est équilibrée et en bon état sanitaire sauf deux arbres morts.

Les arbres de l'habitat seront traités de façon plus esthétique en implantant des espèces à fleurs de nature rustique.

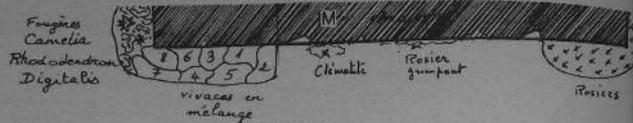
La zone champêtre sera libre et composée d'essences variées et essentiellement à feuilles caduques en évitant les variétés exotiques ou trop tropicales.

Les talus bordant l'accès à la cour de l'habitation seront plantés d'espèces vivaces ou couvre-sol bas. A noter qu'il existe deux très gros buis formés en toute naturel.

Les talus du pourtour de la propriété pourront être enrichis avec des végétaux ligneux de la flore régionale généralement. Nous nous permettrons seulement d'apporter quelques espèces à feuillage persistant ou à fleur près des lieux les plus fréquentés au voisin de la maison.

Le chemin creux recouvrira l'ensemble le plus pittoresque et sera entretenu dans son état rustique.

Etat des lieux



1 Abords de la maison

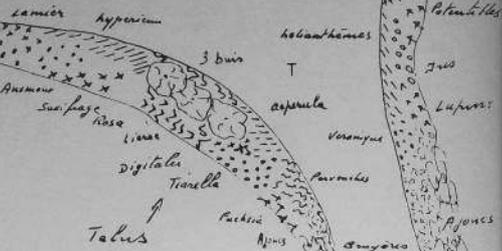
Quelques rosiers existants seront réutilisés, fertilisés et complétés avec quelques jeunes plants de race floribunda ou polyantha d'une bonne vieille variété.

La façade pourra accueillir un rosier grimpeant de type à fleurs simples non remontantes et une climatisée à petites fleurs (montana rose). Le pied de mur au sud devra se propager en petite palette-bande.

- 1 - Sedum spectabile
 - 2 - Stachys lanata
 - 3 - Lupin polyphyle
 - 4 - Alyse saxatile
 - 5 - Campanule des murs
 - 6 - Iris
 - 7 - Iberis sempervirens
 - 8 - Salvia grahamii
- Au pignon Est (assez) ombragé
Camélia - Rhododendron
Au nord, hortensias alternant avec digitales et fougères

Haie champêtre mixte

- Ajonc
- Aubépine
- Troène
- Seringat
- Houx
- Cornus
- Genêt
- Spiree
- Fusain
- Pannetier
- Cognassier
- Aulépine
- Morsetier
- Viorne
- Troène
- Genêt
- Fusain
- Seringat
- Houx
- Cornus
- Cognassier
- Coronille
- églantier
- Morsetier



2 Haie champêtre

Quelques arbres (tous les 3 à 5 mètres) : Chêne pédonculé ou rouge, Sorbier ailier ou cormier.

Érable champêtre, Frêne commun, Charme.

Des arbustes atterrés : Aubépine - noisetier - cornouiller sanguin - Prunellier - genêt - viorne - églantier.

Cognassier à fleurs simples (rose pâle), Seringat - Spiree rose d'été.

Troène - Fusain d'Europe, Colutea et Coronille.

Houx - Symphorine

éventuellement pour couleur :

- Forsythia
- Deutzia
- Escallonia
- Ribes
- Rosa
- etc...

3 Talus

Ajonc, genêt, bruyère, fuchsia, potetille, rosier rugueux en quelques massifs et pour la passer, pervenche, lierre, lamier, hélianthème, autruche, céraiste, millepertuis, hellebore, alyse, saffrage, astrucle, nepeta, veronique, selinum, statice, etc.

Quelques grandes plantes vivaces rustiques pourront apparaître dans ce talus, sèches ou en petits groupes : Leucantheum, lupin, junc, coque, anémone du Japon, iris, phlox, campanule, doronicque, aster.

Conclusion

Dans ce projet, c'est l'esprit général qui compte avant le détail. Nous y avons orné volontairement toute couleur agressive et déplacée afin de resister dans la note locale.

Il est possible d'envisager d'autres combinaisons, d'autres associations, beaucoup d'autres espèces en restant dans cet esprit.

Les abords de l'habitation supportent quelques variétés sans ouïrance mais plus colorées, alors que les talus doivent mieux s'accorder au paysage local. Dans le cas présent, nous avons plutôt traité les talus en abords de maison et en chemin d'accueil. Il est certain qu'ils auraient pu avoir un aspect plus champêtre avec dominants de lierre, ajonc, genêt, bruyère. De même pour la haie, où nous avons voulu un peu de variété au détriment de son insertion dans le cadre général.

Y. LEBOUZ

LES ENFANTS ET L'ARCHITECTURE

Les maisons paysannes et l'école



«On ne fait plus d'Histoire-Géographie à l'école !»

dit-on. Il est vrai que l'on n'apprend plus par cœur la liste des départements-préfectures ni celle des rias caennaises.

Par contre, les instructions officielles recommandent de travailler sur l'environnement immédiat des enfants. Pourquoi donc n'essaierions-nous pas de rechercher le passé ici, autour de nous, dans nos lieux de vie, dans nos maisons ?

C'est ce que ma classe (CM1-CM2) Ecole Publique de Médracq a essayé de faire pendant l'année scolaire 83/84.

Dans le cadre des activités d'éveil, c'est ce qui remplace aujourd'hui la géographie. Histoire, les sciences, nous avons étudié, utilisé, fabriqué des plans et des cartes de toutes sortes. Nous sommes entrés dans la mairie pour nous servir du cadastre, y retrouver nos maisons, les monuments que nous connaissons. Plus nous avons comparé le cadastre de 1974 avec celui de 1835, intéressant !

« Cette maison n'existant pas... La ferme de Stéphane n'est plus comme ça... Il me nous restait plus qu'à aller voir sur place. »

Après un samedi matin, toute la classe est allée, en car, voir la maison de ferme, de la Querhaudas, en Médracq.

Nous avons nos documents, des extraits de cadastre de 1974 et 1835. Nous accompagnés par le charpentier du bourg, quelques parents d'élèves intéressés et Madame Fenard, Présidente MFF 35.

La ferme de la Querhaudas nous apparaît comme une longue en bauge avec un soubassement de pierre, orienté plein sud, vers la forêt de Morlauban. Il y a deux décrochements entre les toits : la partie centrale, actuelle stable, est plus haute que la porcherie à l'ouest et que l'ancienne partie habitation à l'est. La façade Nord n'est percée que de quelques minces ouvertures, alors que diverses ouvertures de différentes tailles donnent au Sud.

« C'est visible ! »

« Elle date de 1874. C'est écrit sur la cheminée ! ». En effet, la cheminée Est est datée de 1874.

« Pourquoi nous l'avons trouvée sur le cadastre de 1835 ? Et la recherche commence. Nos petits historiens campagnards se creusent la tête pour résoudre cette énigme. La solution ne tarde pas. »

« C'est seulement ce bout là qui date de 1874, le reste existait avant, il est dû à l'agrandissement de la ferme ! ». Nous avons ainsi compris qu'une maison de ferme évoluait au cours du temps. Et pourquoi est-elle où elle est ?

« Ils se sont agrandis ! ». Ainsi de questions en réponses, de réponses en dessins nous avons réussi à écrire en classe l'histoire de cette ferme depuis 1835.

Après avoir établi tout cela, nous nous sommes intéressés de plus près à la construction elle-même. Nos éléments de comparaison étaient le bâtiment d'école (construit autour de 1914) et surtout la maison moderne d'un parent d'élève maçon, visitée peu de temps auparavant.

Les matériaux de construction ont suscité beaucoup d'intérêt. « Pourquoi voit-on de la paille dans le mur à l'endroit où c'est une ? ». En réfléchissant un peu nous avons trouvé la réponse. « C'est pour que ça ferme mieux, bien sûr ! ». Suivent des explications plus précises données par les adultes qui savent.

« Pourquoi il y a de la pierre au bas du mur ? »

« Regardez le toit et les gouttières ! »

« C'est comme chez moi, les gouttières ont été rajoutées, avant, il n'y en avait pas. »

Alors quelques propositions, puis un enfant donne une réponse.

« L'eau détrempée en tombant du toit, ça abîmerait le terre du mur... et les explications des adultes suivent. »

« Le soubassement de pierres empêche aussi l'humidité de remonter dans les murs... »

Le grelier laisse voir une très belle charpente. Monsieur Pelissier, le charpentier, en nomme les différentes parties : lerne, entrails, sablière.

« Pourquoi ne sont-elles pas bien droites comme maintenant ? »

« Elles n'étaient pas taillées à la machine ? »

« Forcément les machines n'existaient pas... »

Ainsi, faisant le tour, dehors et dedans, de cette maison nous avons découvert une foule de choses plus intéressantes les unes que les autres. Pourquoi les ouvertures au sud, pourquoi sont-elles évanescentes vers l'intérieur de la maison, à quoi servaient les niches dans la cheminée, comment on se chauffait, comment on s'éclairait ?

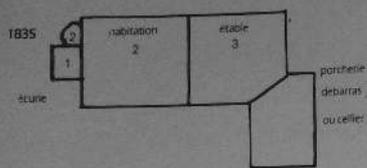
Il faut noter que j'avais choisi cette maison avec soin. Je ne cherchais pas, pour autant, un de ces superbes manoirs de pierres qui font rêver tous ceux qui passent devant en voiture, mais tout simplement une vraie maison de ferme typique.

Par typique j'entends « du même type que nos maisons d'ici, c'est-à-dire une longueur en bauge, puisque la plupart des bâtiments de ferme de Médracq sont ainsi. Je cherchais aussi une maison habitée ou les traces de l'archéologie passée permettant de comprendre les usages successifs des pièces.

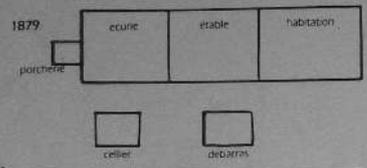
Personne n'a dit à mes élèves que c'était une belle maison, ni qu'elle était plus belle que le pavillon industriel tout neuf ou habité aujourd'hui la ferme. Pourtant, si on avait posé la question, je suppose que la réponse n'aurait pas été la même après la visite du village. Une chose est certaine, c'est qu'aujourd'hui, quand dans ma classe, on peut ou dessine une maison, cela a une toute autre allure que les dessins enfantins de maisons que l'on a l'habitude de voir.

Je tiens à remercier Monsieur Pelissier, le charpentier, de m'avoir proposé ce genre de travail, et surtout Madame Fenard, pour l'aide efficace qu'elle a su m'apporter.

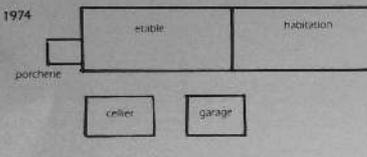
Nous sommes allés depuis, Madame Fenard et moi, raconter ce travail à des collègues du Morbihan qui désiraient, soutenus par leur inspecteur primaire, commencer des travaux scolaires allant dans ce sens. Là-bas, nous avons essayé d'adopter le même genre de démarche, en visitant, entre autres, une maison de ferme du coin. Il nous reste à espérer que ces grâces germont.



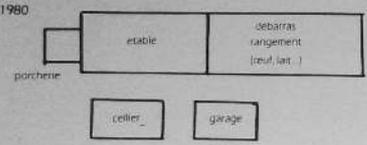
d'après le cadastre 1835
 - 1 écurie à cause de la hauteur des mangeoires
 - 2 habitations à cause de la présence d'une cheminée.
 - 3 étables sans doute comme maintenant.
 N.B. - L'habitation est située entre l'étable et l'écurie. Nous n'avons pas inventé les économies d'énergies.



d'après la date inscrite sur la cheminée Est (et avec les indications de la fermière).
 - La ferme s'est agrandie.
 - Il reste des traces du mur de séparation étable-écurie.
 - Des ouvertures condamnées aujourd'hui montrent qu'il s'agissait bien de 2 pièces.



d'après le cadastre 1974
 - L'écurie n'est plus nécessaire (les tracteurs).
 - Il y a sans doute beaucoup plus de vaches.



- Pavillon toit 4 pans type construction industrielle orientée Est-Ouest.
 - La fermière va y prendre sa retraite !
 - La ferme est à vendre.

Marc LEBRIS
 Institutteur public
 MEDREAC Le 26 05 82

Comment pouvons-nous vous aider dans la restauration de votre maison ?

Local Tiez Breiz :

10, rue du Général-Nicolas
 35100 RENNES
 TELEPHONE : 53.53.03
 en cas d'urgence
 50.73.02 ou 60.12.22

PERMANENCES

(sauf en période de vacances)
 Lundi 14 h 30 à 19 h
 Vendredi 9 h à 11 h
 téléphonez au local
 avant de vous déplacer, pour vous assurer d'une présence effective.
 Pour un conseil de restauration, prenez rendez-vous par téléphone au local aux heures de permanences.

VIE DE L'ASSOCIATION

Bilan d'activités 1981-1982

Démarches

- auprès du Général Commandant la 11e Région Militaire pour avoir l'aide de l'armée
- un soldat du contingent nous a enseigné les notions de base pour réaliser un montage audio-visuel simple
- un architecte, soldat du contingent, nous a assistés quelque temps
- auprès du Délégue Régional à l'Architecture et l'Environnement pour obtenir un PERMANENT (éché)
- auprès de la Jeunesse et les Sports pour obtenir un stagiaire «Jeune Volontaire» (Succès)

Interventions de Tiez Breiz

- auprès de la Maire de Rennes, pour solliciter et remercié d'avoir accordé cette magnifique ferme de Cudic à l'Union Compagnonnique pour en faire leur «Cayenne».
- auprès de la D.D.E. au sujet d'un dépôt et abais de boues à La Richardais dans une zone semi-rurale non prévue à cet usage.
- auprès de la D.R.A.E. pour la mise en valeur de la digue de Bretagne et l'urbanisation de la Baie du Mont-Saint-Michel
- auprès des Commissaires Enquêteurs, dans les Préfectures des départements concernés par la Ligue Très Haute Tension CORDEMAIS - LA MARTYRE, lors de l'Enquête Publique.
- auprès de la Délégation Régionale à l'Architecture et l'Environnement pour être l'objet du maintien de la production de chaux aérienne étendue à Monaur.
- auprès du Préfet de Région et de l'île-et-Vilaine pour tenter de sauver de la démolition la presbytère de Saint-Thual (pour créer un parking), (éché)
- auprès de la D.D.E. du Finistère au sujet d'un lotissement à Saint-Jean-du-Doigt

Participation

- Commission culturelle de l'Office Social et Culturel de RENNES
- Sous-Commission et Commission des Sites en Ile-et-Vilaine
- Commission des Caméras en Ile-et-Vilaine
- Union Régionale Bretonne de l'Environnement
- Pour l'U.R.B.E. Conseil Culturel de Bretagne
- à la tenue des Etats Régionaux de l'Environnement

d'abord dans les Commissions «environnement et l'emploi», «énergie et société», «environnement et patrimoine architectural», dernière commission dont un membre de TIEZ BREIZ fut rapporteur, puis un des rédacteurs du Livre Blanc.

- Ateliers permanents de l'Environnement en Bretagne

- Institut Culturel de Bretagne - Commission Arts et Architecture

Vie de l'association

Le réseau des correspondants s'étend. Chacun a reçu la liste des adhérents de son pays. La liste des adhérents dont nous avons pu apprécier la qualité du travail (avec références des ouvrages mis en œuvre) la pourrions publier le montage LA CHAUX AERIENNE ET TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE ainsi que les autres ouvrages en cours de réalisation.

Coopération

- avec la Maison de la Culture de Rennes
- Pour compléter l'exposition «Architecture de Terre» et assurer des permanences-conseils de restauration dans le cadre de l'expo
- organiser une série d'étude d'architecture de terre en Ile-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord
- avec l'association BUREZ (Conservateurs de Maisons en Bretagne) en prêtant des documents, pour la reproduction pour le Musée de l'Habitat, à Susono (Morbihan)
- avec l'Office Touristique de Brocéliande en vue de créer un guide
- visiter de maisons à restaurer / aide pour organiser formation sur chantiers par la Fédération Compagnonnique des Devoirs du Tour de France
- avec A.R.I.M. à Pontivy, dans le cadre d'une Opération Programmée - Démonstration d'Enduits à la C.A.E.B. - rencontres avec l'inspecteur d'Académie et les enseignants du Canton pour lancer une Etude de Villages
- avec l'Université de Haute-Bretagne, Institut de géographie, en accueillant un stagiaire I.D.E. et en collab. avec TIEZ-BREIZ pour étudier les Conditions pour une Architecture Solidaire en Bretagne
- avec le Centre Social et le Mile Club de PLEREN (Côtes-du-Nord) en aidant, par prêt d'éléments, une exposition «Voir l'architecture rurale / Restaurer» dans quel esprit, comment.

Activités propres à Tiez Breiz

- Organisation et déroulement des CONGRES «LA MAISON FAISSANTE LA MEILLE RESTAURATION» en Bretagne
- FERMES ET BATIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE EN ILE-ET-VILAINE - organisation caennaise, visites, photos, organisation et tenue du jury, remise des prix (en Ile-et-Vilaine)
- lancement d'un DIPLOME TIEZ-BREIZ à l'intention des propriétaires et artisans dont nous avons pu apprécier la qualité de la restauration et à l'intention des techniciens qui maîtrisent des techniques anciennes de construction de restauration.

- la FONDATION LANGLOIS, FONDATION POUR L'OUEST s'est associée à TIEZ BREIZ pour le lancement de ces DIPLOMES en remettant un cheque aux Maîtres d'Ouvrage ayant reçu diplôme
- outre le diplôme, les techniciens ayant transmis leur connaissance ont reçu UNE MEDAILLE
- réalisation d'enduits à la C.A.E.B. sur un bâtiment monté en béton, à l'INSA de Rennes
- visites techniques de maisons restaurées dans les Côtes-du-Nord et Ile-et-Vilaine (Chantepie) et en Loire-Atlantique (La Chapelle-sur-Entrée)
- stage de CONSTRUCTION EN PISE, à Cesson-Sévigné (3-8-V)
- permanences-conseils au local 10, rue Général Nicolas, RENNES, au moins pendant trois après-midi par semaine (renvoi trois conseils par semaine)
- visites de maisons à restaurer pour conseils services-conseils par architectes-acheteurs
- intervention pendant un stage sur la restauration organisée par l'Association Ouvrière du Devoir du Tour de France (montage audio-visuel et débat)
- montage audio-visuel «LA CHAUX AERIENNE ET TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE» démonstration d'enduits à la C.A.E.B. au Faculté d'étude de restauration, à l'arrondissement des enduits à la C.A.E.B.
- visites d'étude d'habitat (se sont dans le pays de DINAN)
- six sorties en FINISTÈRE, au cours de l'été, par le correspondant de TIEZ-BREIZ, autour de CARHAIX, PLOUQUER

Etats régionaux de l'Environnement.

Tiez-Breiz a participé aux Etats Régionaux de l'Environnement. Parmi les propositions présentées voici celles qui nous semblent les plus importantes :

- FORMATION des professionnels du bâtiment, du concepteur à l'exécutant, aux techniques anciennes de construction et à leur application à la restauration.
- FUGIENCE DE RESPECT du bâtiment restauré chaque fois qu'interviennent des fonds publics : subventions, prêts bonifiés ; exigence rendant possible par des conseils gratuits (C.A.E.B.), architectes consultants, associations.
- AIDES FINANCIERES aux ruraux plus importantes pour restaurer l'habitat ancien que pour construire. L'utilisation prioritaire des maisons existantes en zone agricole, la possibilité de construire du neuf plus ou moins autour des bourgs et des villages sauvegardant l'espace pour l'agriculteur et son mode de vie, la collectivité que le mitage.

Interventions

Intervention lors de l'Enquête Publique concernant la ligne T.H.T. CORDEMAIS - LA MARTYRE

«L'essai de déjà un vouloir constitué par deux lignes électriques de 220 kV, de CORDEMAIS à LANDERNEAU. Pourquoi ne pas utiliser ce couloir, large, pour la nouvelle ligne de 400 kV ?
 Il semble, en étudiant le projet, qu'on ait le souci de ne pas traverser les Parcs de BRIERE et d'ARMORIQUE. Mais les lignes de 225 kV y passent déjà. De plus, on ne nous dit pas, au projet, qu'il faudra construire des lignes supplémentaires, pour joindre les villes dont le tracé présent s'écarte : VANNES, LORIENT, QUIMPER.
 En conséquence, nous demandons que soit étudiée et proposée l'utilisation, au maximum, du couloir existant.
 Que les nouvelles lignes projetées franchissent la VILAINE au même point que les lignes de 225 kV existantes.
 Que soit étudié aussi le couloir QUIMPER - LANDERNEAU par ou passent déjà : une route nationale, la nouvelle quatre voies, deux lignes de 225 kV.
 Que soit étudié aussi le couloir QUIMPER - LANDERNEAU par ou passent déjà : une route nationale, la nouvelle quatre voies, deux lignes de 225 kV.
 Nous sollicitons de votre compétence que soit exigée l'étude des différentes solutions envisageables pour le projet et qu'une décision ne soit prise, pour un projet de cette importance, au vu d'un seul tracé présenté.»

Projet de loi sur la vie associative Position du Conseil d'Administration de Tiez Breiz sur le projet

Lorsque des membres d'associations déclinent ce projet, le plus souvent ils ne pensent qu'au type d'associations dans lesquelles ils militent ; si c'est, par exemple, dans une association de sauvetage et de mise en valeur du patrimoine architectural, ce projet semble à la fois prometteur et dangereux.

Prometteur parce qu'il est susceptible d'accroître l'audience des associations, d'étendre leurs moyens d'action (finances, fiscales, locaux, presse, média, justice), de faciliter la tâche de leurs responsables (absences, congés, formation, etc.).

Dangereux parce que, en conséquence, il comporte un risque d'entraîner un certain nombre de restrictions, d'inconvénients ou de sélections.

- distinction inévitable entre deux types d'associations, les «bonnes», «reconnues», «dites quasi-officielles», et plus ou moins chargées de missions de service public, et les autres, les «mauvaises», puisqu'elles n'auront pas droit au label-officiel.

- il y avait déjà la «reconnaissance d'utilité publique», difficile à obtenir, certes, et dont l'objet ou l'activité réelle n'était pas toujours «social» ; quitter à l'américain légèrement, cette distinction existante aurait pu suffire.

- la reconnaissance - par le Ministre ou par le Préfet de Région - reste amha à la discrétion du pouvoir politique en place, reproche majeur que les associations faisaient déjà au gouvernement précédent pour leur «agrément en matière d'environnement et d'urbanisme».

- Quel est le critère de vie démocratique «réelle» ? Il y a des statuts qui régissent le fonctionnement de l'association - s'ils sont déposés et appliqués, ils respectent la loi - tout au plus pourraient-ils exiger explicitement que les instances dirigeantes de l'association doivent être élues et que leur mandat a une durée limitée.

- Quels critères va-t-on utiliser - s'ils ne sont pas définis, classifiés par la loi - pour distinguer les membres dits «actifs» des «usagers» ? Quelqu'un qui adhère un an à TIEZ BREIZ sans voter ni participer aux réunions, mais pour bénéficier d'un «service», ne serait-il qu'un simple «usager» ? Peut-être, mais il peut aussi être un actif diligent en puissance.

- Pourquoi les associations non reconnues

n'auraient-elles pas le droit d'être en justice comme dans les pays anglo-saxons ? Si ce sont des associations non représentatives ou faibles, il appartient aux tribunaux de le dire et de les déposer.

Pourquoi limiter le droit de réponse sur l'antenne à la seule mise en cause par une autorité publique ?

- Si quelqu'un, qui soit-il, met une association, reconnue ou non, gravement en cause, publiquement (presse ou antenne) elle doit bénéficier du droit de réponse.

- Est-ce une bonne solution de faire supporter au seul employeur les frais d'absences au travail des élus associatifs participant à des instances administratives ?

- N'est-ce pas à la collectivité (à travers l'administration) ou à l'association (si elle est bénéficiaire de ces instances) d'en supporter la charge ?

- Tranquillisées par les bénéfices et subventions officielles, les associations «reconnues» ne risquent-elles pas de succomber rapidement à deux tentations opposées et néfastes :

le perfectionisme illusoire et l'extension permanente des activités, pour se créer de nouveaux moyens à la lueur de besoins plus ou moins artificiels ou secondaires (cf. actuellement les Mutuelles) ;

la sécheresse et le manque d'initiative, d'imagination et de dynamisme, dus au confort procuré par l'aisance financière et l'absence de «lutte pour la vie» ?

- Si des associations ne peuvent réaliser leur objet statutaire sans un financement public supérieur aux 3/4 de leur budget cela pose le problème sous un autre éclairage : ou bien ses adhérents «actifs» (?) sont les bénéficiaires directs de ces services financés par la collectivité, et il devient choquant qu'ils ne s'autofinancent pas plus ; alors, pourquoi agréer l'association ? ou bien l'activité de l'association s'exerce au bénéfice de la collectivité en général (environnement, culture, éducation) ou de catégories sociales défavorisées, qui ont besoin d'aide (handicapés, délinquants, illettrés, vieillards hospitalisés, orphelins, etc., etc.) ; ceux-ci étant en général des «usagers» de l'association plus que des membres actifs, et c'est à ce type d'association qu'il faut réserver la «reconnaissance»

et les subventions les plus généreuses - puisque son activité ne bénéficie pas à ceux qui l'animent mais «aux autres». Cette distinction est importante par rapport aux associations «de défense» qui regroupent des intérêts individuels, et même certaines associations sportives, culturelles, touristiques ou de loisirs qui n'ont guère pour la satisfaction de leurs seuls adhérents.

La loi de 1901 sur les associations avait sûrement besoin d'être revue, d'être adaptée, car sous le couvert de cette loi il y a vraisemblablement eu des maigriolles, des trafics et des fraudes.

Il fallait certainement faire une distinction entre les associations qui par leurs activités supportent à une certaine de l'Etat ou tout simplement une quelconque chose que l'Etat ne peut prendre en charge.

ex : cliniques, collèges, centres de formation de rééducation, mutuelles.

Ces associations ont en effet des salariés, des usagers, prennent le relais de groupes traditionnels.

Il fallait, dans le projet de loi, définir et distinguer l'autre groupe d'associations, celles qui «sauveraient» l'espace vital.

Nous admettons un droit de regard de l'Etat, une surveillance mais une qualité primordiale et une condition indispensable sont nécessaires à la qualité des services que nous vous rendons :

l'imagination, la liberté.

Après avoir proposé aux associations du type de TIEZ-BREIZ d'être des «contre-pouvoirs», ce projet de loi, à cause d'un large amalgame, ne propose-t-il, aux associations en général, que d'être des «auxiliaires du pouvoir» ? avec, en récompense, l'utilité sociale ?

L'étude du Projet de Loi sur la vie associative a été l'objet principal d'une réunion du Conseil d'Administration de l'association Tiez Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne. L'accord du Conseil d'Administration s'est fait sur ce texte.

Edition

BULLETIN REGIONAL PLAQUETTE-MAISONS DU PAYS DE BERCHEREL, découverte et guide de restauration de novembre. SORTIES D'ETUDE dans le Pays de Montfort sur Meu en coopération avec l'Office Touristique de Brocéliande et l'Eco Musée de Montfort.

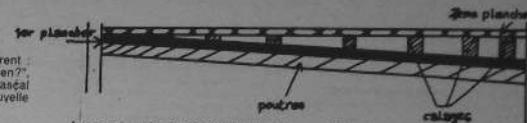
Visite d'une maison alsacienne à Rennes. Chacune des activités sera annoncée dans la presse régionale et locale.

Vous pouvez être particulièrement intéressé par tel ou tel sujet. écrivez nous pour nous demander à être averti personnellement. La presse annoncera aussi à quelle date les nouveaux montages audio-visuels seront présentés au local.

Prenez contact avec TIEZ BREIZ pour savoir dans quelles conditions ils pourront être empruntés.

AU LOCAL : Possibilité de visionner les montages audio-visuels de consultation la documentation technique, de voir l'échantillonnage d'enduits sur plaque Mail duhaque (échantillonnage d'enduits sur plaque Mail duhaque à la chaux aérienne et différents vitrages de Bretagne).

COURRIER DES LECTEURS



La question posée par un adhérent : «Comment redresser un plancher ancien ?» question à laquelle avait répondu Pascal LALOY, architecte, suscite une nouvelle réponse.

À mon avis, si le plancher était celui de l'étage, la solution consistait à garder le plancher tel qu'il était, à rétablir par calage le niveau du plancher et à placer au-dessus un double plancher.

Ainsi, du rez-de-chaussée, l'aspect ancien était conservé, à l'étage, dans la chambre, le plancher est droit. Avec mes félicitations pour votre action.

COMMUNE DE ST PHILBERT R.L.B. :

Cette chaumière, commune de St-Philbert, Morbihan, a été conçue pour répondre aux exigences découlant de la culture et de l'élevage, permettant ainsi des rapports étroits entre les hommes, les animaux et les récoltes.

Ce bâtiment de forme allongée et de faible profondeur construit en grès du pays appareillé par blocs irréguliers posés de manière à constituer des arêtes relativement horizontales. Les petits droits des portes et les chambranles des fenêtres, ainsi que les intaux, sont constitués de longs blocs monolithiques. Une porte à vouûte de plein cintre permet d'accéder à la grange.

Les portes berbières dormant accès aux greniers à foin et à grans faisant office harmonieusement la couverture en chaume. Un escalier extérieur en grès "Le desra", en breton (en dergel), parallèle à la façade sud, construit en pierres de taille et orné d'une corniche moulurée, permettait d'accéder à l'une des portes.



gerbières. Les pigeons et la façade nord ne sont percés d'aucune ouverture. Placés dans l'axe de la construction et au sommet des rampants, trois cheminées en grès surmontent les deux pigeons et le mur de refend.

À quelle époque cette chaumière a-t-elle été construite ? aucun indice apparent ne permet de donner une date. Mais ce doit-on est certain c'est qu'elle est antérieure à 1830, puisqu'elle figure sur le cadastre dressé à cette époque.

Cette maison rurale par son originalité possédait toutes les caractéristiques de la maison paysanne morbihannaise et plus spécifiquement du pays d'Arzay.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'agriculture a fait l'objet de profondes mutations. C'est une des principales raisons de son abandon à l'état de ruines dans l'indifférence quasi générale, victime du désintérêt de ses occupants.

Elle fut mise en vente au cours de l'année 1973. Pour éviter son éventuelle démolition, par

un acquéreur peu scrupuleux, en juin 1974 L'U.V.E.M. intervint auprès du secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles afin d'obtenir son classement.

Sa restauration fut entreprise l'année suivante, avec le concours des Bâtiments de France. Elle a maintenant belle allure, mais l'on peut cependant formuler quelques critiques concernant sa restauration : la rampe supérieure du mur de refend semble superficielle au milieu de la couverture.

Les chevrons pendant en «queue de vache» à l'égoût de toiture devaient être arrachés sur une corniche en pierres.

La lacarne à fronton triangulaire de la porte berbière ne s'harmonise pas avec l'ensemble.

Quant à la clôture en blocs d'agglomérés de ciment, surmontés d'un grillage, elle est du plus mauvais goût.

Amis renoués et collés d'un toit d'ardentes bien exécuté, cette chaumière est devenue une résidence secondaire.

PONT-AVEN

Nous vous remercions de l'article paru dans votre revue. La commune s'intéresse depuis 1977 au devenir de cette propriété. Le Conseil Général s'est déplacé le 21 décembre 1981 avec les architectes des Bâtiments de France. L'ensemble des personnalités présentes a donné son avis et est d'accord pour sauver cet ensemble exceptionnel dans notre province.

Diverses propositions ont été faites aux héritiers de cette propriété ; le Conservatoire du Littoral est venu faire une évaluation d'une partie du terrain qui pourrait être préservée et rendue à la Commune, le reste pouvant trouver une affectation soit en constructions particulières, soit en réservant la totalité à un projet qui comprendrait des maisons d'artistes dépendant des Comités d'Entreprise (E.D.F.-G.D.F.-administrations, etc.).

Vous voyez que nous faisons de trouver une solution satisfaisante pour tous, mais soyez persuadés que nous veillons avec la plus grande attention pour que ces fermettes restent dans la gestion communale quelle que soit la solution. Leur restauration



tion sera faite sous la direction des architectes des Bâtiments de France, mais pour l'instant, elles sont propriété privée, et il est difficile à une commune d'intervenir chez les particuliers sans leur accord.

Nous vous remercions de l'article que vous nous proposez. Croyez que nous y avons appliqué des que tout sera prêt.

Projets 1982-1983

Permanences-conseils

- au LOCAL, 10, rue du Général Nicot, à RENNES (bus n° 9 arrêt Nicot)

- mais aussi une fois par mois, successivement dans les «pays»

- et, si possible, avec un des architectes adhérents à TIEZ-BREIZ.

Un week-end d'information et de formation

sur la RESTAURATION, la CHAUX AERIENNE avec les correspondants, les techniciens du bâtiment membres de l'association - en évitant les professionnels qui ont participé à des stages sur la chaux aérienne le pisé et en invitant aussi des techniciens des organismes et administrations qui interviennent en restauration.

Démonstration d'utilisation de la chaux aérienne

- EN JANVIER, 10 et 17 à NANTES - avant les vacances scolaires d'été, dans le FINISTÈRE

Echantillonnage d'enduits réalisés à la chaux aérienne avec divers vitrages de BRETAGNE (suite)

Etude de l'indice des vides pour tous les sables échantillonnés

Essais comparatifs de résistance des enduits à la chaux (suite)

Le pisé, la terre

- Chantier de restauration du pisé

Montages audio-visuels :

- «LES CHAUX ET TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

- «RESTAURER EN BRETAGNE», montage en cours de réalisation et copie pour circulation

- «INCONVENIENTS DU CIMENT EN ENDUITS» montage en cours de réalisation et copie pour circulation

- «DES MAISONS RESTAURÉES» montage en cours de réalisation

- «E.D.F. ET DES MAISONS RESTAURÉES», à réaliser

Éléments pour une exposition

- «CONDITIONS POUR UNE ARCHITECTURE SOLAIRE», plus particulièrement destinée à Des Municipales.

Remplir ce bulletin et le retourner, accompagné du règlement libellé à l'ordre de Tiez Breiz à l'adresse de Tiez Breiz Maisons paysannes de Bretagne, 1, rue Oradour sur Glane 35100 Rennes.

Bulletin d'adhésion 1983

Les adhérents de Tiez-Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne sont, de droits membres de MAISONS PAYSANNES DE FRANCE.

nouvel adhérent

renouvellement

Cocher dans la case
correspondante

M. Mme Mlle _____
(nom en capitales, prénom indispensable)

profession _____

adresse complète _____

Téléphone _____

Autre adresse si vous avez deux maisons _____

COTISATION

personne seule _____

40 francs

couple _____

60 francs

Vous pouvez recevoir avec un supplément

tarif adhérent

le bulletin régional n° 1 (édité en 1981)	15 francs
le bulletin régional n° 2 (édité en 1982)	30 francs
le bulletin régional n° 3 (édité début 1983)	30 francs
la plaquette LA CHAUX et TECHNIQUES de MISE EN OEUVRE	30 francs
la revue de MAISONS PAYSANNES DE FRANCE	70 francs

abonnement seul à la revue MPF _____

100 francs

soit un total de _____

francs

Signature :



